





## Séance plénière du 11/06/2025

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 11 juin 2025 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées le 24 juin 2025.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M. Thierry Balereau, M<sup>me</sup> Laurence Bassières, M<sup>me</sup> Anne Biraben, M<sup>me</sup> Bernadette Blanchon, M<sup>me</sup> Ariane Bouleau, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Dominique Cerlet, M. Grégory Chaumet, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M<sup>me</sup> Léonore Dubois-Losserand, M<sup>me</sup> Corinne Faugeron, M. Bernard Gaudillère, M<sup>me</sup> Bérénice Gaussein, M<sup>me</sup> Moïra Guilmart, M. Paul Landauer, M. Christophe Najdovski, M<sup>me</sup> Caroline Poulin, M. Philippe Prost, M. Patrick Rubin, M<sup>me</sup> Karen Taïeb.

### ÉTAIENT EXCUSÉS

M<sup>me</sup> Mireille Grubert.

*Couverture* : Le Diatope de Xenakis installé sur la Piazza (© Centre Pompidou).  
*Ci-contre* : Photographie de démolition au 10 rue de l'Épée de Bois (05<sup>e</sup> arr.), 1977 (© DHAAP/CVP).

COMMUNICATION

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

1 place du parvis Notre-Dame (04 <sup>e</sup> arr.).....	6
2 place Georges Pompidou (04 <sup>e</sup> arr.).....	18
10 rue de l'Épée de Bois (05 <sup>e</sup> arr.).....	39
31 boulevard Pasteur (15 <sup>e</sup> arr.).....	49

AUTORISATION D'URBANISME

4 rue Ferdinand Gambon (20 <sup>e</sup> arr.).....	55
--	----

SUIVI DE RÉOLUTION

90 boulevard Kellerman (13 <sup>e</sup> arr.).....	62
--	----

AVIS TRANSMIS PAR LE DHAAP

130 rue Castagnary (15 <sup>e</sup> arr.).....	69
--	----

Jean-François Legaret évoque en ouverture le vœu, récemment voté en Conseil de Paris, concernant le sol et le mur décorés par Charles Gianferrari rue Jean-Cottin (18<sup>e</sup>). Il demande que les ayants-droits soient associés à la réflexion sur le devenir de l'œuvre, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à maintenant. Karen Taïeb indique qu'elle a demandé que l'on garde l'œuvre au sol, ainsi qu'une faisabilité pour la récupération de tout ou partie du mur. Grégory Chaumet, qui est en contact avec le petit-fils de Charles Gianferrari, pense que celui-ci sera déçu par cette option. Anne Biraben pense qu'il s'agit d'un tout ; on créera inévitablement un déséquilibre en traitant les deux parties séparément. Elle rappelle que l'hypothèse d'ouvertures latérales a été avancée et recueille l'assentiment de l'ayant-droit. Corine Faugeron considère pour sa part que la dépose du mur est un signal terrible adressé aux artistes qui travaillent dans l'espace public. Selon Dominique Cercllet, la question ne se poserait pas s'il s'agissait d'une œuvre de Daniel Buren. Moïra Guilmart redit quant à elle son attachement au patrimoine des arrondissements populaires et rappelle que le quartier a déjà perdu les fontaines Art déco de la porte de la Chapelle. L'œuvre est cohérente et participe d'un ensemble ; à ce titre, il n'est pas inutile de souligner que l'intervention de Gianferrari à l'hôtel de ville de Grenoble bénéficie d'une protection au titre des monuments historiques. Caroline Poulin souligne elle aussi le caractère unique de cette œuvre dans Paris, car elle est en parfaite articulation avec l'espace public. Karen Taïeb note qu'il s'agit de patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle et que la Ville y est particulièrement attachée, les journées européennes du patrimoine seront l'occasion de l'affirmer. Jean-François Legaret conclut en

proposant qu'une visite sur site soit organisée avec les services concernés et les membres de la Commission du Vieux Paris.

Un point est également fait sur le cas du 19 rue Valette. Ariane Bouleau fait état des recours déposés contre le projet ; on est désormais dans le droit commun de l'urbanisme. La direction de l'Urbanisme a par ailleurs interrogé les architectes sur la nature du sol : il s'agit d'une dalle de béton qui sera conservée et qui permettra de réaliser le nouveau bâtiment. Anne Biraben rappelle que les riverains sont mobilisés contre ce projet, qui est très proche d'éléments patrimoniaux importants. Elle demande pourquoi la direction de l'Urbanisme, d'abord défavorable, a finalement accordé ce permis, pour un seul logement. Bernard Gaudillère note que le secteur est en effet particulièrement protégé et pense qu'un passage en Commission du Vieux Paris aurait été nécessaire. Karen Bowie rappelle pour sa part l'intérêt des modestes constructions d'activités et des toitures en sheds, que la Commission doit défendre autant que possible.

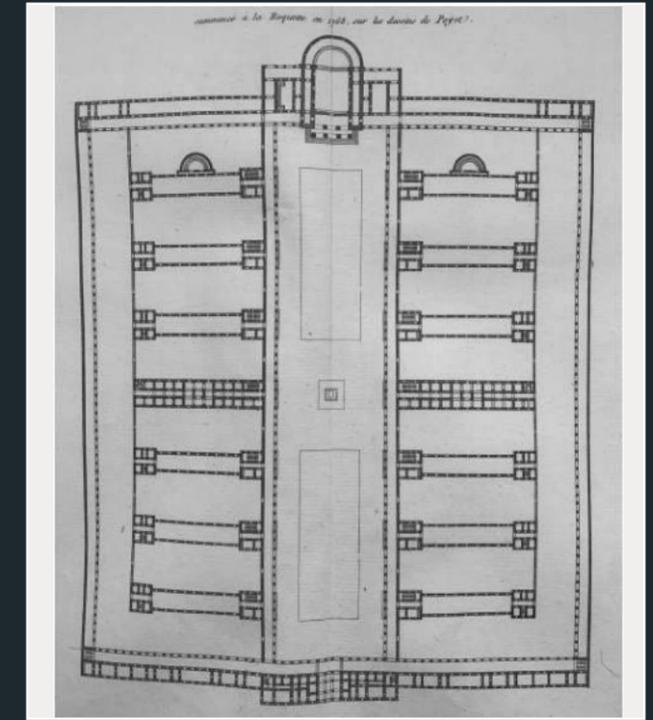
Bernadette Blanchon souhaite enfin attirer l'attention de la Commission sur deux dossiers. En premier lieu le parc Kellermann, œuvre importante de Jacques Gréber, concernée par le projet de réouverture de la Bièvre dans Paris, qui impliquera de procéder à un creusement et d'abattre certains arbres. En second lieu l'immeuble de Jean Dubuisson rue du Commandant René Mouchotte, dont une partie est concernée par un projet de rénovation thermique prévoyant le remplacement complet des façades originales.



Hôtel-Dieu, vue de l'entrée principale côté parvis de Notre-Dame, 2018 (© DHAAP / PS).



Vue de l'ancien Hôtel-Dieu, depuis le quai Saint-Michel, vers 1867 (© C. Marville / BHVP / Roger-Viollet).



B. Poyet, Projet d'hôpital, 1788, planche publiée par Jean-Nicolas-Louis Durand in *Recueil et parallèle des édifices de tout genre, anciens et modernes, remarquables par leur beauté, par leur grandeur ou par leur singularité, et dessinés sur une même échelle*, 1801.

## 1 place du parvis Notre-Dame (04<sup>e</sup> arr.)

### FAISABILITÉ

### Réhabilitation de l'Hôtel-Dieu : le nouveau projet « Arcole »

#### PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : inscription au titre des monuments historiques par arrêté du 10 juillet 2023 modifié par arrêté du 15 juillet 2024.
- Bâtiment protégé au titre du PLU : « Hôtel Dieu. Reconstitué lors des réaménagements d'Haussmann au nord de la Cité en détruisant totalement le parcellaire médiéval. Il est bâti entre 1864 et 1877 par J. Gilbert et S. Diet selon le modèle hygiéniste issu de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le bâtiment est organisé autour d'une très longue cour centrale formée de deux galeries superposées à arcades et fermée au nord par une chapelle. Des bâtiments parallèles reliés par des ailes de part et d'autre de la cour traduisent l'architecture d'un souci de ventilation. Les médecins avaient obtenu en 1872 la suppression du dernier étage projeté sur l'aile nord pour limiter les risques de contamination. »



Extrait du PLU.

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 20 décembre 2018 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition des bâtiments élevés dans quatre cours de l'Hôtel-Dieu concernées par le volet hospitalier du programme de transformation du site. La Commission a noté avec satisfaction la conservation des murs de clôture des cours sur la rue d'Arcole, et souhaite que ce parti architectural, respectueux de l'architecture hospitalière parisienne classique, perdure dans le projet définitif. La Commission ne fait pas obstacle aux démolitions demandées, mais elle déplore qu'aucun projet architectural détaillé portant sur l'ensemble de l'hôpital n'ait été communiqué à l'appui de la demande. Il lui paraît étrange et inquiétant de présenter ce projet de manière tronquée. La Commission, très préoccupée du risque majeur couru par ce patrimoine historique protégé par le PLU, rappelle qu'elle s'oppose fermement à toute densification des cours qui supprimerait l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en double peigne typique de l'architecture hospitalière. Elle demande en outre que le devenir de ces cours prenne place dans une réflexion générale sur le verdissement du site, afin d'une part de renouer avec son état d'ori-

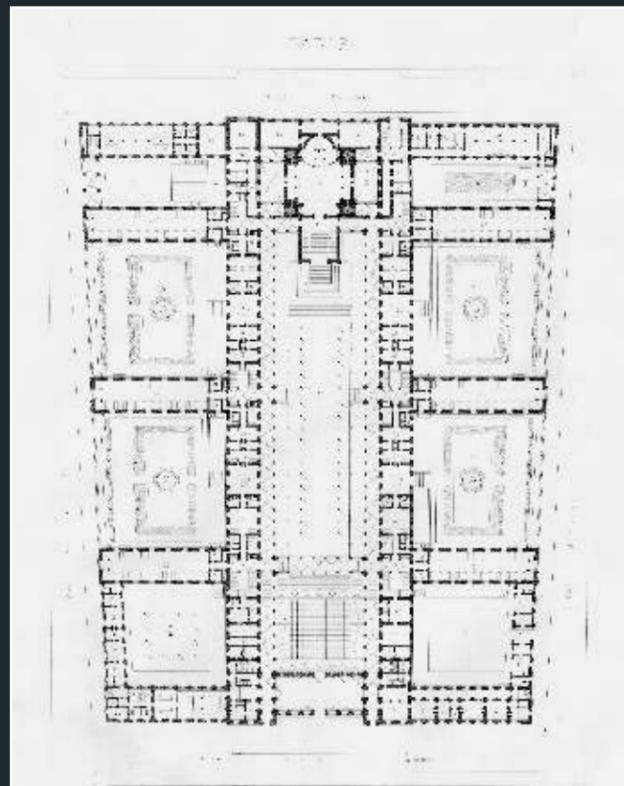
gine et d'autre part de contribuer à l'action des pouvoirs publics, notamment la Ville, tendant à freiner l'évolution climatique. La Commission rappelle enfin qu'elle a précédemment demandé que l'Hôtel-Dieu fasse soit protégé au titre des Monuments historiques. Elle s'étonne que la municipalité n'ait pas relayé ce souhait, s'agissant d'un des monuments les plus emblématiques du patrimoine parisien, et l'invite à se prononcer en ce sens. »

#### PRÉSENTATION

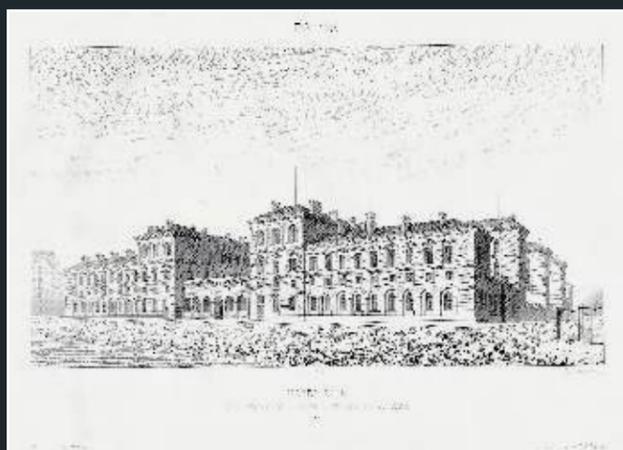
L'Hôtel-Dieu actuel, bordant le nord du parvis de Notre-Dame, et circonscrit par les rues d'Arcole et de la Cité, ainsi que par le quai de la Corse, a été construit dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est l'héritier d'une institution créée au Moyen Âge, premier hôpital de Paris, dont les bâtiments, plusieurs fois reconstruits au cours du temps, étaient originellement installés au sud du parvis, entre le Petit-Pont et le Pont-au-Double. A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, ils s'étendaient aussi sur la rive gauche de la Seine, à l'emplacement de l'actuel quai de Montebello. L'incendie de 1772, qui détruit entièrement le complexe, est à l'origine d'un grand débat encourageant le déménagement de cet établissement du centre de la capitale, en raison des risques sanitaires que présente un tel emplacement. À partir d'un programme arrêté par l'Académie



Plan des expropriations du quartier des Ursins, vers 1865 (© BHVP / Roger-Viollet).



E. Maurage, (A. S. Diet, architecte), *Hôtel-Dieu, plan du rez-de-chaussée*, publié par Morel & cie, éditeurs, XIX<sup>e</sup> siècle.



E. Maurage, (A. S. Diet architecte), *Hôtel-Dieu, Vue perspective sur la place Notre-Dame*, publié par Morel & cie, éditeurs, XIX<sup>e</sup> siècle.



Anonyme, *L'Hôtel-Dieu en chantier* (© BHVP / Roger-Viollet).

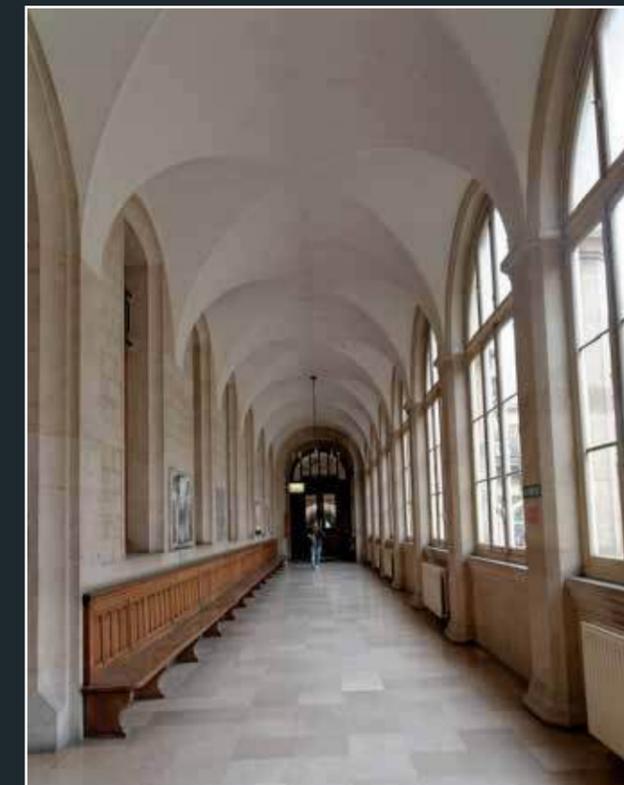
Anonyme, *vue de l'Hôtel-Dieu au XIX<sup>e</sup> siècle* (© BHVP / Roger-Viollet).



Hôtel-Dieu, *vue du portique d'entrée*, 2018 (© DHAAP / PS).



Hôtel-Dieu, *vue de la cour principale*, 2018 (© DHAAP / PS).



Hôtel-Dieu, *vue de l'une des galeries d'hiver*, 2018 (© DHAAP / PS).

des Sciences de Paris, de nombreux projets de mouvance rationaliste sont imaginés, notamment par l'architecte Bernard Poyet. Ils marquent le début de la conception de l'hôpital comme équipement de santé fondé sur la quantification des besoins médicaux, la prise en compte de la spécificité des différentes pathologies, ou encore les considérations sanitaires autour de la circulation de l'air et l'évacuation des eaux usées, pour limiter la propagation des miasmes. Malgré des propositions ambitieuses et novatrices, on se contente de la reconstruction du complexe au même emplacement sur les berges de la Seine, en s'appuyant sur les célèbres « cagnards » qui permettent l'accès au fleuve pour les besoins de l'établissement.

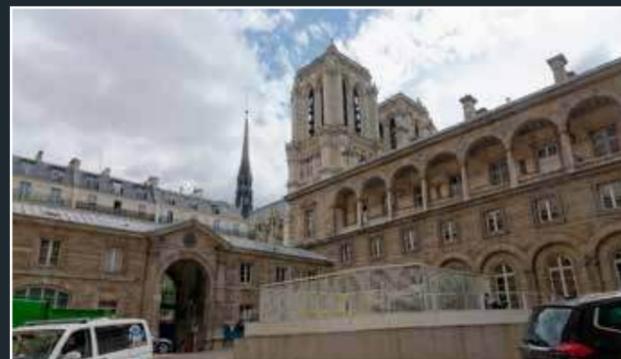
Incommodé et insalubre, l'Hôtel-Dieu est finalement reconstruit sous le Second Empire. Le directeur de l'Assistance publique de Paris en confie alors la réalisation à l'architecte Émile Jacques Gilbert (1793-1874). Contre l'avis des médecins et des chirurgiens, favorables à l'implantation de l'hôpital loin du cœur de Paris, Napoléon III et le préfet Haussmann en décident le maintien non loin de son emplacement d'origine. La création du nouvel Hôtel-Dieu s'inscrit ainsi dans le cadre de la grande réorganisation urbaine de l'île de la Cité, désormais presque entièrement dévolue à des édifices publics. Il prend

place entre le parvis de Notre-Dame, considérablement agrandi, et le bras nord de la Seine, à l'emplacement de l'ancien quartier des Ursins.

Gilbert, bientôt associé à son gendre, Arthur Stanislas Diet (1827-1890), adopte un plan en « double peigne », sur le modèle rationaliste imaginé par Poyet durant l'époque des Lumières, véritable pierre angulaire, jusqu'à la révolution pastoriennne, de l'architecture hospitalière du XIX<sup>e</sup> siècle. Son projet est cependant plusieurs fois remanié afin de satisfaire aux conditions d'aération des bâtiments demandées par les membres du corps médical. Pour ce faire, Diet, finalement nommé architecte responsable des travaux, s'emploie à l'élargissement des cours latérales du complexe et limite à trois niveaux les ailes des malades. En matière de décor, le parti architectural a pour référence principale les modèles de la première Renaissance florentine, caractérisés par la récurrence du motif de l'arcade. La construction du nouvel hôpital, un temps interrompue par la guerre franco-prussienne, dure onze ans, de 1866 à 1877. Au cours du chantier, l'élection d'un nouveau conseil municipal, après la chute du Second Empire, est à l'origine de dernières modifications substantielles du projet. La hauteur des combles est alors réduite, et le dernier niveau des bâtiments en aile côté quai est démolé.



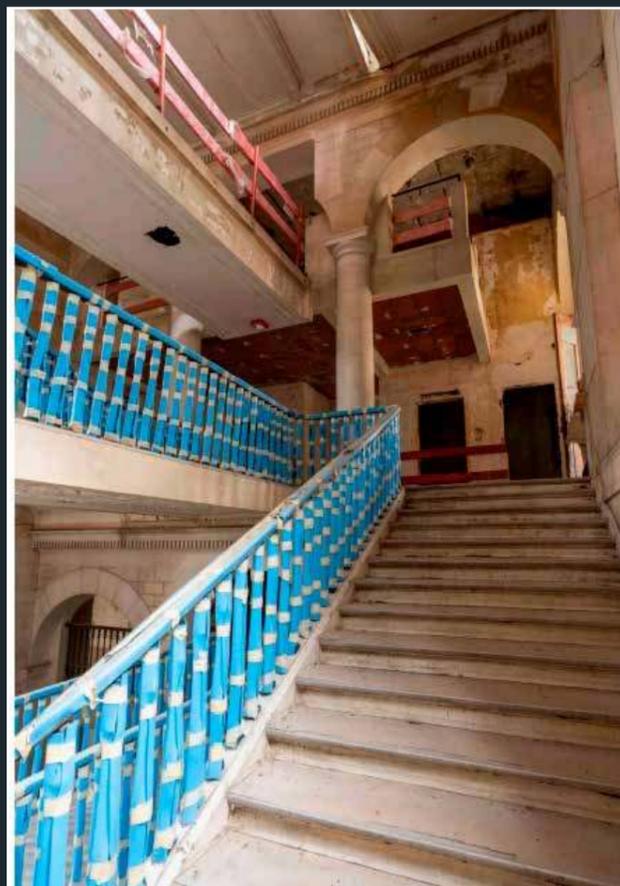
Hôtel-Dieu, vue de la galerie à portiques traversant la cour principale, 2018 (© DHAAP / PS).



Hôtel-Dieu, vue d'une cour et d'un pavillon des malades, 2018 (© DHAAP / PS).



Hôtel-Dieu, vue de l'un des édifices du XX<sup>e</sup> siècle aujourd'hui détruit, 2018 (© DHAAP / PS).



Hôtel-Dieu, vue de l'une des cages d'escalier monumentales et des passerelles ajoutées au cours du XX<sup>e</sup> siècle (© DHAAP / PS).



Hôtel-Dieu, vue de l'une des cours après la destruction des édifices construits au XX<sup>e</sup> siècle (© Barthélémy Grîno, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Plan masse de l'avant-projet « Arcole » en 2018 (© SCAU architecture).



Vue des bâtiments d'extension de l'avant-projet « Arcole » en 2018 (© SCAU architecture).



Vue des bâtiments d'extension de l'avant-projet « Arcole » en 2018 (© SCAU architecture).

À son ouverture, le nouvel Hôtel-Dieu dispose d'un accès d'honneur depuis le parvis de Notre-Dame, où un grand vestibule relie les deux ailes principales, desservies par des « galeries d'hiver » longeant une grande cour centrale. Au fond de celle-ci se trouve une chapelle précédée d'un porche, dont le motif forme un point de perspective. Il devait à l'origine desservir une chapelle couverte d'une coupole, jamais achevée. La cour est scindée dans sa profondeur en deux parties que séparent une galerie transversale, et un jeu d'escaliers permettant le passage de l'une à l'autre. Les pavillons des malades sont placés perpendiculairement aux ailes longeant l'espace central. Ils alternent avec des cours, à l'origine plantées d'arbres et gazonnées, quatre d'entre elles étant aussi ornées d'un jet d'eau retombant dans une vasque.

Au cours du XX<sup>e</sup> siècle, le site a connu plusieurs transformations, les plus importantes étant l'ajout de constructions basses dans les cours et la création, dans les années 1975-1980, de planchers intermédiaires altérant la volumétrie d'origine de la plupart des grandes salles et des escaliers monumentaux. Un amphithéâtre est aussi aménagé à l'emplacement de la chapelle initialement prévue. À la fin des années 2010, l'AP-HP, propriétaire du site, a mis en place un double projet de réhabilitation des bâtiments, chacun avec un calendrier propre. Le premier, dit

« Projet Arcole », consacré à la création d'une nouvelle structure médicale et de recherche, a été placé sous sa responsabilité directe ; l'autre, dit « Projet Parvis », a initialement été attribué à un opérateur privé. Il était alors question d'implanter, sur un tiers des surfaces de l'hôpital historique, des commerces et des cafés, un restaurant gastronomique, de la restauration rapide, des espaces de coworking, un « accélérateur de design en santé », des laboratoires de biotechnologie, des entreprises du secteur médical, ainsi qu'une crèche, une résidence étudiante et une maison du handicap.

En mai 2018, la Commission du Vieux Paris s'est prononcée une première fois sur un avant-projet portant sur le volet hospitalier. Dans sa résolution, elle s'est étonnée que l'opération entière ait reposé sur un programme hétérogène, ne tenant aucun compte de l'unité du site, et n'en respectant véritablement ni le plan, ni l'architecture. Elle a réclamé une meilleure prise en considération de ce patrimoine.

En particulier, la Commission a demandé le renoncement au percement prévu d'une entrée supplémentaire au nord des bâtiments, associé à un redécoupage des dispositifs d'origine du hall côté quai de la Corse. Elle s'est aussi déclarée défavorable à la densification des cours côté rue d'Arcole, avec la construction d'imposants nouveaux



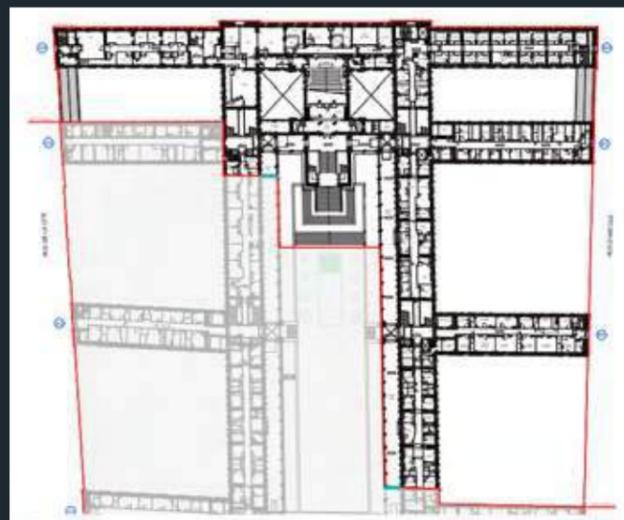
Nouveau périmètre du projet « Arcole » en 2025 (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



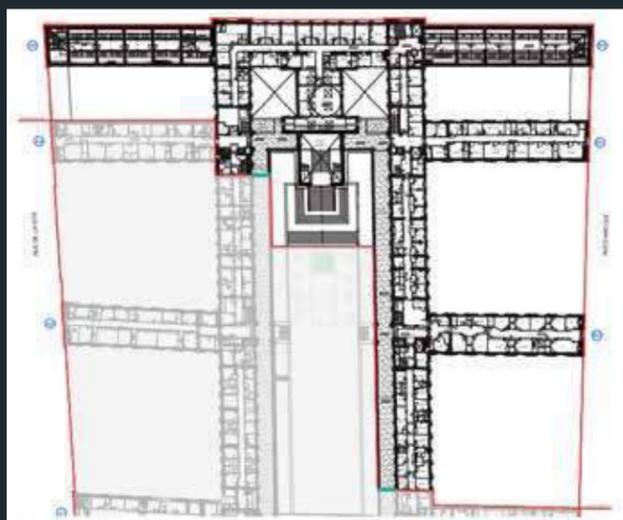
Délimitation de la parcelle du projet « Arcole » en 2025, rez-de-chaussée bas (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Délimitation de la parcelle du projet « Arcole » en 2025, rez-de-chaussée haut (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Délimitation de la parcelle du projet « Arcole » en 2025, premier étage (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Délimitation de la parcelle du projet « Arcole » en 2025, second étage (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Vue en plongée des bâtiments d'extension du projet « Arcole » de 2025 (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Élévation des bâtiments d'extension du projet « Arcole » de 2025 (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Vue en coupe des bâtiments d'extension du projet « Arcole » de 2025 (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Vue du portail qui serait supprimé pour la création d'un nouvel accès véhicules, 2018 (© DHAAP / PS).

volumes, qui aurait non seulement définitivement supprimé l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en peigne adopté par les architectes Gilbert et Diet, mais aurait aussi entraîné la démolition de différents murs de clôture. Elle a aussi déploré l'éventuelle modification des arcades de la cour centrale (menuisées au rez-de-chaussée et libres en haut), inspirées des grands modèles italiens de la première Renaissance, s'opposant à ce que celles-ci soient uniformément vitrées. Au regard du projet retenu par l'AP-HP, susceptible de modifier profondément l'identité du site, la Commission du Vieux Paris a enfin réclamé une demande de protection au titre des Monuments historiques de l'Hôtel-Dieu.

Examinant, en décembre 2018, le projet au stade du permis de démolir, prélude à la destruction des structures hétérogènes et vétustes ajoutées au bâti d'origine au cours du XX<sup>e</sup> siècle, la Commission a renouvelé ses vœux. De nouveau saisi en novembre 2019, cette fois-ci après le dépôt d'un permis de construire, ses membres ont encore une fois exprimé leur désapprobation vis-à-vis d'un projet devant mener, à terme, à la division du site historique en deux parties indépendantes l'une de l'autre. Depuis, l'Hôtel-Dieu a été l'objet d'une inscription au titre des Monuments Historiques (2023-2024). Cette protection concerne l'ensemble des façades et des murs

de clôture, la cour principale et les toitures. En ce qui concerne l'intérieur, elle couvre aussi le hall d'entrée d'honneur, le porche donnant sur le quai de la Corse, six cages d'escalier, les galeries d'hiver et la galerie dans le bras dit « B o » de la cour sud-est du côté du parvis.

Une nouvelle proposition de réhabilitation est aussi à l'étude, selon l'hypothèse à présent d'une division du complexe en trois parties, le lot initialement concédé à un opérateur privé pour le « Projet Parvis » (aussi dit « Projet Agora ») devant désormais également accueillir le musée de l'œuvre de Notre-Dame du côté de la rue de la Cité (10 % de l'espace total de l'édifice). Une enquête publique préalable à la déclaration du nouveau projet global pour l'Hôtel-Dieu, nécessitant une mise en compatibilité du PLU, est ouverte jusqu'au 4 juillet. La partie « Projet Arcole », volet hospitalo-universitaire du programme de transformation du site porté par l'AP-HP, est la première traitée. Elle fera prochainement l'objet d'un dépôt de permis de construire.

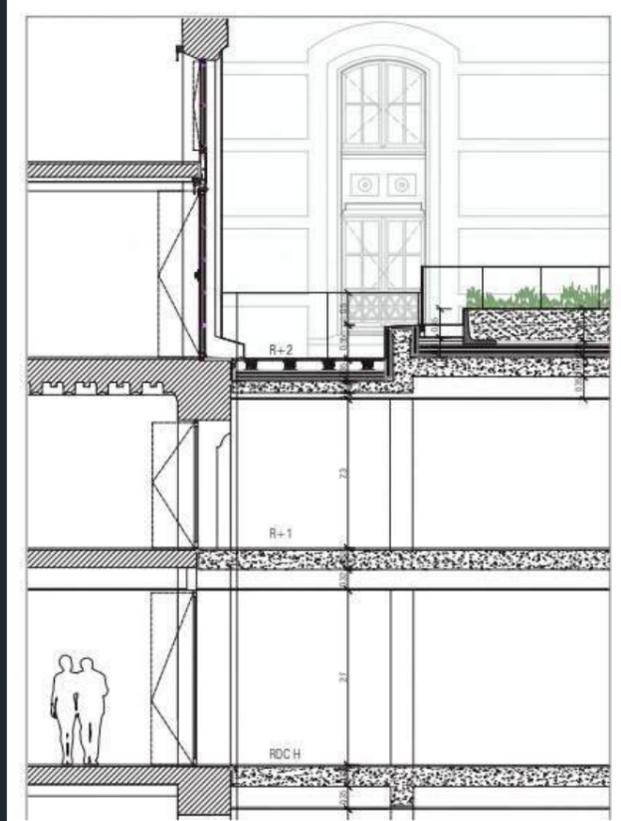
Le périmètre du projet pour le centre médical et de recherche est globalement inchangé par rapport aux premières propositions. Les séparations « physiques » avec le « Projet Parvis », en bleu-vert sur le plan, restent encore à prévoir. Leur matérialisation conduirait à la fermeture à tous les niveaux, aux limites de la partie du complexe



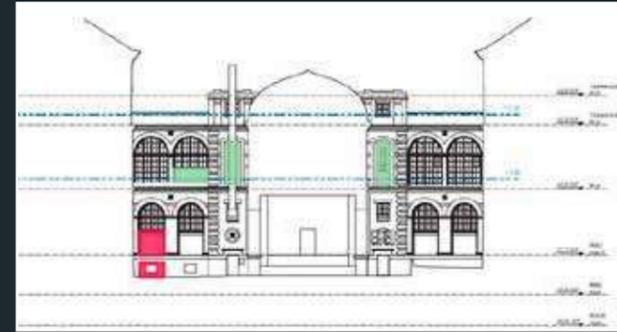
Vue du nouvel accès véhicules du projet « Arcole » de 2025 (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



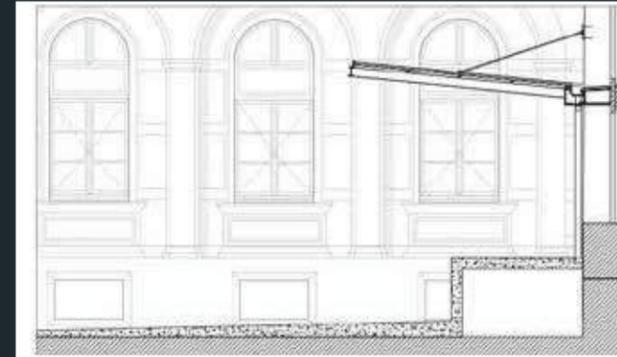
Modification d'allèges et d'ouverture de la façade historique pour le raccordement avec les pavillons d'extension (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



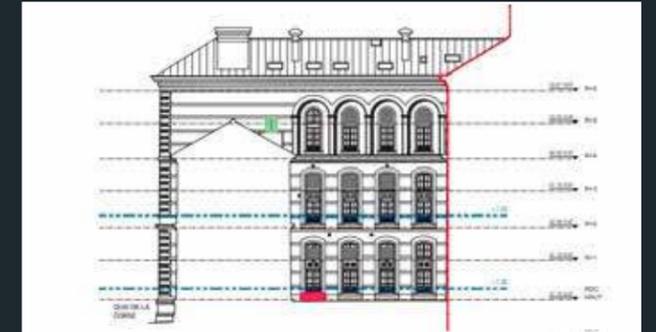
Coupe de la passerelle donnant accès à la toiture terrasse du pavillon d'extension depuis le bâti historique (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



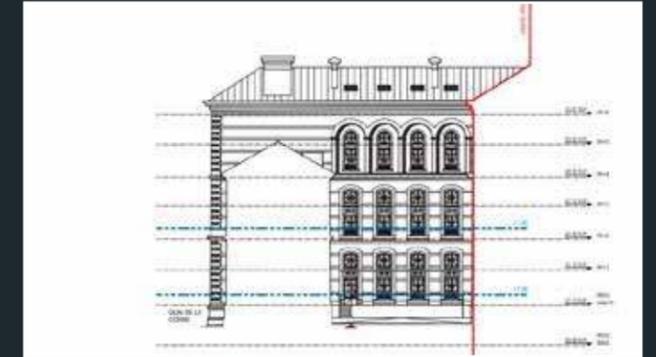
Modification des ouvertures dans le cadre de l'aménagement du nouveau hall (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Coupe de l'auvent de la cour logistique (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Modification des ouvertures dans le cadre de l'aménagement de la cour logistique (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



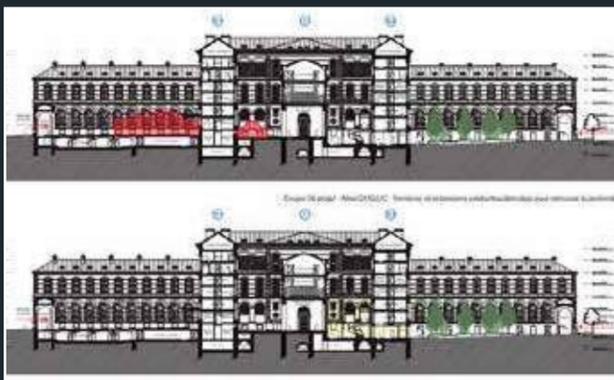
Nouvel accès à la cour logistique (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Vue de la courette devant accueillir un nouveau hall, 2018 (© DHAAP / PS).



Vue du nouveau hall projeté, avec verrière (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Vue en coupe des aménagements au niveau des cours nord de l'Hôtel-Dieu (nouveau hall), avec la suppression de différents locaux techniques (cour logistique) (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).

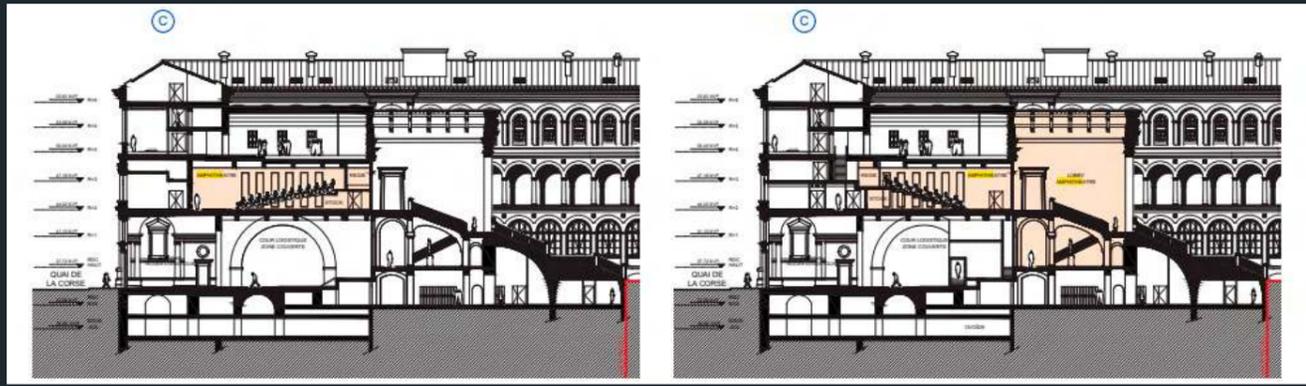
concernée, dorénavant considérée comme une parcelle indépendante, des deux galeries de la cour principale. À cela s'ajouterait, au rez-de-chaussée bas, la clôture de différentes portions des arcades des deux mêmes galeries, tout comme celle des passages en contrebas des escaliers du grand porche au fond de la cour, et, au rez-de-chaussée haut, à celle de l'embranchement menant à l'ancien édifice de culte.

Comme dans la précédente proposition, deux cours devraient faire l'objet d'une densification (entre les bras ici légendés B1, B2 et B3), avec la construction de bâtiments cependant moins hauts. Désormais, leur réalisation n'entraînerait pas la destruction des murs de clôture de l'Hôtel-Dieu, dans lesquels seul un nouvel accès serait ménagé pour l'entrée des véhicules, avec la dépose d'un portail. Les nouvelles structures ne s'élèveraient plus, au-dessus de cette clôture, qu'à un seul niveau, traité en « murs miroirs ». Les édifices d'extension imaginés, comprenant chacun deux patios plantés, seraient couverts de terrasses végétalisées. Celles-ci seraient accessibles depuis le deuxième étage, avec la création de nouvelles portes permise par la suppression des allèges de deux fenêtres. La construction des nouveaux pavillons s'accompagnerait aussi de la modification des arches des portes desservant à l'origine les cours, qui seraient surbaissées

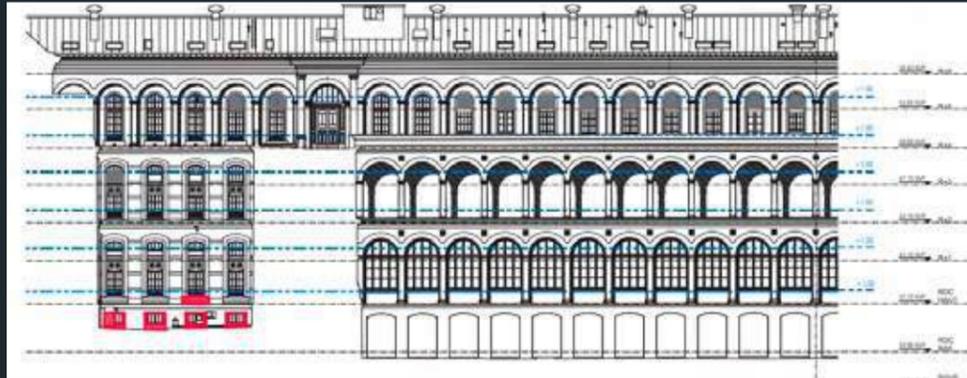
dans le cadre du raccordement du bâtiment historique aux nouvelles structures.

Le projet prévoit en outre la création d'un nouvel espace d'accueil, dans la courette située vers l'amphithéâtre aménagé au XX<sup>e</sup> siècle, côté est. Cet emplacement, actuellement occupé par différents équipements techniques, serait dégagé sur deux niveaux et couvert d'une verrière. L'arche existante sous l'amphithéâtre, elle aussi remaniée dans le cadre de ce projet, devrait être fermée. L'accès à l'étage supérieur de ce hall serait permis par un escalier relié à une passerelle, qui communiquerait avec le reste du bâtiment par l'intermédiaire d'un nouveau passage, ici aussi obtenu par la dépose d'une allège. Le même procédé serait mis en œuvre pour l'ouverture d'une autre porte dans la cour située entre les bras de l'Hôtel-Dieu dénommés A3 et A4, pour desservir un espace logistique en partie couvert d'un auvent.

En dehors de ces opérations principales, il est prévu la modification de différents soupiraux et de certaines ouvertures au niveau du toit, ainsi que le prolongement et l'adjonction d'une passerelle dans l'un des escaliers principaux, pour des questions de sécurité incendie. Une partie des interventions viserait enfin à rétablir certains espaces dans leurs volumes initiaux, comme l'ancien réfectoire de la Communauté augustine, et à la



Coupe des modifications envisagées de l'amphithéâtre au niveau de l'emplacement initialement prévu pour la chapelle (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Modification de soupiraux au niveau des cours nord (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).

restauration, ou remplacement selon le modèle d'origine, de l'ensemble des menuiseries.

#### DISCUSSION

Jean-François Legaret salue le soin en matière d'aménagement intérieur dont témoigne le projet. Corine Faugeon pense toutefois qu'il faut être extrêmement vigilant, car le programme d'ensemble sur le site de l'Hôtel Dieu ne fait pas consensus. Elle estime qu'il serait souhaitable que Paris conserve un hôpital type, parfaitement dans son « jus ». Bernard Gaudillère rappelle l'hyperdensité du projet précédent ; le nouveau est plus discret, mais il semble que l'on verra tout de même les nouveaux bâtiments depuis la rue. Grégory Chaumet, qui est par ailleurs membre de la CRPA, s'interroge sur les sous-entendus de la protection au titre des monuments historiques, les cours en étant exclues ; il regrette que la DRAC soit plutôt dans la réaction que dans l'action sur ce sujet. Karen Taïeb évoque pour sa part les fouilles archéologiques, qui sont très prometteuses. Paul Landauer juge le projet respectueux, mais s'interroge sur l'interface entre le programme hospitalier et le programme commercial. Bernadette Blanchon constate enfin que les pratiques hospitalières ont évolué et qu'il faut accepter les modifications que cela implique ; elle s'interroge elle aussi sur

la protection qui ne concernerait pas les cours.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juin 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de réhabilitation de l'Hôtel-Dieu. Dans la continuité de sa résolution du 20 décembre 2018, elle regrette que ce site, particulièrement représentatif de l'architecture hospitalière en France au XIX<sup>e</sup> siècle ne donne pas lieu à un plan global, qui assurerait le maintien de sa parfaite cohérence formelle. Elle salue l'évolution du projet hospitalier, qui respecte l'architecture de Gilbert et Diet ; elle demande néanmoins des vues d'insertion plus précises sur la rue d'Arcole.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VM 42.
- Félix NARJOUX, *Paris : monuments élevés par la Ville, 1850-1880*, volume 4 (Édifices sanitaires), Paris 1883.
- Michel FOUCAULT, Blandine BARRET KRIEGLER, Bruno FORTIER, François BÉGUIN et Anne THALAMY, *Les machines à guérir. Aux origines de l'hôpital moderne*, Institut de l'environnement, 1976.
- Les dossiers du Musée d'Orsay, *L'architecture hospitalière*

*Ci-contre* : relevé des menuiseries d'un fragment de la cour principale, une partie devant être remplacée à l'identique, l'autre restaurée (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



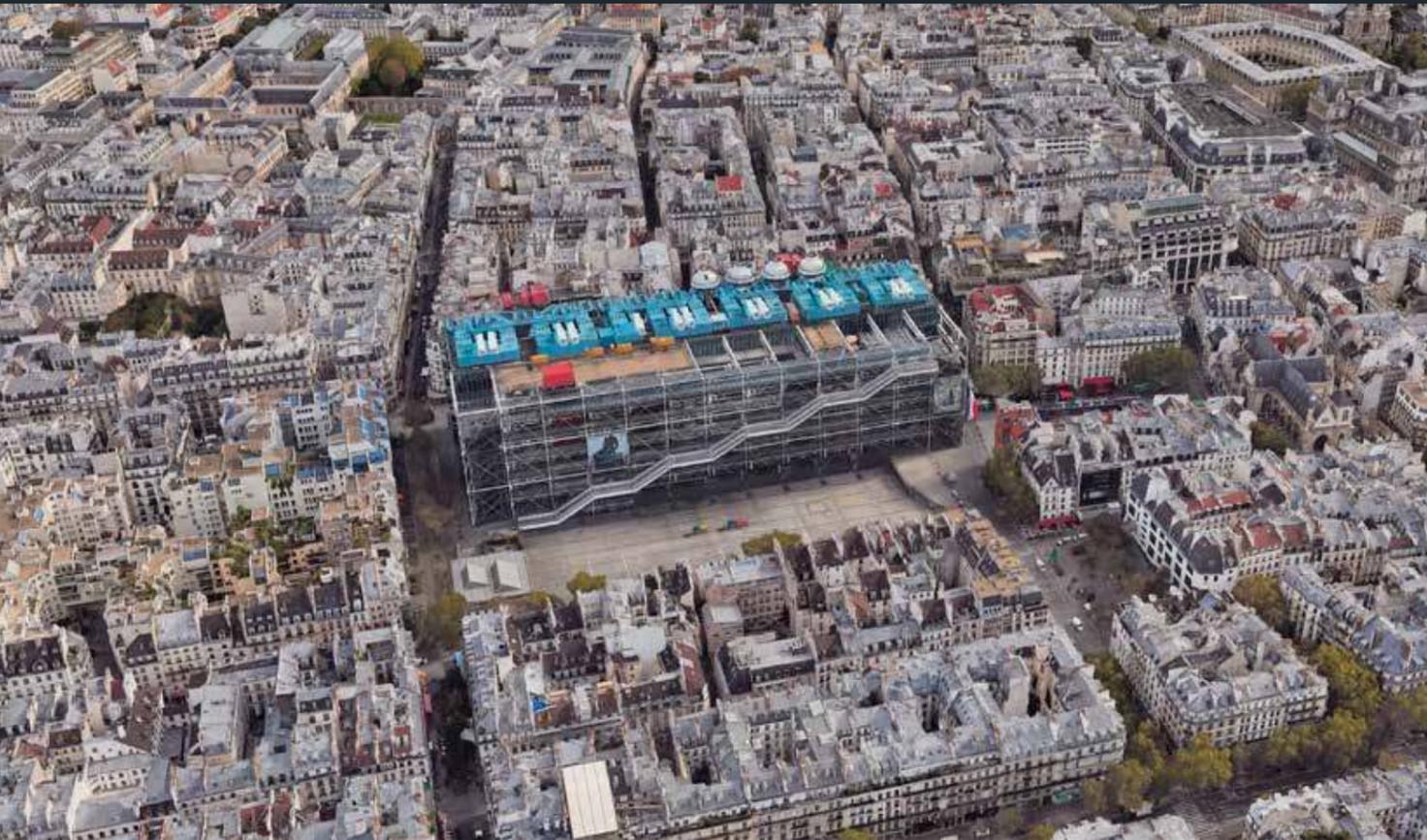
*Ci-dessous* : modification des ouvertures en toiture (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).



Rétablissement dans ses volumes d'origine de l'ancien réfectoire de la Communauté Augustine (© Barthélémy Griño, Valero Gadan, Goutal & Clément).

au XIX<sup>e</sup> siècle, l'exemple parisien, Paris, 1988.

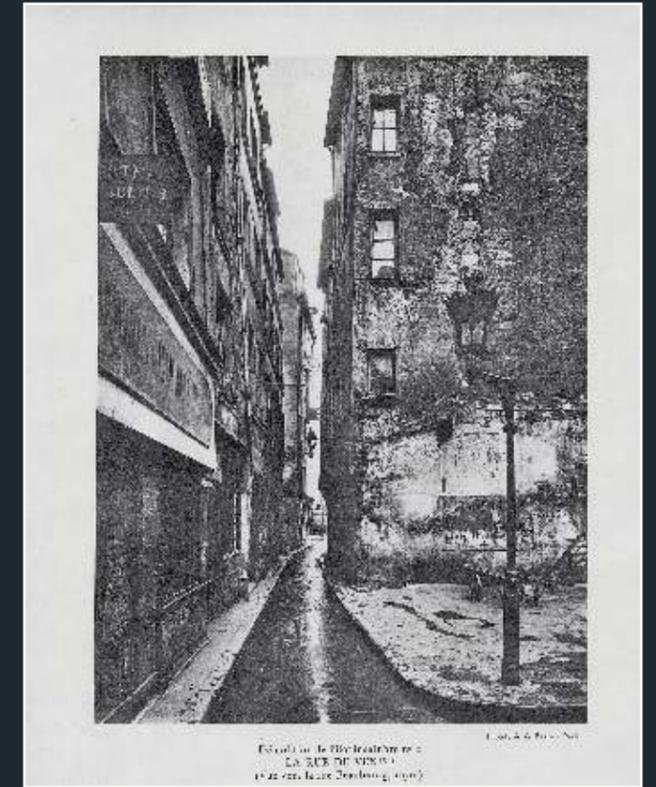
- Cahiers du patrimoine, *L'hôpital du Moyen Âge à nos jours en France, Histoire et architecture*, Paris, Éd. Lieux-dits, 2016.



Extrait du cadastre municipal, fin du XIX<sup>e</sup> siècle (AD75).



Plan des îlots insalubres, 1921 (AD75).



Vue de la rue de Venise, présentée à la Commission du Vieux Paris en 1928 (© DHAAP / CVP).

## 2 place Georges Pompidou (04<sup>e</sup> arr.)

### FAISABILITÉ

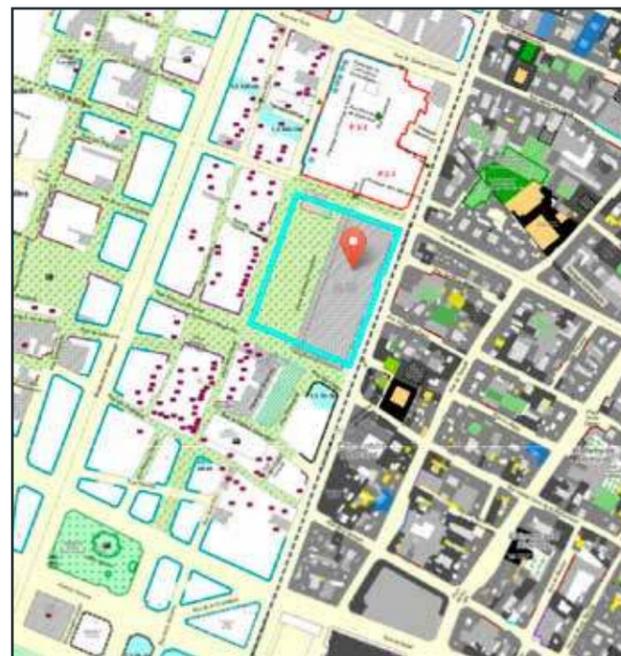
Réhabilitation du Centre Georges Pompidou, de l'ambiguïté d'un « mouvement » label ACR et PVP

#### PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du PLU : « Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou. Édifice construit de 1971 à 1977 par les architectes Renzo Piano et Richard Rogers associés au cabinet d'ingénieurs Ove Arup & Partners. Édifice remarquable pour son audace constructive (mise en évidence de la structure porteuse, des circulations verticales et des gaines techniques) et son respect de la trame urbaine (création d'une vaste esplanade devant l'édifice et implantation à l'alignement des voies). »

#### PRÉSENTATION

En l'attente d'une étude historique qui doit être menée au cours de l'été et en nous appuyant sur les travaux déjà réalisés sur le Centre Georges Pompidou par nombre de chercheurs et par l'historien Boris Hamzeian, actuellement chargé de recherches au sein de l'institution, il s'agit de retracer brièvement les grandes interventions



Extrait du PLU.

qu'a connu l'ensemble depuis sa construction, nous concentrant largement pour notre part sur les fonds détenus par les archives de Paris et par le DHAAP, de surcroît jusqu'alors peu exploités.

#### Origines

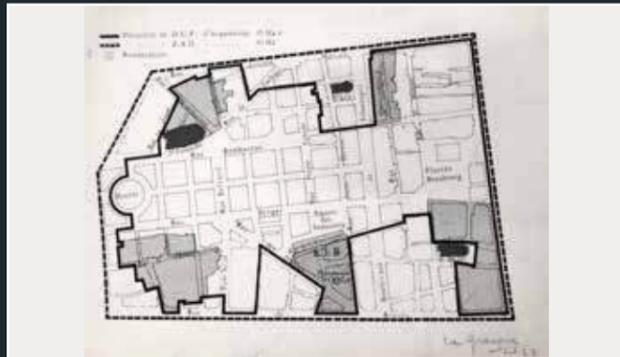
C'est à l'emplacement du Plateau de Beaubourg, un terrain de 2 ha sans autre affectation que celle de parc de stationnement des Halles depuis la destruction de l'îlot insalubre n° 1 en 1930 – observée par la Commission du Vieux Paris –, que le président Georges Pompidou décide en 1969 d'implanter un « centre culturel ». Celui-ci devra accueillir à la fois « un musée et un centre de création, où les arts plastiques voisineront avec la musique, le cinéma, les livres, la recherche audiovisuelle », dans la continuité de la « boîte à miracles » déjà imaginée par André Malraux et Le Corbusier dès 1961 pour La Défense. Placé à la lisière du Marais, non loin de l'Hôtel de Ville et à l'extrémité est de la ZAD de 43 ha des Halles, ce projet se présente, avec la création du musée du XIX<sup>e</sup> siècle au sein de la Gare d'Orsay, comme une compensation symbolique de la démolition annoncée des Halles toutes proches et comme l'occasion unique de soulager le Musée d'art moderne, à l'étroit dans le palais de Tokyo.

Un « concours international d'idée » est lancé dès dé-

cembre 1970, sous la houlette d'un jury présidé par Jean Prouvé, accompagné de grands noms du modernisme architectural tels que Philip Johnson, Émile Aillaud ou encore Oscar Niemeyer. 681 projets venus de 49 pays différents sont examinés à l'été 1971 ; parmi eux figure celui, envoyé in extremis, des jeunes architectes Renzo Piano et Richard Rogers, associés à Gianfranco Franchini, John Young et au groupe Ove Arup & Partners, qui est élu lauréat par huit voix sur neuf le 15 juillet 1971, quelques semaines à peine avant le début de la démolition des pavillons Baltard. Rebaptisé par l'équipe « Centre vivant d'information », le nouveau musée se pense comme une « machine ouverte sur la ville » (Rogers), à la croisée de Times Square et du British Museum, empruntant tant au Crystal Palace de Joseph Paxton qu'au Fun Palace de Cedric Price et refusant tout statut de monument. Bien que le projet connaisse des évolutions ultérieures notables, les grands principes de l'ensemble se révèlent déjà clairement énoncés : création d'une importante place dégagée, reliée à un édifice transparent à structure métallique à la flexibilité totale, formant un parangon du courant *high tech* alors en plein essor, dont le rez-de-chaussée très ouvert se présente comme partie intégrante de l'espace public.



Plateau Beaubourg, s.d., casier supplémentaire de la Commission du Vieux Paris (© DHAAP / CVP).



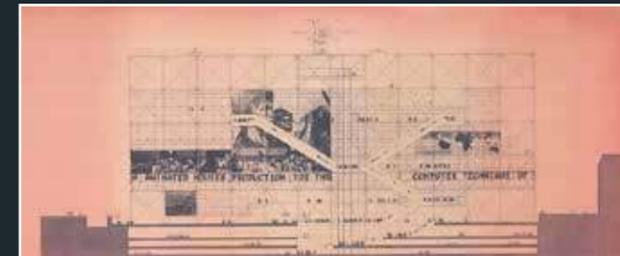
Plan délimitant la ZAD des Halles, octobre 1967 (© DHAAP / CVP).



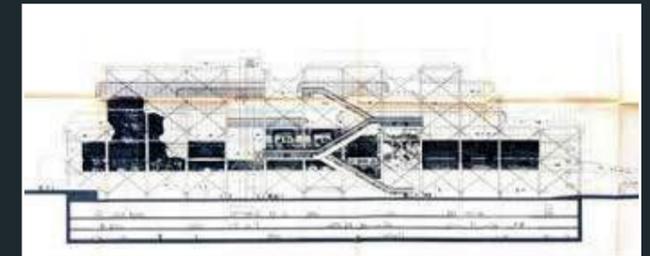
Philip Johnson présentant le « projet 493 » de l'équipe de Piano et Rogers lors de la réunion finale du jury, 14 juillet 1971 (© Archives du Centre Pompidou).



Renzo Piano et Richard Rogers architectes, maquette du projet lauréat, 1971 (© Centre Pompidou).



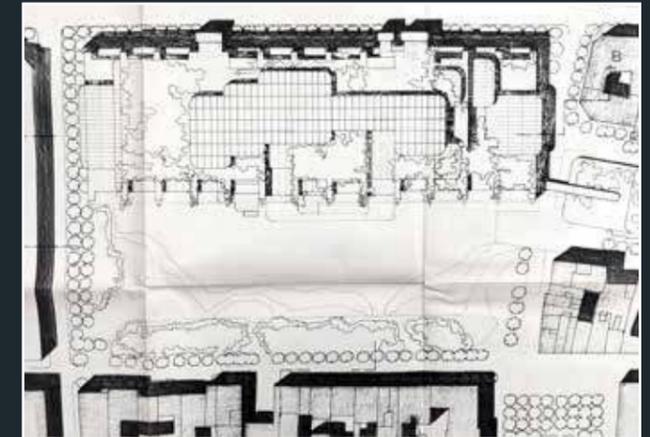
Renzo Piano et Richard Rogers architectes, élévation du projet lauréat, 1971 (©Centre Pompidou/ Fondazione Renzo Piano, Richard Rogers Estate).



Piano et Rogers architectes, élévation et coupe du premier permis de construire, s.d. (1972) (AD75).



Le Centre en cours de construction, s.d. (© DHAAP / CVP).



Piano et Rogers architectes, plan masse du premier permis de construire (détail), s.d. (1972) (AD75).

## Construction

La construction de ce nouvel ensemble s'amorce dans la foulée et conduit in fine à l'édification de quatre entités distinctes, bien qu'intimement liées : le Centre Pompidou, la piazza et bientôt l'atelier de Brancusi et l'Ircam – ces derniers n'étant pas concernés par le projet, ils ne seront pas détaillés dans cette présentation.

### Centre Pompidou

Un premier permis de construire est déposé dès décembre 1971 ; il prévoit alors un bâtiment de « huit étages sur trois niveaux de sous-sol », dépassant les limites de plafond de l'îlot. En présentant « des plans d'accord préalable », en raison de l'incertitude du programme, d'une part, et des décisions administratives d'autre part, les architectes espèrent pouvoir verser les plans définitifs au fil de l'avancement du projet, sans en retarder l'instruction. Cette transparence presque ingénue témoigne du sentiment d'urgence qui règne alors sur le projet et de l'inexpérience des jeunes architectes, qui n'ont encore jamais construit en France et n'ont jusqu'alors entrepris que des réalisations « de taille moyenne », selon leurs propres mots. Cette première version, sur pilotis, présente davantage de rondeur et de végétalisation par rapport à l'esquisse du concours, quand le dessin de la rampe

emblématique de la façade ouest n'est pas encore établi. Refusé, ce premier permis précède un second déposé en 1972, qui reprend la rigueur géométrique initiale et rend plus visible le principe de modules empilés. À cette date, la rampe commence à prendre sa forme ascendante.

Après l'aval du président de la République en mars 1973, un permis est finalement délivré en mai de la même année pour la construction d'un « centre d'information du Plateau Beaubourg, galerie d'expositions-musée-bibliothèques et locaux annexes parking en sous-sol », élevé de six étages sur trois niveaux de sous-sol totalisant 10 niveaux<sup>1</sup>.

Les travaux d'excavation débutent dès le mois de mai 1972, lors de la cession du terrain de la SEMAH à l'Établissement public du centre Beaubourg (EPCB), renommé Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC) en 1975, après la mort du président ; ils cèdent place au montage de la structure à partir d'octobre 1974, qui se déroule à un rythme soutenu et s'achève en seulement neuf mois – malgré l'arrêt temporaire du chantier en raison d'une action en justice

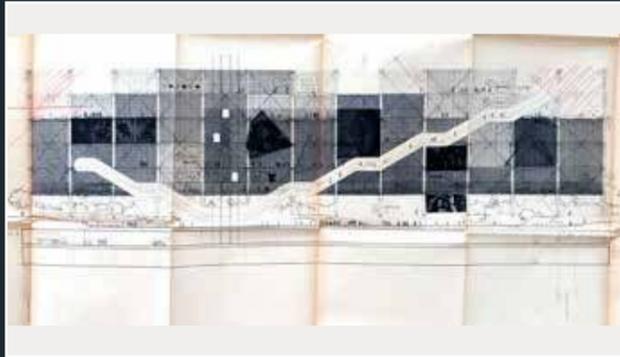
<sup>1</sup> Face à la complexité du bâtiment et aux différences de numérotation des niveaux selon les documents et les époques, nous faisons le choix d'adopter celle actuellement utilisée par le Centre, en renseignant systématiquement le nivellement général de la France (NFG).

menée contre le projet. Un permis modificatif, délivré en 1976, vient mettre à jour le choix des couleurs, des matériaux, mais aussi l'emplacement des ascenseurs.

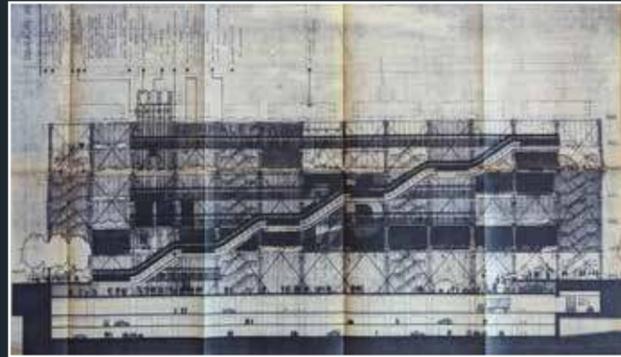
Le bâtiment forme ainsi un parallélépipède de 42 mètres de hauteur – contre 60 à l'origine – sur 166,6 mètres de longueur et 60 mètres de largeur. Les architectes, qui refusent de distinguer la conception de l'exécution du bâtiment, associent les technologies nouvelles à une approche presque artisanale et conçoivent une sorte de prototype, selon une approche finalement peu éloignée de certaines réalisations de Jean Prouvé. Le Centre Pompidou se donne ainsi à voir comme un jeu de construction dont les éléments, usinés pour l'occasion en Allemagne et acheminés par d'impressionnants convois, sont mis en scène en façade. Sa structure métallique se divise en quatorze portiques formant treize travées alignées dans la longueur de l'ensemble. Chaque portique se compose de deux poteaux, reliés à des poutres maîtresses de 50 mètres de portée par des « gerberettes », du nom de l'ingénieur allemand du XIX<sup>e</sup> siècle Heinrich Gerber, dessinées pour l'occasion. Des tirants vissés aux gerberettes achèvent de compenser la dissymétrie des charges sur les poteaux et assurent la stabilité de l'ensemble. Des façades vitrées clôturent cet assemblage de 78 modules, quand l'entièreté des réseaux est rendue visible dans

l'idée de produire une vaste machine facile à entretenir et à modifier. Concentrées sur la rue du Renard, ces gaines adoptent un code couleur qui se retrouvent dans tout le bâtiment : bleu pour la climatisation, rouge pour la circulation (escaliers mécaniques, ascenseurs, monte-charges), vert pour l'eau, jaune pour l'électricité et offrent ainsi un « grand spectacle distrayant », selon les mots de Jean Prouvé. La façade ouest, donnant sur la piazza, est pour sa part rythmée par les volumes saillants des escaliers mécaniques, bientôt surnommés « la chenille » et assimilés à une rue. L'intégration d'immenses écrans d'information en façade, élément fort du projet initial censé constituer un « mur tridimensionnel » ouvert sur la piazza, dans la lignée de la Maison de la Publicité projetée par Oscar Nitzschké en 1935, est quant à elle progressivement abandonnée. En intérieur, profitant des larges plateaux offerts par la structure du bâtiment, la flexibilité forme le maître mot du projet. Dans les étages, un contre-plancher modulable, dénommé « plancher informatique » ou computer floor, héberge même les réseaux d'électricité, de fluides et de données, permettant aux directeurs des départements du Centre d'imaginer de multiples aménagements sans contrainte.

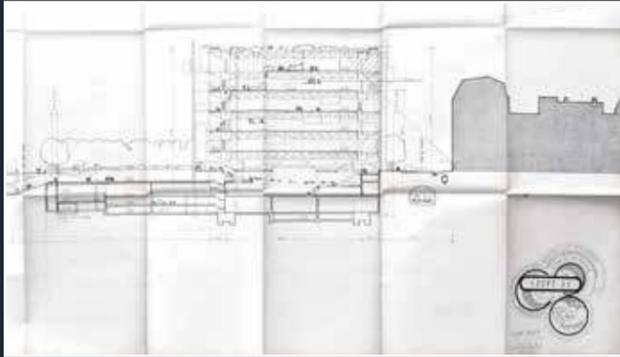
Les différents espaces, repérables par le visiteur par la signalétique de Jean Widmer, hébergent une



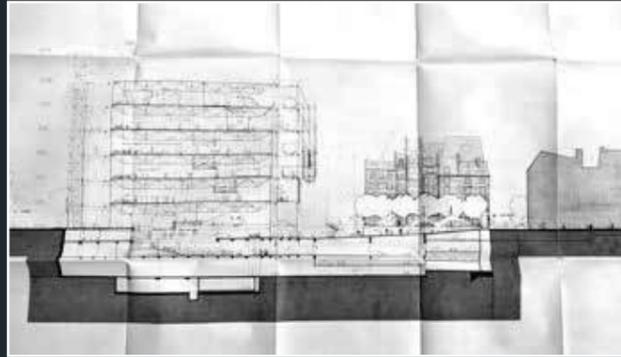
Piano + Rogers architectes, élévation du deuxième permis de construire, mai 1972 (AD75).



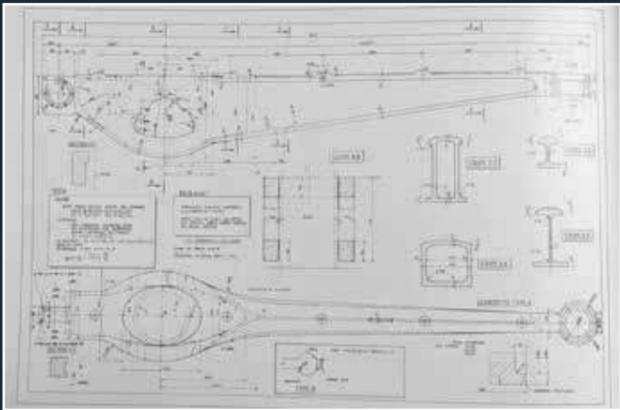
Piano + Rogers, élévation sur la piazza du permis définitif, avec précisions des couleurs et matériaux, mai 1975 (AD75).



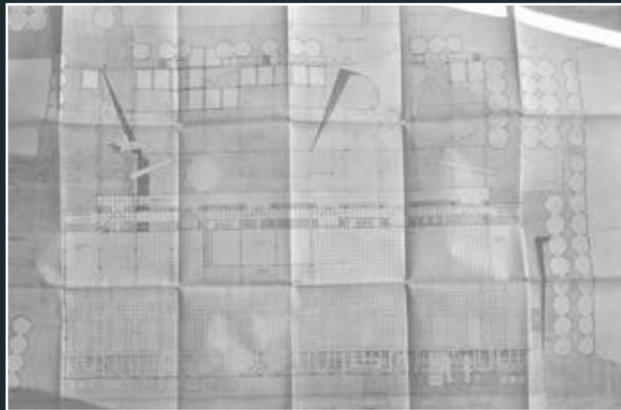
Piano + Rogers architectes, coupe du deuxième permis de construire, mai 1972 (AD75).



Piano + Rogers architectes, coupe du permis définitif, avec précisions des couleurs et matériaux, février 1974 (AD75).



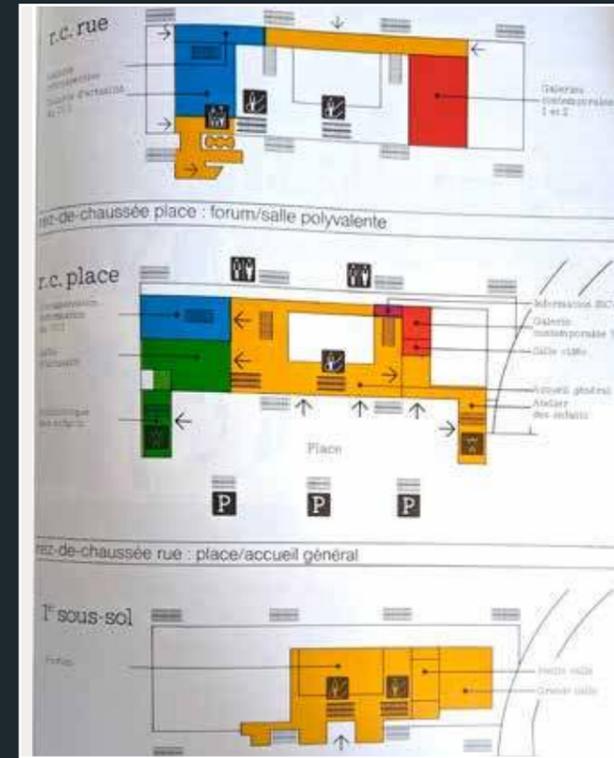
Dessin d'exécution pour la réalisation d'une « gerberette » en acier moulé, Piano + Rogers, reproduit dans Antoine Picon, Renzo Piano, Richard Rogers, *Du plateau Beaubourg au Centre Georges Pompidou*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1987.



Piano + Rogers architectes, plan de toiture avec le dessin des réseaux, permis définitif, février 1974 (AD75).



Vues des gerberettes en cours de montage, 1977 (vers), AA, n° 183, février 1977.



Plans des affectations des espaces selon la signalétique de Jean Widmer, niveaux NGF 27.00, 32.00 et 35.50, CREE, n° 46, janvier-février 1977.



Vue de la salle d'actualité et de la galerie d'exposition temporaire du Cci depuis le Forum, 1977 (© Centre Pompidou).



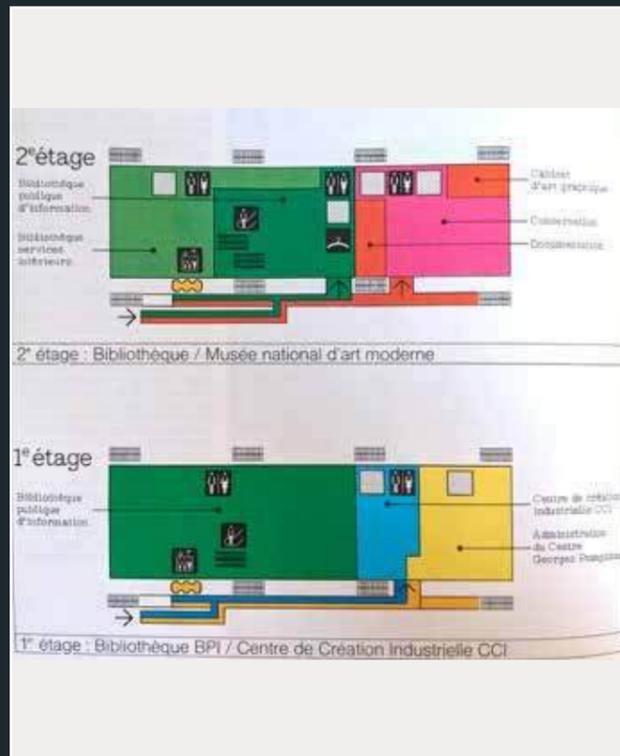
Vue de la trémie du Forum depuis l'« Agora » du premier sous-sol, septembre 1977 (© Centre Pompidou).

programmation chargée dès son ouverture. Le niveau -3 (NGF 16.90) accueille des locaux techniques, quand le niveau -2 (NGF 21.00) allie à ces locaux des réserves, des ateliers et des studios, le Centre Pompidou fonctionnant presque en totale autonomie avec une équipe de photographes, régisseurs, menuisiers, etc. Un niveau intermédiaire (NGF 24.00) abrite en mezzanine des locaux techniques et ateliers quand le -1 (NGF 27.00) rassemble des salles de spectacles d'une part et des locaux de stockage d'autre part, ainsi qu'une vaste aire de livraison reliée au parking, mais aussi à cette date à la voie souterraine des Halles.

Le forum constitue un grand espace polyvalent de 1 150 m<sup>2</sup> réparti sur deux niveaux (NGF 32.00 et 35.50), pensé comme un lieu de rencontre et d'échange. Il s'agit ainsi d'accueillir les visiteurs et de présenter des vitrines du contenu du centre : au niveau de la piazza, il ouvre sur une salle d'actualité et héberge la Documentation-Information du CCI du côté de la rue Rambuteau, quand le côté rue Saint-Merri est occupé par une salle d'information de l'Ircam, la Galerie contemporaine 3 et une salle vidéo. Le Forum donne également accès à la bibliothèque et à l'atelier des enfants, organisés en miroir de part et d'autre de la piazza. Au niveau de la rue du Renard (NGF 35.50), à l'angle de la rue Rambuteau et formant mezza-

nine, se trouvent la Galerie de rétrospective et la Galerie d'actualité du CCI et enfin la Galerie contemporaine 1 et 2, côté rue Saint-Merri. Une large trémie donne accès au premier sous-sol, dit « Agora », où sont placés les espaces d'accueil et deux salles polyvalentes (Petite salle et Grande salle). Tous les niveaux supérieurs sont par la suite desservis par la rampe extérieure.

Au deuxième étage (NGF 42.50) commence la Bibliothèque publique d'information (Bpi), qui s'étend sur trois étages partagés avec d'autres services et équipements, pour une surface totale de 15 000 m<sup>2</sup>. Elle vise à proposer un accès libre à un million d'ouvrages et de documents, ainsi que 1 300 places assises. Créé en 1969 au sein de l'Union Centrale des Arts décoratifs, le Centre de création industrielle (Cci) est intégré à l'ensemble en 1972, et implanté avec l'administration du Centre Pompidou à ce même étage. Il donne à voir au public et aux spécialistes des réalisations à la croisée de l'architecture, de l'urbanisme, du design et des communications visuelles. Les espaces pour le Cabinet d'art graphique, de conservation et de documentation se partagent le deuxième étage avec la Bpi. Le troisième étage (NGF 49.50) marque le début du Musée national d'art moderne, qui occupe l'intégralité du quatrième et du cinquième étage (NFG



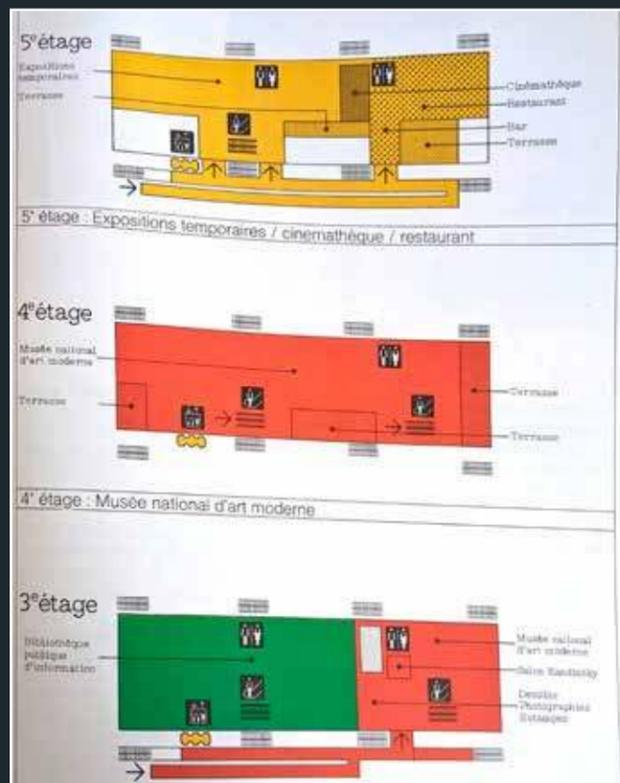
Plans de affectations des espaces selon la signalétique de Jean Widmer, niveaux NGF 42.50 et NGF 49.50, CREE, n° 46, janvier-février 1977.



Vue de la Bpi avec son mobilier d'origine conçu par les architectes concepteurs et Michel Cadestin, 1977 (© Centre Pompidou).



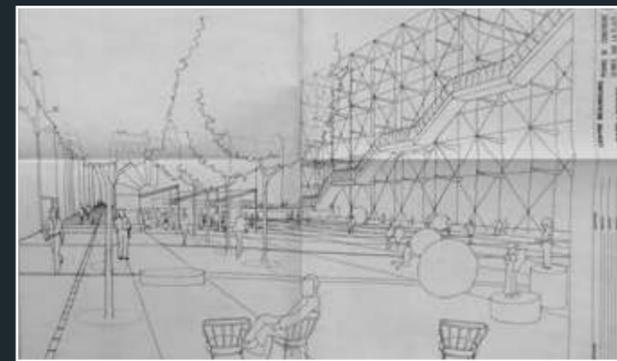
Espace de l'administration du centre (NGF 42.50), 1977 (© Centre Pompidou).



Plans de affectations des espaces selon la signalétique de Jean Widmer, niveaux NFG 56.50, 63.50 et 70.50, CREE, n° 46, janvier-février 1977.



Vue des espaces d'exposition, 1977 (© Centre Pompidou).



Piano + Rogers architectes, perspective du projet non réalisé pour la Piazza, décembre 1976 (AD75).



Piazza avec son décaissé et la reconstitution de l'atelier Brancusi, 1984 (© Centre Pompidou).



Le Diatope de Xenakis installé sur la Piazza (© Centre Pompidou).

56.50 et 63.50). Enfin le sixième et dernier étage (NFG 70.50) rassemble les espaces d'expositions temporaires, la Cinémathèque et un bar-restaurant en libre-service, ouvert sur une large terrasse offrant une vue spectaculaire sur Paris. Une large partie du mobilier est conçue par l'équipe des architectes menée par John Young, bras droit de Rogers.

Usine, paquebot ou, selon les mots de Piano lui-même, véritable « vaisseau spatial », le Centre Pompidou suscite à son inauguration le 31 janvier 1977 des réactions aussi vives que contrastées. Sa fréquentation dépasse cependant tous les pronostics et accueille aujourd'hui près de 25 000 visiteurs par jour. Certains chantiers se révèlent toutefois encore inachevés à cette date, tels que l'installation d'une batterie d'ascenseurs dans le mur tridimensionnel face à la piazza, et ne seront achevés que des mois, voire des années plus tard.

### Piazza

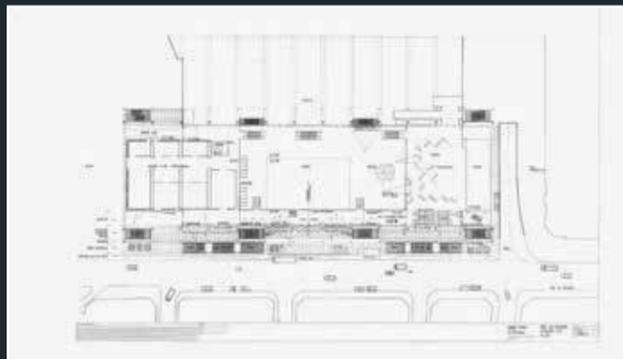
L'aménagement des abords du Centre Pompidou se révèle une opération tout aussi ambitieuse et originale que l'édification du Centre en lui-même. Par sa superficie au sol presque jumelle à celle du bâtiment, la Piazza constitue ainsi un des arguments majeurs dans le choix des lauréats, offrant un vaste espace libre aussi rare que

bienvenu en plein cœur de Paris.

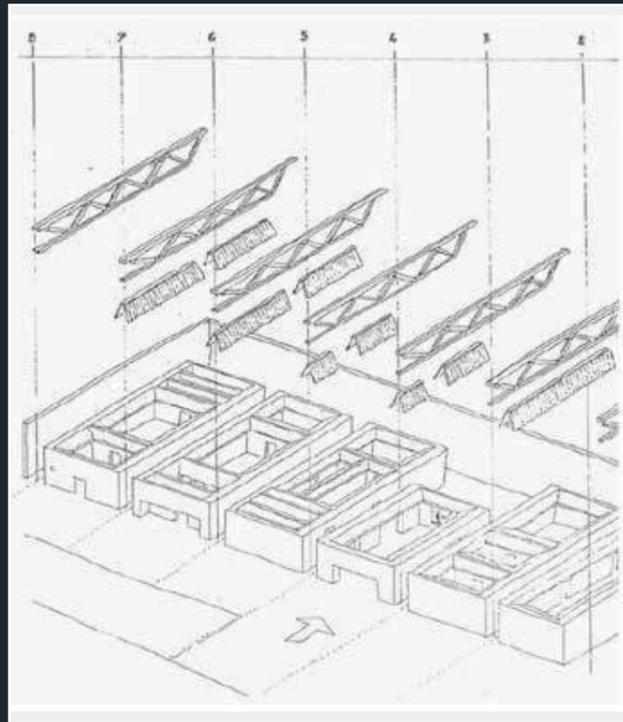
Perçue comme un lieu de grand rassemblement et d'événementiel par ses concepteurs, la Piazza, dont le nom est refusé par la Commission du Vieux Paris, devient un lieu d'hésitations et de conflits dans sa mise en œuvre. Cette sorte « d'amphithéâtre pavé » se place en faible pente d'une dénivellation de 3,20 m, guidant les passants jusqu'à l'entrée principale du Centre ; elle participe ainsi à la perméabilité du lieu, largement ouvert sur l'extérieur, en se prolongeant dans le forum. Dans ce même souci d'interpénétration, elle est à l'origine partiellement décaissée, créant un accès direct au sous-sol du Centre. Les architectes ont eu à cœur de piétonner les abords du Centre, parti pris largement novateur à une époque encore très tournée vers l'automobile et qui prend le contre-pied à la vocation malheureuse de parc de stationnement du plateau Beaubourg, pendant près d'une demi-décennie. Entourée d'arbres, elle devait à l'origine accueillir des serres pour un marché aux fleurs, dernière réminiscence de la programmation du secteur des Halles. Son statut et sa propriété condamnent toutefois ce projet, dont deux permis reçoivent un avis défavorable, le Cahier des Charges de cession de terrains de la SEMAH la plaçant comme zone non aedificandi. Ce ne sont donc que des occupations temporaires qui



Avant-projet sommaire du réaménagement du MNAM, vue de la nouvelle entrée du musée au 4<sup>e</sup> étage, 1982, Gae Aulenti, arch. Italo Rota et Piero Castiglioni, collabs. (© Centre Pompidou).



Atelier Piano, architectes, plan des réaménagements du Forum, février 1985 (© Centre Pompidou).



Avant-projet sommaire du réaménagement du MNAM, axonomie de l'intervention au 4<sup>e</sup> étage avec vue éclatée des verrières, 1982, Gae Aulenti, arch. Italo Rota et Piero Castiglioni, collabs. (© Centre Pompidou).



Détail des aménagements d'Aulenti, mai 2025 (© DHAAP / ML).



Pose de la nouvelle façade opaque à rez-de-chaussée côté Rambuteau pour la construction de la salle Garance, automne 1984 (© Centre Pompidou).



Vue de la salle Garance à la livraison, décembre 1984 (© Centre Pompidou).

viennent concrétiser les projets des architectes pour la piazza, notamment avec le chapiteau du cirque de rue Gruss et un pavillon pour spectacle audiovisuel, le Diatope, commandé au compositeur et architecte Iannis Xenakis pour quelques mois.

Implanté au nord de la Piazza à l'angle de la rue Saint-Martin, entouré d'arbres, s'élève enfin l'atelier Brancusi, élément tardivement rajouté au projet, qui reconstitue l'atelier de l'artiste situé impasse Ronsin dans le 15<sup>e</sup> arrondissement tel qu'il se trouvait à son décès, selon les modalités de son legs à l'État français en 1957.

À proximité, sous la place Saint-Merri, dans la continuité de ces installations souterraines, se retrouve également l'Institut de recherche et de coordination acoustique/musique (IRCAM) créé en 1969 par le compositeur Pierre Boulez. Inauguré en 1978, il se situe alors entièrement en sous-sol entre le bâtiment du Centre et l'église, avant d'être amplifié en 1990 avec la création d'une tour de bureau, menée par Renzo Piano.

Le projet de réhabilitation ne concernant pas ces deux derniers espaces, nous ne les évoquerons pas davantage.

#### Interventions postérieures : « ajuster la machine »

Devenu l'un des musées les plus visités de la capitale, le Centre Pompidou nécessite rapidement de nombreux

ajustements : au-delà des malfaçons et défauts techniques de son ossature, son architecture doit s'adapter à la réalité des besoins et aux demandes de ses usagers. Outre les multiples projets étudiés par Piano et Rogers, bientôt mis en lumière par le chercheur Boris Hamzeian, deux grandes campagnes d'interventions marquent significativement le Centre Pompidou et ses aménagements initiaux, au milieu des années 1980 et au tournant du changement de millénaire.

#### Figurer la machine ? Les réaménagements des années 1980

Dès le début des années 1980, Piano et Rogers travaillent à de nouveaux aménagements, notamment afin de résoudre les problèmes de gestion des flux, de dégradations causées par certains visiteurs dans cet espace largement ouvert et en accès libre. Profitant de la flexibilité du bâtiment, dont les concepteurs anticipaient déjà les extensions possibles au moment de sa conception, l'ambition vise à augmenter les espaces d'accueil, déjà insuffisants, et les usages du Centre.

Si les réaménagements des équipements du Centre s'effectuent sous la conduite de Piano, c'est finalement l'architecte milanaise Gae Aulenti, déjà en charge de la scénographie au musée d'Orsay en collaboration avec l'agence ACT Architecture, qui est choisie pour le

réaménagement du MNAM, par le ministre de la culture Jack Lang.

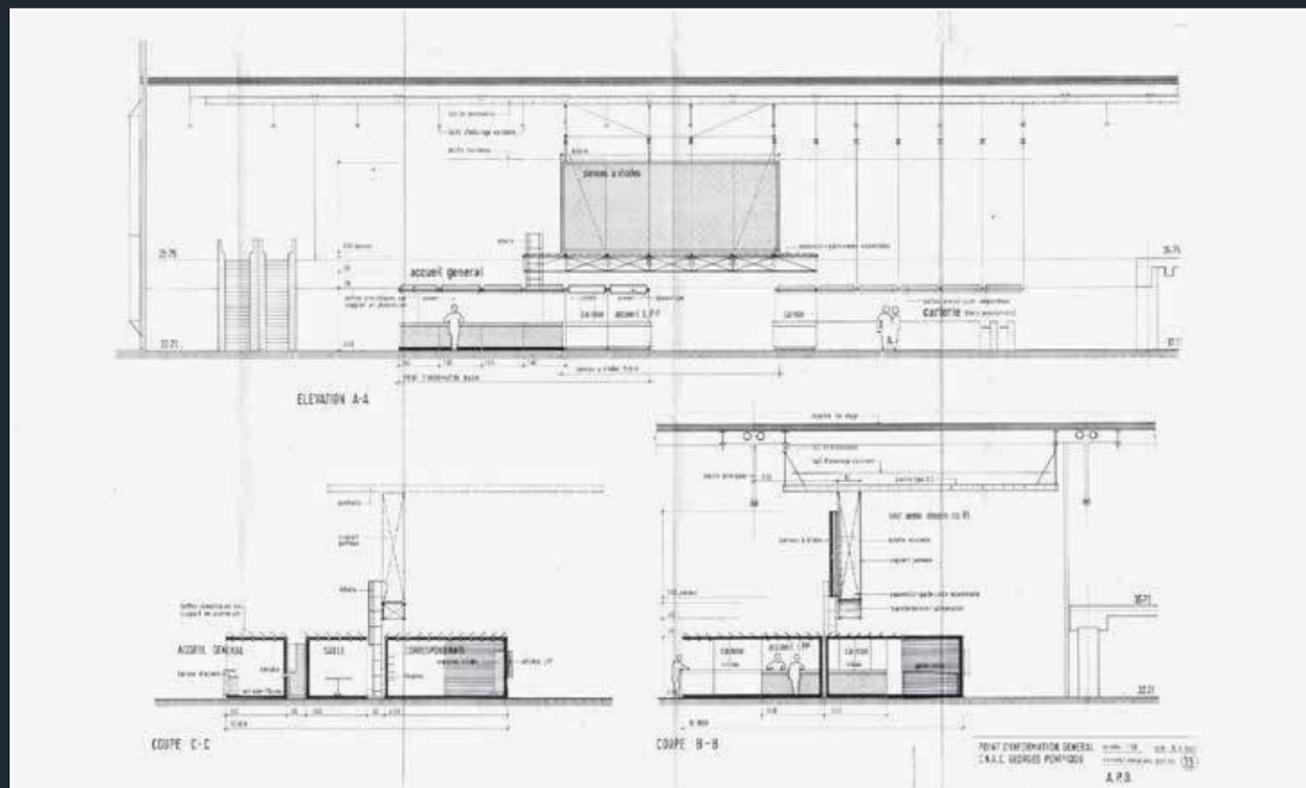
Au niveau NGF 32.00, dans le Forum, les auvents nord et sud sont comblés pour permettre la création de nouveaux espaces. Au Nord, le long de la rue Rambuteau, Renzo Piano (Atelier de Paris-Atelier Piano) se voit confier la construction d'une nouvelle salle de cinéma et de vidéos de 345 places, dite salle Garance. Edifiée à l'été 1984 et inauguré en décembre de la même année par le ministre, elle adopte un nouveau code couleur défini par l'architecte. À l'opposée, l'extension de la galerie d'exposition contemporaine, desservie par un groupe d'escalators placés en symétrie de ceux desservant la mezzanine au nord, est installée à l'emplacement de l'auvent sud et inaugurée le 31 mai 1985. La nouvelle façade vitrée allie panneaux de verre et bandeau opaque ignifugé blanc. Le Forum est également remanié après un projet imaginé par Mike Dowd, avec le regroupement de la librairie et de la carterie par l'architecte Jean-Michel Wilmotte, le transfert de la Salle d'Animation, le réaménagement de l'accueil et de l'information du public et enfin la création d'une nouvelle salle d'exposition pour CCI, la « Galerie des brèves », afin de présenter et de promouvoir, selon un rythme rapide, les créations récentes du design de produit.

Ces interventions remettent en question les principes de transparence et d'ouverture du Forum, mais s'insèrent efficacement dans les espaces laissés libres à la construction du centre.

Dans le MNAM, Gae Aulenti, accompagnée d'Italo Rota et de Piero Castiglioni, proposent une nouvelle scénographie qui évacue les principes de flexibilité et de rationalisme fondateurs du Centre. Les travaux sont organisés en trois lots successifs divisés entre le quatrième étage sud, le quatrième étage nord et le troisième étage, selon le circuit chronologique des expositions.

Leur projet, bien que plus traditionnel, est cependant salué par Piano et leur mise en scène monumentale, particulièrement remarquable par les décors fixés au plafond de l'axe de circulation principal, propose un dialogue fécond avec la structure du bâti, quand l'ensemble des dispositions permet de conserver la transparence des façades sans nuire à l'éclairage des œuvres. À cette occasion, les terrasses ouest et sud sont respectivement réaménagées par Aulenti et Piano et adoptent toutes deux un sol pavé de granit, rompant avec l'esprit high tech du bâtiment initial.

C'est aussi à cette date que le sol du musée au 4<sup>e</sup> étage et de la galerie sud agrandie est remplacé par un parquet mosaïque en bois bientôt emblématique, choisi parmi de



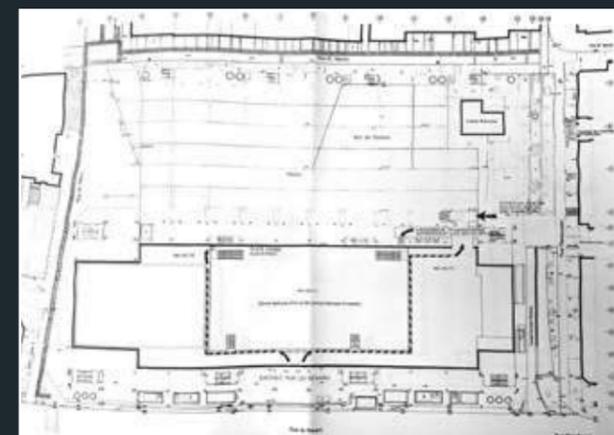
Mike Dowd architecte, réaménagement du forum, projet définitif, août 1982 (© Centre Pompidou).



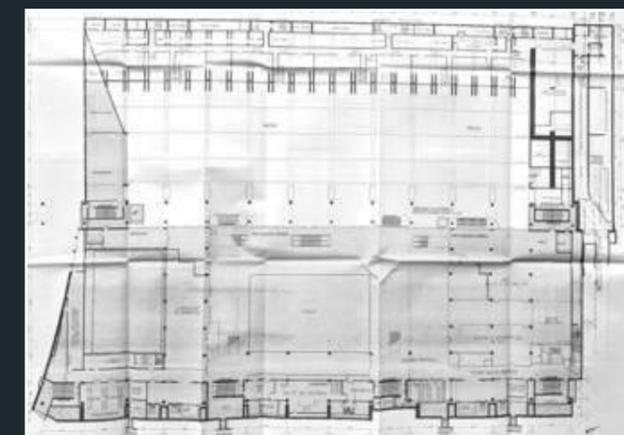
Pose des nouvelles façades de l'extension de la Galerie d'exposition, contemporaine, printemps 1985 (vers) (© Centre Pompidou).



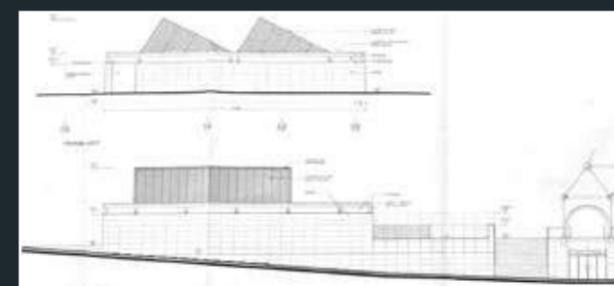
Vue du chemin piétonnier souterrain pour la traversée de la rue du Renard localisé à l'intérieur de l'auvent sud, 1982 (© Centre Pompidou).



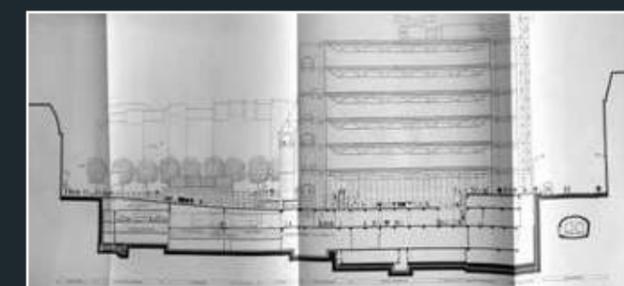
Piazza, existant, juillet 1994, RPBW (AD75).



Piazza, projet, juillet 1994, RPBW (AD75).



Élévations sud et ouest pour le nouvel atelier Brancusi, décembre 1994, RPBW (AD75).



Coupe montrant les nouveaux aménagements, 1994, CNAC, RPBW (AD75).

multiples *scenarii*, bien qu'il dissimule le *computer floor*.

#### La grande opération de réaménagement 1995-2000

Les ambitions des années 1980 ne trouvent pour beaucoup leur concrétisation qu'au cours de la grande opération de restructuration du Centre, qui se tient à la fin des années 1990 pour son vingtième anniversaire. Au début des années 1990, la forte fréquentation du site et le manque d'entretien du bâtiment rendent une campagne d'envergure nécessaire. Elle découle également des multiples bouleversements dans l'organisation du Centre et de la fusion entre le MNAM et le CCI en 1992. Il s'agit de moderniser certains équipements et de réorganiser les circulations, en créant de nouveaux parcours différenciés afin de répondre aux problématiques d'accessibilité et de sécurité du Centre, bien que ces choix mettent à mal l'« Utopie Beaubourg » et sa volonté de décloisonnement des activités initiale.

La maîtrise d'œuvre est cette fois-ci divisée entre Renzo Piano Building Workshop, l'agence Bodin & associés, et le CNAC. Différents concours sont lancés par la suite pour l'aménagement des espaces redessinés, notamment pour le troisième étage et pour le restaurant au dernier étage. Au regard de l'ampleur des travaux, le site est fermé vingt mois entre octobre 1997 et décembre 1999.

#### Les abords

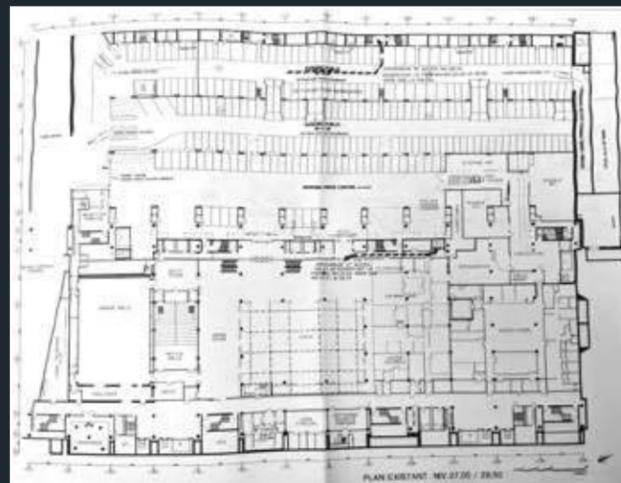
Ce sont en premier lieu les abords du Centre et l'atelier Brancusi qui bénéficient d'un permis de construire, dès 1994, déposé par Renzo Piano Building Workshop. Sur la piazza, le décaissé, dit de « l'îlot de Venise », est comblé, quand une réfection complète des revêtements de sol – remplacés par de larges pavés de granit – est menée. Il en va de même pour le mobilier urbain et l'éclairage public, tandis que de nouvelles plantations sont prévues sur l'ensemble de la piazza. L'atelier Brancusi est également reconstruit dans le cadre d'un second permis, pour prendre le visage qu'il conserve toujours aujourd'hui.

En sous-sol, le parking et ses accès sont partiellement réaménagés, permettant notamment le stationnement d'autocars, auparavant prévu rue Renard.

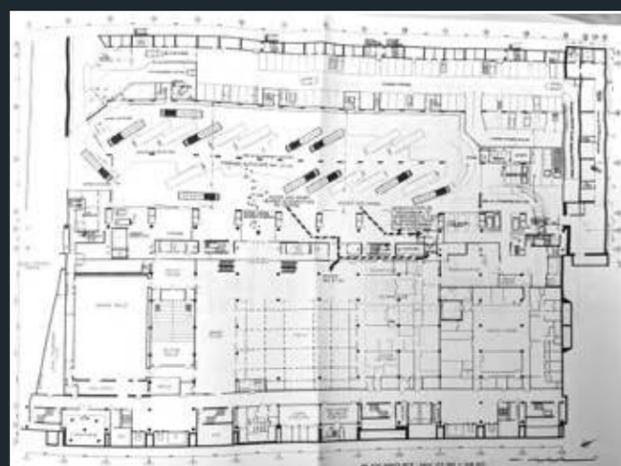
Concernant le Centre, un premier permis, déposé en septembre 1997, n'est autorisé qu'en juin 1998 : son instruction n'est en effet pas jugée urgente, « les travaux ayant, de notoriété publique, déjà commencé » peu de temps après son dépôt. Un permis modificatif est toutefois déposé en juin 1999 et délivré en décembre de la même année, afin de régulariser des modifications en cours et d'ajouter un auvent au niveau de l'entrée principale donnant sur la piazza désormais dénommée « Canopy »,



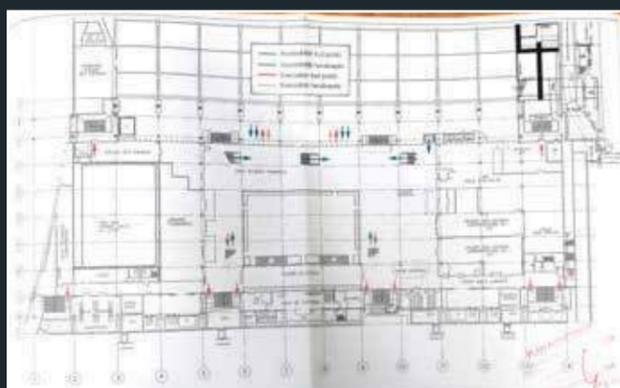
Panneau en verre armé ajouté ponctuellement ajouté lors de l'opération, mai 2025 (© DHAAP / Houssard).



Plan d'accessibilité niveau 27.00, existant, août 1997 (AD75).



Plan d'accessibilité niveau 27.00, projet, août 1997 (AD75).



Plan d'accessibilité niveau 32.00, existant, août 1997 (AD75).



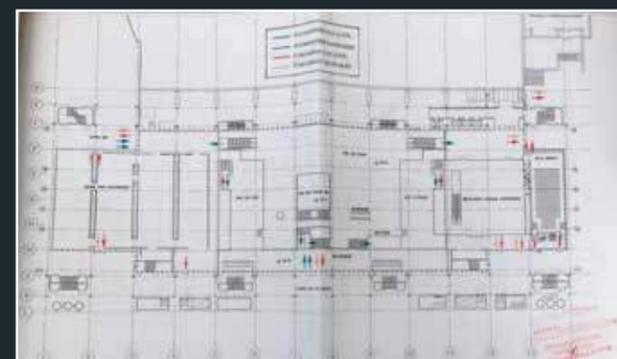
Plan d'accessibilité niveau 32.00, projet, août 1997 (AD75).



Vue du Forum, mai 2025 (© DHAAP / ML).



Vue sur les mezzanines étendues, au fond, l'actuelle galerie des enfants, mai 2025 (© DHAAP / ML).



Plan d'accessibilité niveau 35.50, existant et projet, août 1997 (AD75).



Entrée de la Bpi réaménagée, mai 2025 (© DHAAP / ML).

ajoutant une monumentalité nouvelle.

Les niveaux de sous-sols sont ainsi réorganisés afin d'améliorer la distribution des ateliers et les conditions de stockage des œuvres, quand les cabines des petits montes-charges de la façade sont ménagées afin de faciliter les circulations des employées, des œuvres et du matériel.

L'opération vise également à réorganiser complètement les espaces d'accueil du bâtiment, répartis entre les niveaux NGF 27-32.00 et 35.50, afin de mieux juguler l'accueil d'un public conséquent. Afin de matérialiser ces nouveaux circuits et espaces, le Centre fait appel à Rudi Bauer pour établir une nouvelle signalétique.

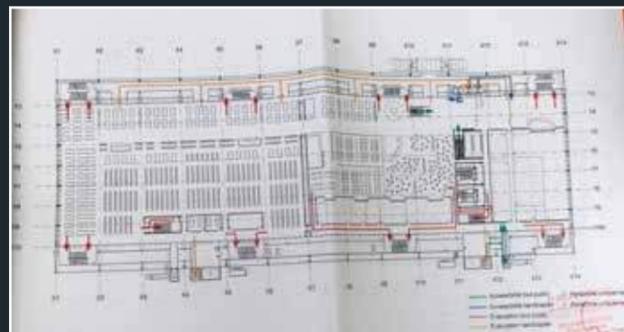
L'entrée du côté de la piazza est retravaillée et mise en valeur par un nouvel auvent ; la trémie centrale est réduite de deux tiers afin de ménager un vaste pôle spectacle doté de deux nouvelles salles au niveau inférieur, accessible par un nouvel escalier et une batterie d'ascenseur. Au niveau du Forum (NGF 32.00), le hall d'accueil et la billetterie sont réaménagés, le côté sud accueille l'atelier des enfants et le côté nord la librairie. Ces dispositions seront par la suite modifiées : la librairie déménagera au sud, libérant son espace pour la boutique, quand la galerie des enfants sera transférée sur la mezzanine nord. Les mezzanines sont étendues afin d'être connec-

tée entre elles et offrent de nouveaux espaces imaginés au stade du permis pour la création de cafés ou « d'activités similaires ». Elles accueillent aujourd'hui la galerie des enfants au nord et une petite cafétéria au sud. C'est également lors de cette campagne que de nombreuses surfaces vitrées de la façade sont remplacées par des panneaux opacifiés, brisant plus avant la transparence de l'ensemble.

Les réaménagements des niveaux supérieurs sont menés par l'agence de Jean-François Bodin, qui assure notamment une mise aux normes avec un travail sur les circulations verticales. C'est également lors de cette campagne que le computer floor a été définitivement supprimé dans les étages. Ils forment un programme culturel global et redistribuent les espaces, notamment avec le déménagement de la majorité du personnel administratif et la disparition du CCI, auparavant situé au deuxième étage (NGF 42.50). La Bpi est désormais répartie entre la mezzanine nord (NGF 35.50) – à l'emplacement initial des galeries rétrospectives et d'actualité du CCI –, le deuxième étage (NFG 42.50) et le troisième étage (NFG 49.50). Elle est ainsi conséquemment agrandie et passe à 2 000 places assises. Un accès indépendant est ménagé du côté de la rue du Renard, rompant avec les principes initiaux du Centre ; de nouvelles circulations verticales



Plan d'accessibilité niveau 42.50, existant, août 1997 (AD75)



Plan d'accessibilité niveau 42.50, projet, août 1997 (AD75)



Plan d'accessibilité niveau 49.50 (0138 + 149), existant, août 1997 (AD75)



Plan d'accessibilité niveau 49.50 (0138 + 149), projet, août 1997 (AD75)



Aménagement de la BK par Marin + Trottin Périphériques Architectes, mai 2025 (© DHAAP / ML)



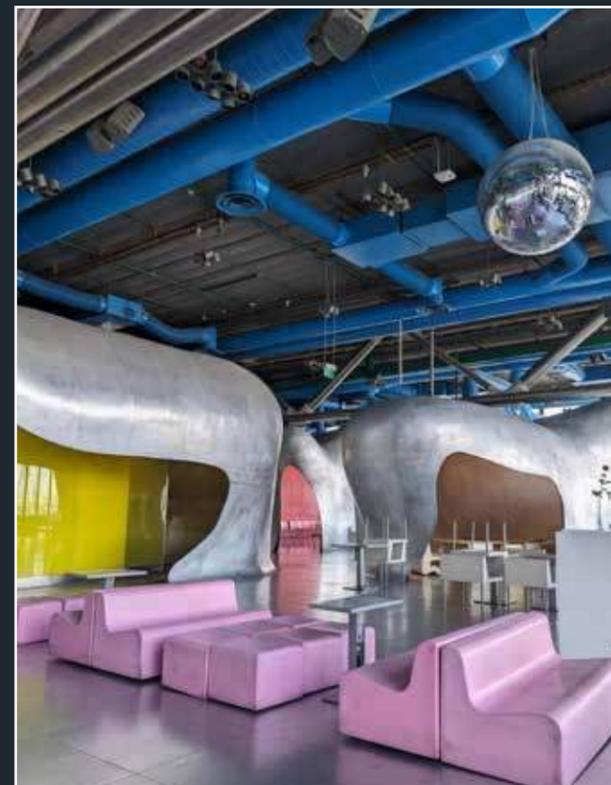
Nouvel escalier ménagé dans les espaces du MNAM, mai 2025 (© DHAAP / ML)



Plan d'accessibilité niveau 63.50 (151 et 140), existant, août 1997 (AD75)



Plan d'accessibilité niveau 63.50 (151 et 140), projet, août 1997 (AD75)



Le Georges, aménagements de Jakob & MacFarlane (NGF 70,50), mai 2025 (© DHAAP / ML)



Le Pink Bar, aménagements de Jakob & MacFarlane (NGF 70,50), mai 2025 (© DHAAP / ML)



Désordres observés lors de la visite du site, mai 2025 (© DHAAP / Houssard)

sont ménagées, cette fois-ci placées perpendiculairement à toutes les autres circulations du Centre. Une partie du mobilier conçu spécifiquement pour le Centre est remplacé : les chaises Treillis de Michel Cadestin cèdent notamment la place à celles de Maarten Van Severen et de Eames, quand les moquettes sont refaites. Au niveau 3 (NFG 49.50), c'est l'agence Marin + Trottin Périphériques Architectes qui assure par la suite le réaménagement de la Documentation et du Cabinet d'art graphique, devenus la Bibliothèque Kandinsky, et mettent à l'honneur le verre, dont les déclinaisons transparentes, opaques, brillantes ou réfléchissantes subliment la structure et les réseaux du bâtiment.

Concernant le MNAM/CCI, les espaces d'expositions des niveaux 3 (NFG 56.50) et 4 (NFG 63.50) sont rénovés et agrandis, le parquet adopté dans les années 1980 est utilisé sur tous les espaces. Enfin, au dernier niveau (NFG 70.50), deux zones d'exposition temporaire sont ménagées grâce à l'agrandissement d'une travée de leur espace dédié avec la suppression de la salle de cinéma et de la double hauteur du musée, et la cafétéria est entièrement repensée par Dominique Jakob et Brendan McFarlane – alors jeunes architectes encore méconnus –, pour accueillir un restaurant plus luxueux, le Georges. Ils y proposent un assemblage de formes courbes monu-

mentales en aluminium – dessinées sur ordinateur dans la lignée high-tech du Centre –, jouant sur les contrastes avec la structure linéaire du bâtiment tout en respectant sa trame. Les architectes dessinent également l'intégralité du mobilier de cette œuvre d'art totale.

Depuis ces grandes opérations, de multiples opérations plus localisées ont eu lieu dans le bâtiment, tels que l'adjonction du Pink Bar au sein du Georges, en 2006, toujours réalisé par Jakob & MacFarlane ou des opérations plus ponctuelles comme la création d'un local technique au 5<sup>e</sup> étage côté rue Beaubourg (pour la rénovation des réseaux sprinklers en 2004), ou encore l'installation d'une structure provisoire en terrasse au 6<sup>e</sup> étage en vue de la création de l'antenne du centre Pompidou Metz, par Shigeru Ban Architects Europe (2004) ; ou encore de la Maison Tropicale de Jean Prouvé sur la terrasse du 5<sup>e</sup> étage en 2007. Seule la Chenille et la Canopy sur la piazza font l'objet d'une campagne de rénovation entre septembre 2019 et juin 2021, afin de moderniser et de fluidifier l'accès au Centre.

#### Projet actuel

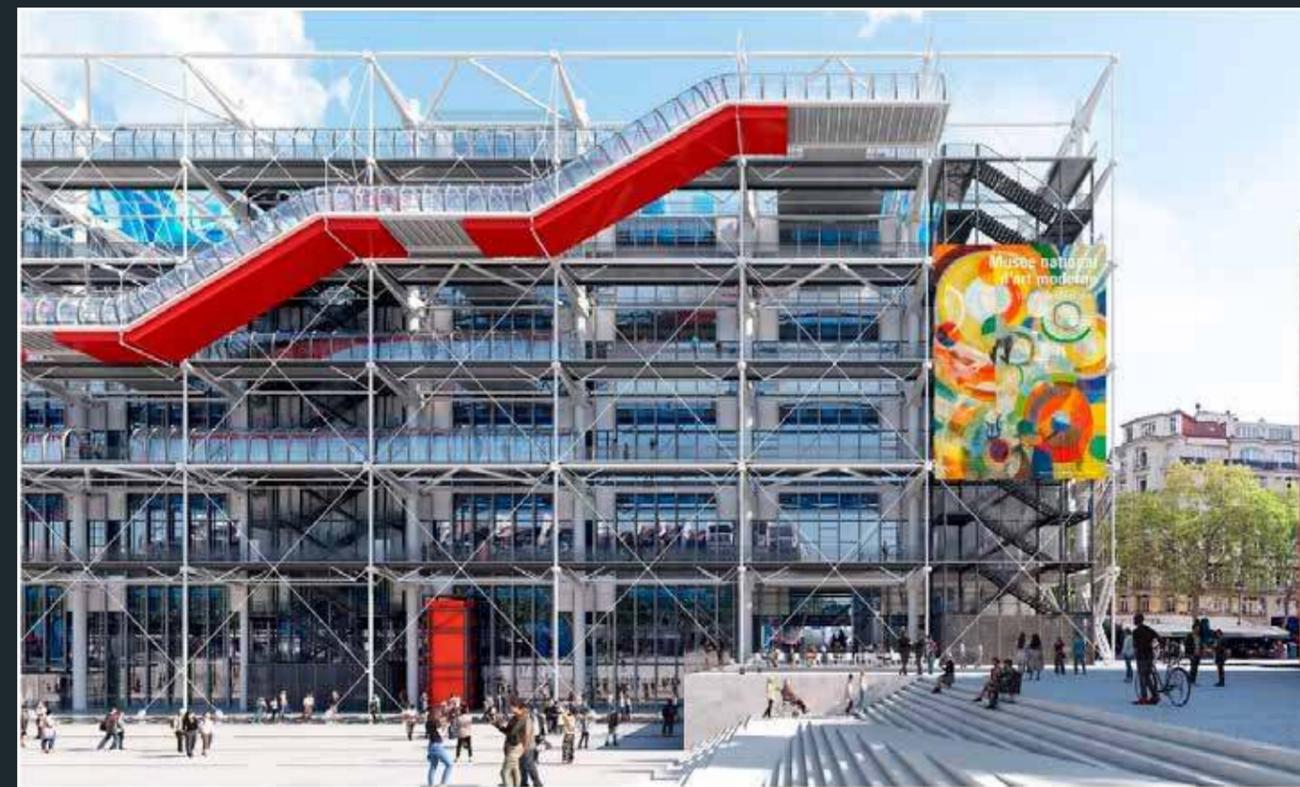
Depuis quelques années, la question d'une appréhension de ce « moviment » – néologisme né de la contraction entre « monument » et « mouvement » proposé par



Désordres observés lors de la visite du site, mai 2025 (© DHAAP / Houssard).



Altération du verre observée sur certains panneaux lors de la visite du site, mai 2025 (© DHAAP / Houssard).



Perspective depuis la rue Saint-Martin, 2025 (© Moreau Kusunoki).

Francis Ponge – commence à se poser. Outre les réflexions engagées par Claude Massu sur le Centre comme « objet patrimonial », dans la monographie publiée à l'occasion de son trentième anniversaire, le bâtiment bénéficie d'une protection Ville de Paris (PVP) dans la cadre du PLUd depuis 2009 et obtient un label ACR (Architecture Contemporaine Remarquable) en 2016. Une procédure de classement est actuellement en cours, mais le dossier ne devrait pas être présenté en commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) avant la fin de l'année 2025.

Les structures vieillissantes, l'évolution des normes et des besoins ont conduit au montage d'un programme ambitieux de rénovation, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Centre Pompidou, le ministère de la Culture et l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC).

En mars 2021, à l'issue d'un dialogue compétitif, l'équipe composée de AIA Ingénierie / AIA Architecture / Peutz & Associés / Cosil Peutz Lighting Design / Locomotion se voit attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du schéma directeur technique. Un concours d'architecture pour le volet culturel est par la suite lancé en mai 2023 et l'équipe Moreau Kusunoki (architecte mandataire) en association avec Frida Escobedo Studio (designer associé) et AIA In-

génierie est finalement désignée lauréate en juin 2024, parmi plus de quatre-vingt candidatures reçues.

Le programme comporte un volet technique prévoyant le remplacement complet de l'enveloppe du bâtiment, mais aussi d'installations techniques et de réseaux intérieurs et extérieurs, un désamiantage partiel et la remise aux normes en sécurité incendie ainsi que la mise en accessibilité du site. Le volet culturel, articulé au schéma directeur technique, vise quant à lui à réorganiser les différentes fonctions du site de manière plus rationnelle et plus lisible, et d'adapter le bâtiment aux nouveaux besoins des usagers. Pour répondre à ce programme ambitieux, la fermeture totale du site est prévue en décembre 2025 et devrait courir jusqu'en 2030.

Le volet technique se concentre ainsi en large partie sur les 18 335 m<sup>2</sup> de façade du bâtiment, entièrement remplacés, afin de supprimer l'amiante, présente notamment dans les barrettes d'éternit des zones de liaison entre les panneaux et la structure, et d'améliorer leurs performances thermiques, ainsi que leur résistance au feu. Ce choix radical permet pour les pétitionnaires d'assurer leur cohérence d'aspect en évitant tout effet patchwork et garantit le retour à une plus grande transparence en supprimant le verre armé et les panneaux blancs occultants ajoutés après la construction du bâtiment. L'ensemble

des productions énergétiques et réseaux de distribution des fluides sont également remplacé ; leurs couleurs iconiques sont toutefois conservées, quand leurs dessins et leurs emplacements sont majoritairement repris, bien que ponctuellement simplifiés, en intérieur comme en extérieur. En façade, l'intégration de désenfumage, l'adaptation des gaines aux nouveaux débits d'air, et l'amélioration de la maintenance électrique impliquent ainsi des modifications de dessin, notamment visible rue du Renard. Les mises en sécurité et en accessibilité du bâtiment sont retravaillées et les zones publiques sont désamiantées. Pour toutes ces interventions, la logique présentée est de conserver les éléments dont la fonction ne change pas lorsque leur état est jugé satisfaisant, de refaire à l'identique lorsqu'ils sont considérés en mauvais état et de les modifier si leur usage à évoluer. Une collaboration étroite avec l'agence RPBW a été mise en place pour l'ensemble de ce volet.

Concernant le schéma directeur culturel, la question des circulations et du réagencement des différents espaces a concentré les réflexions. L'entrée principale reste placée du côté de la piazza, avec une volonté de scinder les circulations au rez-de-chaussée selon le type de publics, mais aussi de maintenir l'unité entre l'Agora (NFG 27.00), le Forum (NFG 32.00) et la mezzanine (NFG 35.50).

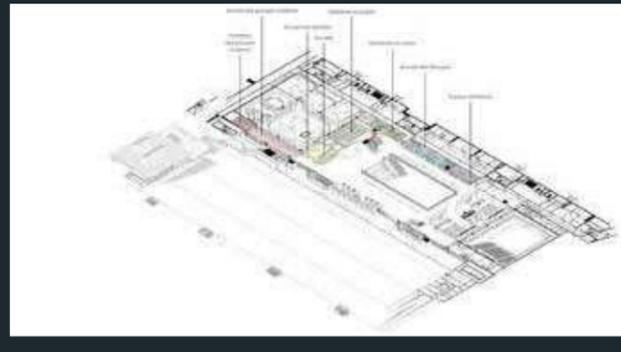
En intérieur, les différents espaces (accueil, vestiaires, sanitaires etc.) sont entièrement réaménagés, tandis que la quasi-totalité des circulations verticales existantes (escalators longeant la façade ouest depuis l'ouverture du centre, comme les ascenseurs installés à l'endroit de la trémie depuis les réaménagements des années 1990) sont déposés et de nouvelles circulations placées du côté de la rue du Renard, reprenant la logique de parallélisme avec les façades. Au centre du forum, la trémie est agrandie selon des dimensions proches de celles de 1977, avec de nouvelles circulations verticales conjugant escalier et amphithéâtre, qui renforcent le lien avec le niveau inférieur.

Au premier sous-sol, l'intervention majeure réside en la création d'un nouvel espace accessible au public de près de 4 140 m<sup>2</sup>, profitant de la reconversion partielle des espaces de stationnement. Au rez-de-chaussée côté rue, les façades Nord et Sud, déjà remaniées depuis les interventions de 1980, sont modifiées afin de retrouver davantage de transparences : un nouvel accès est ménagé du côté Saint-Merri, quand les panneaux EDR opaques côté Rambuteau sont supprimés. La mezzanine côté Rambuteau voit quant à elle un « pôle nouvelle génération » entièrement repensé.

Au niveau 2 et 3, la BPI est réaménagée : si les rayonnages



Perspective depuis la piazza, montrant un scénario de reconstruction de l'atelier Brancusi finalement abandonné, 2025 (© Moreau Kusunoki).



Principe des dispositifs d'accueil à rez-de-chaussée, 2025 (© Moreau Kusunoki).



Perspective depuis le Forum avec vue sur l'Agora, 2025 (© Moreau Kusunoki).

d'origine sont conservés, un nouveau mobilier tout en courbes vient briser leur aspect rectiligne. Les espaces d'exposition aux niveaux 4, 5 et 6 ne sont pas concernés par des réaménagements d'ampleur ; seul le Georges, au 6<sup>e</sup> étage, est entièrement redessiné par l'équipe d'architecte lauréat, engendrant la dépose de tous les éléments de Jakob & MacFarlane. Enfin, en toiture, deux terrasses accessibles au public sont ménagées, dont une devant accueillir des œuvres.

Concernant l'atelier Brancusi, bien que différents scénarios avaient été imaginés au stade du concours, il a récemment été placé en dehors du périmètre de l'opération et ne devrait connaître que des modifications mineures.

#### DISCUSSION

Xavier Brunquell adresse par courriel ses doutes sur l'escalier proposé côté Saint-Merri, qui selon lui apporte une confusion à la lecture du bâtiment. Le parvis est intégralement associé au bâtiment, il faut le considérer comme bâtiment à part entière. Or cette relation évidente ne sera-t-elle pas altérée par la création d'un escalier et par la suppression du balcon donnant sur le parvis ? Jean-François Legaret adhère à ce point de vue, tout comme Caroline Poulin, qui craint l'effet de socle provoqué par ces emmarchements, alors même que le Centre Pompidou

est intimement lié à l'espace public. Un tel aménagement risque au demeurant d'être davantage une contrainte qu'une facilité d'accès. Karen Bowie rappelle la référence au Campo de Sienne et sa pente douce.

Olivier Cinqualbre, invité à la séance en tant qu'ancien conservateur des collections d'architecture du Centre Pompidou, juge la dimension patrimoniale du bâtiment très complexe et craint une jurisprudence si sa protection est validée en cours de projet de rénovation. Philippe Prost s'interroge pour sa part sur la position de Renzo Piano concernant les ouvertures proposées côté rue Saint-Merri et pense lui aussi que les emmarchements risquent de banaliser le site. Selon Dominique Cerlet, il faut faire la différence entre une restauration et une rénovation ; la protection en cours pose par conséquent de gros problèmes déontologiques. Karen Bowie considère de son côté qu'il est difficilement concevable de remplacer intégralement des façades qui ont si fortement marqué leur temps. Laurent Favrole signale de fait la nouveauté du sujet, sur le plan de la conservation matérielle. Paul Landauer, lui, évoque le cas du bateau de Thésée, dont toutes les pièces ont progressivement été remplacées ; qu'en est-il en effet de l'identité d'un bâtiment quand tout a été changé ? Il souligne également ce que les travaux de 1997-2000 ont fait perdre à l'accès au bâtiment ; le rapport au



État Existant



Perspective façade Sud avec de nouveaux accès, 2025 (© Moreau Kusunoki).

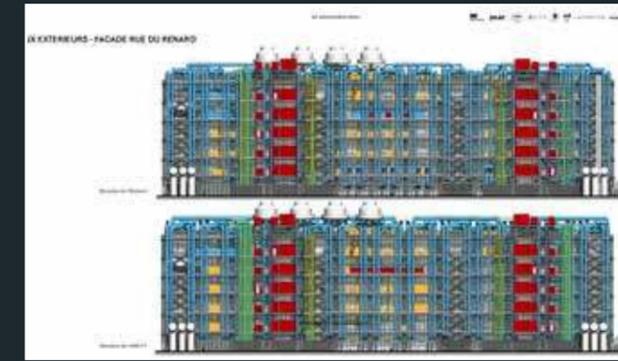
sol est très fragile et les emmarchements proposés vont l'abîmer.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juin 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation du Centre Pompidou. Elle rappelle l'importance du projet d'espace public dans la réalisation du bâtiment de Renzo Piano et Richard Rogers, qui a profondément marqué le paysage culturel et le centre de Paris. La piazza, déjà transformée, ferait l'objet d'une nouvelle intervention, au moyen d'un escalier destiné à la relier à la rue Saint-Merri. La Commission n'est pas convaincue par cette proposition, qui selon elle altère l'unité de cet espace unique à Paris. Elle s'interroge par ailleurs sur le sens d'un projet de rénovation lourde mené en parallèle d'une procédure de protection au titre des monuments historiques – qui viendrait s'ajouter à la protection Ville de Paris et au label Architecture contemporaine remarquable –, avec laquelle il pourrait rentrer en conflit.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1178W 3307 ; 1178W 3308 ; 1178W 4564 ; 1178W 4624 ; 1178W 4497 ; 1534W 8 (non commu-



Élévation de la façade rue Renard, existant et projet avec modification des réseaux, 2025 (© AIA Life Designer).



Exemple de réseaux devant être simplifiés dans le projet, mai 2025 (© DHAAP / ML).

nicables) ; 1534W 711 ; 3480W 2 ; 4002W 3 ; 2474W 2.

- Centre Pompidou : documentation interne ; Boris Hamzeian, *Machina Monumentale*, 1977-1986, étude interne non publiée, mars 2024.
- DHAAP/CVP : CA 03e-015bis ; CA 04e-suppl. 016 ; PV de séances de la Commission.
- « Le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou », *CREE*, n° 46, janvier-février 1977.
- *Architectural Design magazine*, suppl. du n° 2, 1977.
- *L'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 189, février 1977.
- Ruedi BAUR, "Signes, signalétiques et typographie. À propos de la réouverture du Centre Pompidou. Comment informer dans un monde aléatoire et changeant ? ", *Archicrédé*, n° 293, p. 112-115.
- Beth BROOME, « Raising glasses to "la vie en rose" », *Architectural Record*, 195, n° 9, septembre 2007, p. 93-94.
- Claire DOWNEY, "Paris: the world's most beautiful city gives itself a face-lift", *Architectural Record*, 188, n° 7, juillet 2000, p. 53-54.
- Claire DOWNEY, "Fashionable eatery with dramatic views enlivens top floor of revamped Pompidou", *Architectural Record*, 188, n° 5, mai 2000, p. 43.
- Béatrice LOYER, « L'effritement d'une utopie », *Techniques & Architecture*, n° 447, février-mars 2000, p. 100-103.



Principe des aménagements au NGF 27.00, montrant notamment la transformation des espaces de livraison en ERP, mai 2025 (© Moreau Kusunoki).



Perspective des nouveaux espaces en sous-sols, 2025 (© Moreau Kusunoki).



Zone du sous-sol devant être aménagée pour l'accueil du public, mai 2025 (© DHAAP / ML).



Toiture devant accueillir du public dans le nouveau projet, mai 2025 (© DHAAP / ML).



- Boris HAMZEIAN, *Live Centre of Information. De Pompidou à Beaubourg (1968-1971)*, Paris, Centre Pompidou/ Barcelone, Actar, 2022.
- Bernadette DUFRÈNE (dir.), *Centre Pompidou, trente ans d'histoire*, Paris, Éditions du Centre Pompidou, 2007.
- Antoine PICON, Renzo PIANO, Richard ROGERS, *Du plateau Beaubourg au Centre Georges Pompidou*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1987.
- Jean LAUXEROIS, *L'utopie Beaubourg, vingt ans après*, Paris, Bibliothèque publique d'information, Centre Georges-Pompidou, Paris, 1996.
- Jean-François BARBIER-BOUVET, Michel de CERTEAU, Christian DESCAMPS, Olivier DUFOUR... [et al.], « L'utopie Beaubourg dix ans après », *Esprit, Changer la culture et la politique*, n° 123, février 1987.
- Nathan SILVER, *The Making of Beaubourg : a building biography of the Centre Pompidou*, Londres, The MIT Press., 1994.

*Publications récentes sur la patrimonialisation et le réaménagement du Centre :*

- Lennart GRUT, Senior Partner chez Rogers Stirk Harbour + Partners, « Tribune : Protéger Beaubourg », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 442, avril 2021.
- Christophe LERAY, « Beaubourg 2030 ne prend pas de

- prisonniers », *Chroniques d'architecture*, 2025 (en ligne).
- Catherine MILLET, « Une constellation un peu nébuleuse / A Somewhat Nebulous Constellation », *Art-Press*, n° 523, juillet-août 2024, p. 5.
- Vincent NOCE, « Centre Pompidou renovation project at 'high risk of slippage' », *Art Newspaper*, juin 2024, 32, n° 368, p. 8-9.
- Simon TEXIER, « Le Centre Pompidou, monument historique ? », *Archistorm*, n° 120, mai-juin 2023, p. 134-138.

## 10 rue de l'Épée de Bois (05<sup>e</sup> arr.)

### FAISABILITÉ

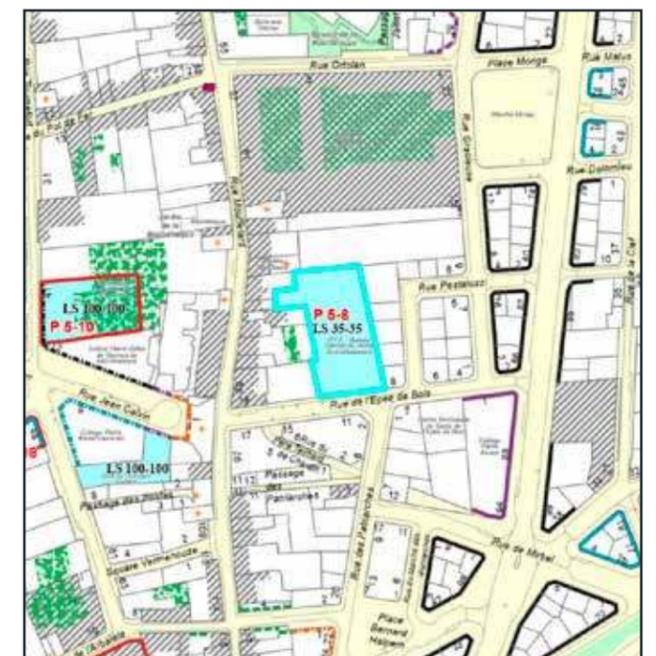
### Surélévation d'un centre postal des années 1970 dans le 5<sup>e</sup> arrondissement

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### PRÉSENTATION

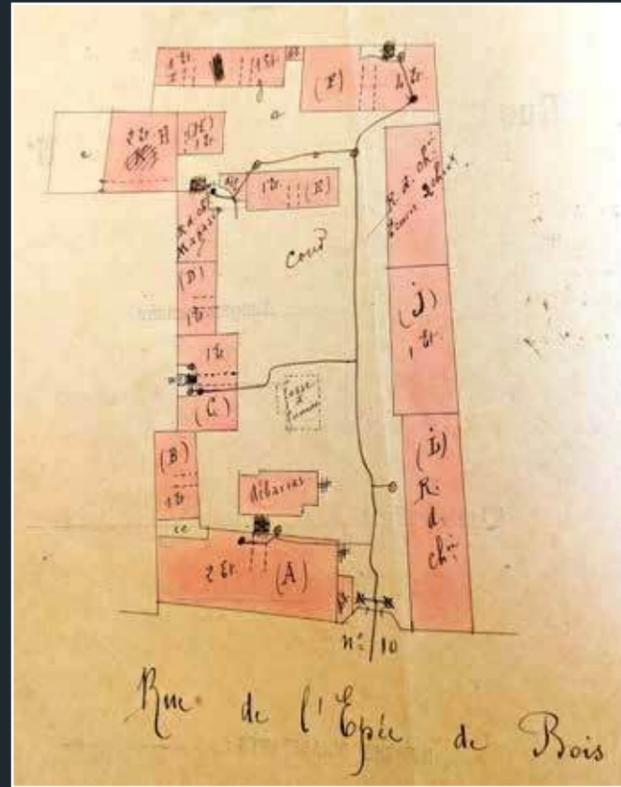
La rue de l'Épée de Bois se situe au sein du 5<sup>e</sup> arrondissement, dans le quartier du jardin des Plantes. Une première portion est dessinée dès 1603 sous le nom de rue du Petit-Champ. La parcelle du n° 10 se constitue progressivement et abrite à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle un ensemble de onze modestes bâtiments, alliant habitations, écuries, remises ou encore établissements industriels (vins, ébéniste, loueurs de voitures à bras, etc.) répartis sur un terrain de près de 2 488 m<sup>2</sup>. L'adresse, visitée par la Commission du Vieux Paris dès 1917, est présentée en ces termes lors de la séance du 23 février 1918 : « évoquant la campagne dans ce coin de Paris, une cour de ferme, avec ses bâtiments bas et pittoresques séparés par des bouquets de verdure, une vieille fontaine, des animaux de basse-cour ».



Extrait du P.L.U.



Extrait du cadastre par îlot, dit de Vasserot, 1810-1836 (AD75).



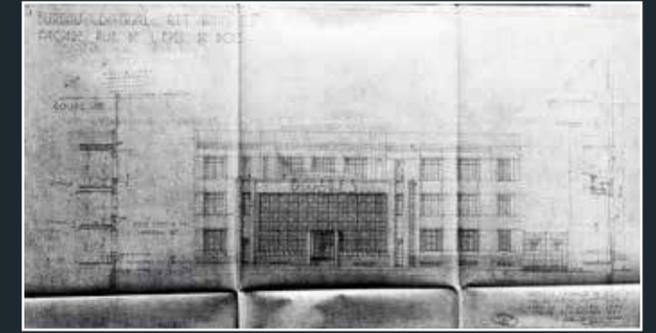
Plan de la parcelle conservée dans le casier sanitaire correspondant, 1894 (AD75).

Profitant de sa position au pied du versant sud de la montagne Sainte-Geneviève au cœur de l'arrondissement, qui conjugue alors une vie estudiantine et commerciale très riche, l'État rachète en novembre 1928 la parcelle pour le ministère des Postes et Télégraphes de la République française à Gabriel Alexandre Driguët, industriel, afin d'y établir, par l'entremise du ministère des PTT, un central de distribution postal desservant tout l'arrondissement. Le projet est alors confié à Léon Azéma (1898-1978), assisté par A. Bercier et L. Bernard. Premier Grand Prix de Rome en 1921, architecte en chef du gouvernement, architecte de la Ville de Paris, Léon Azéma se distingue par une carrière riche et encore trop peu explorée, qui l'emmène jusqu'en Égypte. Il rejoint l'administration postale en août 1928, peu avant la création d'une sous-direction dédiée aux Bâtiments, après avoir enseigné à l'école supérieure des PTT, et réalise plusieurs centres postaux dans les 1<sup>er</sup>, 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris au cours des années 1930, puis dans toute la France – celui de Vichy en particulier. Il termine ainsi sa carrière au sein de cette administration, où il reste jusqu'en 1953. Dans la rue de l'Épée de Bois, il réalise un centre de distribution élevé de deux étages sur un niveau de sous-sol, suite au dépôt d'une demande en autorisation de construire en mars 1931. Après un premier refus en avril, la permission est finalement accordée en octobre de la

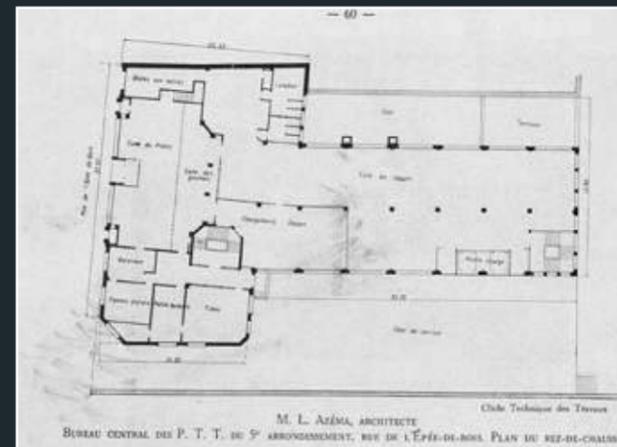
même année. En façade, l'architecture simple et sobre dialogue harmonieusement avec les bâtiments environnants. Par la franchise des matériaux mis en scène, qui allient béton vibré décapé au jet de sable et fines ferronneries, elle conjugue à une modernité affirmée une certaine monumentalité ; le bâtiment s'inscrit ainsi dans la lignée des créations architecturales des PTT, qui dès 1901 possèdent un service dédié au sein duquel se retrouvent de grands noms de l'architecture. En intérieur, Azéma prévoit des volumes généreux et largement éclairés, notamment pour la salle des publics, dont la double hauteur est baignée de lumière grâce à une vaste verrière et à un lanterneau. S'ajoute une attention portée aux décors avec le choix de carrelages aux tons chauds, mis en valeur par des bandes noires. Pour la qualité de son dessin et l'habileté à répondre au programme tout en anticipant des développements ultérieurs, le central postal est largement célébré dans les revues spécialisées de l'époque. Le paysage de la rue est par la suite marqué par l'irruption d'une modernité nouvelle avec le projet de surélévation au n° 12, mitoyen au centre postal, réalisé par Paul Chemetov, accompagné de Jean Deroche au sein de l'AUA, pour le compte de l'Épargne de France. Un premier accord préalable est déposé dès juillet 1961 pour la



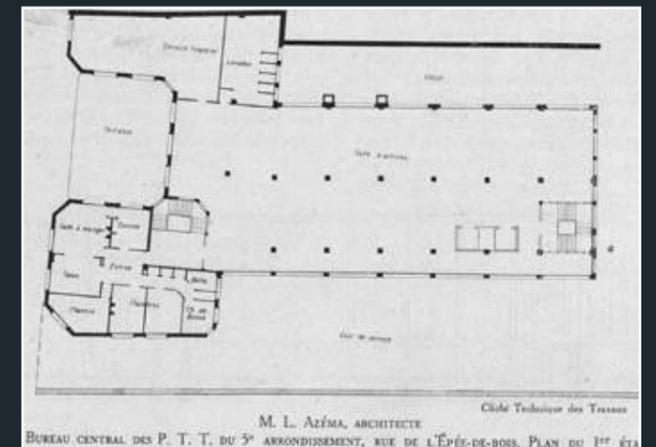
Photographie de la cour conservée dans le casier artistique et archéologique de la Commission du Vieux Paris, 1917 (© DHAAP/CVP).



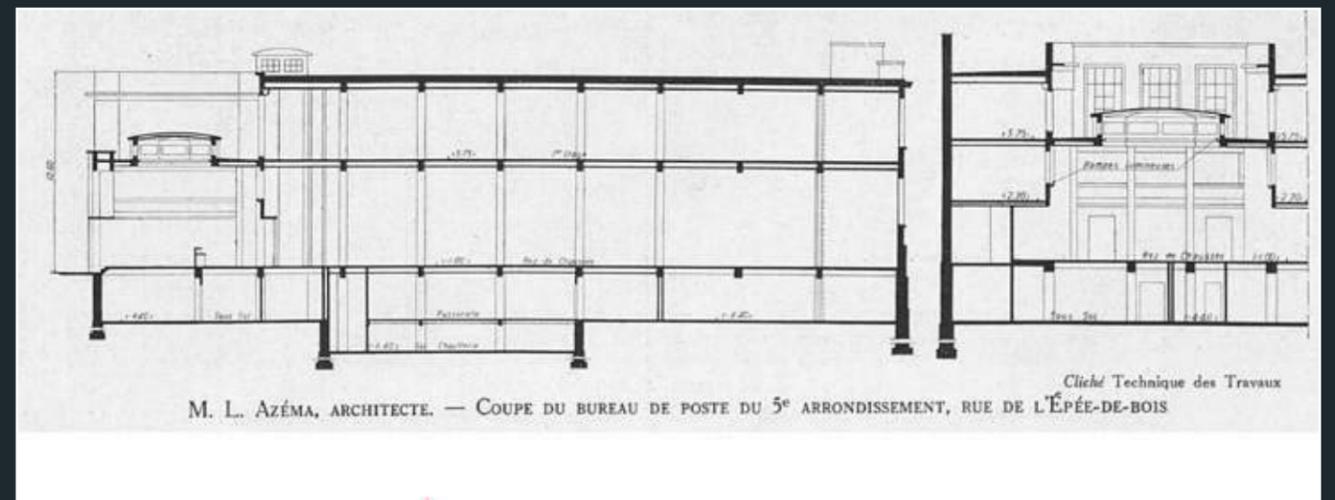
Léon Azéma architecte, élévations sur rue du centre postal, 1930 (AD75).



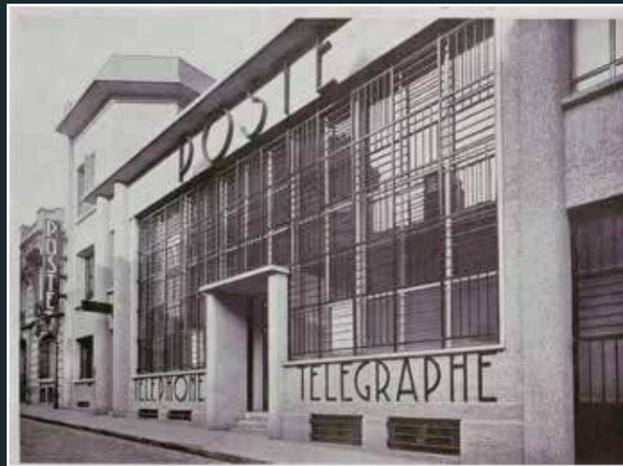
Plan du rez-de-chaussée, publié dans *L'architecture*, 50, n° 2, février 1935, p. 60.



Plan du premier étage, publié dans *L'architecture*, 50, n° 2, février 1935, p. 60.



Coupe, publiée dans *L'architecture*, 50, n° 2, février 1935, p. 60.



Vue la façade sur rue, publiée dans *Le bâtiment illustré*, n° 2, 1934, p. 34.



Vue de l'accès latéral, publiée dans *Le bâtiment illustré*, n° 2, 1934, p. 34.

surélévation de cinq étages d'un petit immeuble haussmannien inachevé d'un étage sur rue. Peut-être en raison de la perplexité de l'administration parisienne face à ce projet radicalement nouveau, plusieurs permis sont déposés entre 1962 et 1965 et le certificat de conformité n'est finalement attribué qu'en 1970. Onze logements, dont le domicile de Chemetov – duplex au sommet de l'ensemble pensé comme une maison –, sont ainsi édiés et allient en façade verre, métal et béton, rythmés par la trame originale des ouvertures. L'architecte réussit la prouesse, grâce notamment à l'aide de l'ingénieur Miroslav Konstanjevac, de reprendre en sous-œuvre l'immeuble habité et de créer une surélévation légère en charpente métallique, tout en insérant délicatement réseaux et circulations verticales dans l'ensemble. Ce projet témoigne de l'approche alors brutaliste de Chemetov et de ses réflexions autour de la notion de « bris-collage », qui le conduisent à un traitement en façade alliant franchise et sobriété, dans la lignée de son œuvre que son collaborateur et ami Jean Deroche qualifie de « radicalité silencieuse ». Si l'idée d'une deuxième tranche est évoquée dès 1964, il faut attendre le début des années 1980 pour que l'ensemble connaisse un prolongement au n°14.

Peu de temps après, dans la lignée de l'extension déjà anticipée par Azéma, un nouveau projet pour le centre

postal commence à s'élaborer au cours des années 1970, alors que le service se réorganise en séparant la gestion des bâtiments entre la direction des Postes et celle des Télécommunications. C'est cette fois-ci l'architecte de l'administration postale, Jean Joly, qui est chargé du projet. Si les premières études envisagent la surélévation du bâtiment existant, les experts concluent à l'impossibilité d'un tel projet, le sous-sol et le rez-de-chaussée nécessitant de trop importantes reprises en dépit des renforcements anticipés dans les années 1930. Les généreuses hauteurs sous plafond sont également avancées pour guider ce choix, le contraste produit avec les niveaux en surélévation, aux proportions plus modestes, étant jugé peu harmonieux. Sans remettre ces arguments en question, c'est certainement la volonté d'un bâtiment unitaire et moderne qui conduit à un choix ambitieux, à défaut d'être particulièrement novateur.

Si la Commission du Vieux Paris ne prête encore à cette date que peu d'attentions à ce type d'architecture, ses photographes immortalisent bien le bâtiment avant sa démolition et Michel Fleury présente en séance plusieurs comptes rendus des découvertes archéologiques. Le voisin de l'opération, Paul Chemetov, s'en émeut pourtant et conserve quelques lettrages en ferronnerie, toujours fixés au garde-corps de la terrasse de sa résidence.

Le nouvel édifice reprend de nombreuses dispositions du



Vue de la salle des publics avec son lanterneau, publiée dans *Le bâtiment illustré*, n° 2, 1934, p. 35.



Photographie de démolition, 1977 (© DHAAP/CVP).



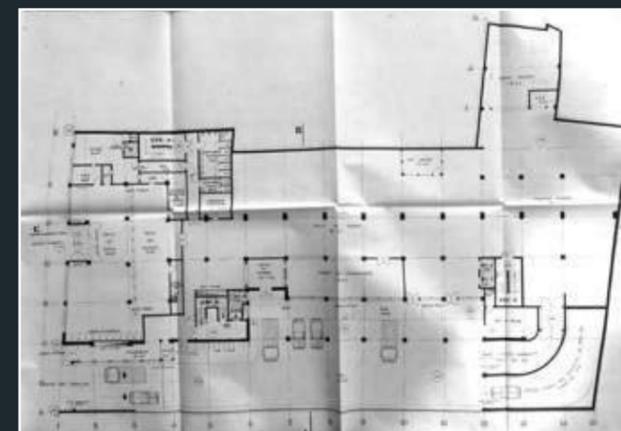
Jean Joly, architecte, élévation pour le nouvel immeuble, 1977 (AD75).



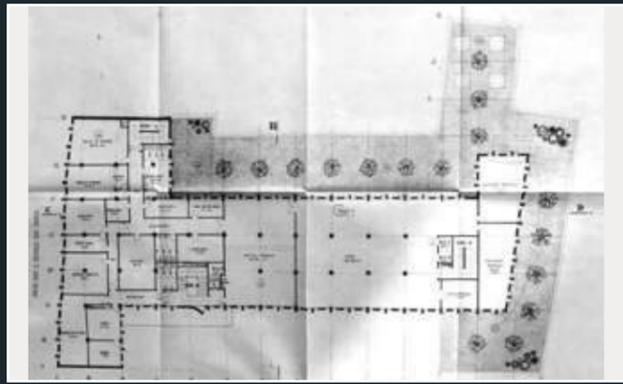
Paul Chemetov et l'AUA, architectes, surélévation du 12 rue de l'Épée de Bois, 1967 (cl. Paul Chemetov).



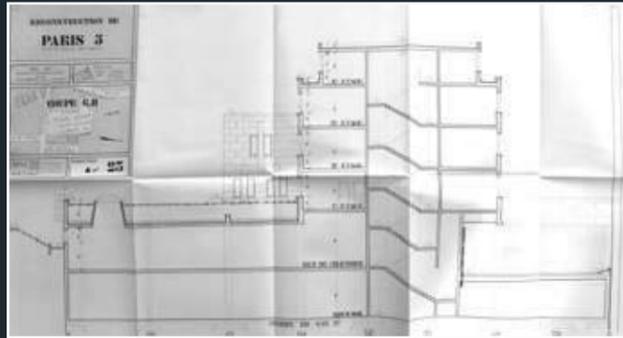
Lettrage de l'ancien centre postal sur la rambarde de la terrasse de l'appartement de Paul Chemetov, 2024 (cl. Simon Texier).



Jean Joly, architecte, plan du rez-de-chaussée, 1977 (AD75).



Jean Joly, architecte, plan du premier étage, 1977 (AD75).



Jean Joly, architecte, coupe, 1977 (AD75).



Vue de la façade sur la rue de l'Épée de Bois, 2025 (© DHAAP / ML).

central initial, élargissant de façon notable l'accès latéral pour véhicules. Tutoyant les limites du POS, validé la même année mais appliqué par anticipation depuis 1974, il occupe la quasi-totalité de la parcelle et possède jusqu'à quatre étages, élevés sur un niveau de sous-sol. Il allie étonnamment une ossature en béton armé selon une trame 5x5 m à une maçonnerie traditionnelle. En façade, des parements de pierre et épines verticales en béton armé et peinture époxy créent une rythmique originale, caractéristique des recherches plastiques des années 1970, qui semblent vouloir dialoguer avec l'immeuble voisin de Chemetov. Ce jeu entre tradition et modernité témoigne ainsi de l'architecture postale de l'époque. Son volume en gradin permet en outre de ménager de vastes terrasses verdoyantes sur le plancher haut du rez-de-chaussée, jalonnées de nombreux arbres de hautes tiges – dont la plupart ont prospéré jusqu'aujourd'hui –, témoignant de l'attention plus soutenue portée à la végétalisation à la fin des années 1970. Outre les bureaux de tri, de distribution et de poste, l'édifice possède un vaste parking et accueille dans ses étages supérieurs un restaurant d'entreprise et un foyer résidence de vingt-cinq chambres pour les jeunes employés des PTT, desservi par un escalier de belle facture, abondamment éclairé de lumière naturelle et presque inscrit au même emplacement que celui du bâtiment d'Azéma.

Si ce nouvel édifice bouleverse quelque peu l'épannelage de la rue, sa façade alliant monumentalité, simplicité et fonctionnalité crée un signal urbain tout en s'insérant harmonieusement dans le paysage alentour. L'ensemble ne semble pas avoir subi d'altération majeure depuis sa livraison, en dehors d'un ravalement avec modification de la devanture sur rue au tournant des années 2000 et du réaménagement intérieur du bureau de poste à une période très récente.

Contacté au stade de la faisabilité, le DHAAP a pu constater le bon état général de l'ensemble lors de sa visite du site, en mai dernier, et présente aujourd'hui un projet de surélévation dont le permis de construire devrait être déposé à la fin du mois de juin. Le projet n'inclut pas le sous-sol et le rez-de-chaussée, non visités, exploités par La Poste pour Colissimo et récemment rénovés. Le premier étage, déjà curé, donne accès aux terrasses toujours très verdoyantes ; la hauteur des arbres témoigne de la réussite de l'architecte Joly dans la conception de ce niveau planté. Les niveaux supérieurs sont actuellement occupés par un foyer et n'ont pu être que très partiellement visités. Le projet envisage d'une part une surélévation de deux niveaux sur rue, avec remaniement de l'actuel dernier étage en attique et, en outre, la reconversion des niveaux



Vue de la façade latérale et aperçu de la terrasse plantée d'arbres, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue d'un plateau de bureaux récemment curé, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de l'escalier, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de l'escalier, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue du couloir de l'actuel foyer toujours en usage, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de la terrasse plantée d'arbre sur la toiture à rez-de-chaussée, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue depuis la terrasse arborée, 2025 (© DHAAP / ML).



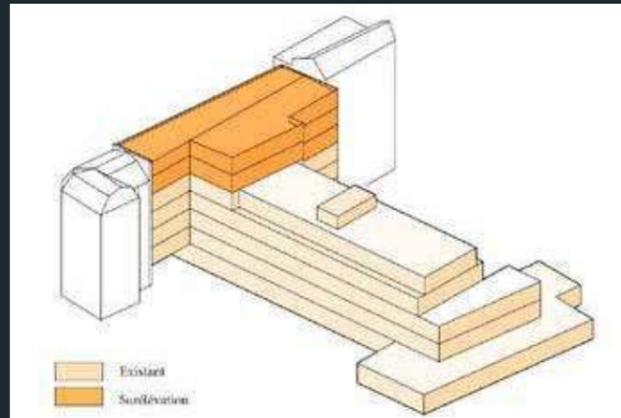
Vue depuis le toit montrant le pignon de la surélévation de Chemetov 2025 (© DHAAP / ML).

supérieurs préexistants, destinés à accueillir de nouvelles habitations alliant logements sociaux, logements à loyers intermédiaires et foyer. Les architectes ont eu à cœur de respecter les façades du bâtiment – simplement ravalées, une ITI étant privilégiée –, mais aussi son escalier intérieur. Les deux étages supplémentaires créent de légers gradins sur rue afin de minimiser leur impact et s’inscrivent ainsi dans la continuité de l’actuel dernier niveau. Ils adoptent une structure bois légère, quand les nouvelles façades arborent une trame en grille, dont les ouvertures sont disposées en quinconce des baies existantes et dotées de stores extérieurs en toile. Les toitures sont végétalisées et celles du rez-de-chaussée doivent également connaître un réaménagement paysager engendrant la coupe de certains arbres, dont un présente déjà un état phytosanitaire très dégradé.

Par le choix de surélever uniquement sur rue, le nouveau volume vient briser l’épannelage de cette portion de la rue en s’alignant au faitage des cheminées du n° 8 et en dissimulant presque intégralement le pignon en béton brut de la surélévation de Paul Chemetov, actuellement en cours de labellisation ACR, occultant ainsi sa monumentalité singulière dans cette portion de la rue.

#### DISCUSSION

Corine Faugeron considère que cette surélévation n’est



Principe volumétrique de la surélévation, 2025 (© JBMN architectes).



Plan de masse avec intervention paysagère en toiture, 2025 (© JBMN architectes).

pas une bonne idée à cet endroit et n’est pas respectueuse de l’existant. Moïra Guilmart rappelle que la rue est assez étroite, la surélévation peut poser des problèmes au point de vue urbain, point de vue que partage Anne Biraben. Bernard Gaudillère note que le dépassement n’est pas conforme à la doctrine de la Commission du Vieux Paris en matière de surélévation. Laurence Bassières pense quant à elle que les proportions de la façade seront complètement modifiées avec un tel projet.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juin 2025 à l’Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de surélévation du centre postal du 10 rue de l’Épée de Bois. Conformément à ses principes, elle est opposée à un projet de surélévation qui surpasse la toiture du mitoyen le plus bas, tout en instaurant un rapport d’échelle qui altère la composition de la façade existante. Elle note en outre que, compte tenu de l’étroitesse de rue de l’Épée de Bois, en plein quartier Mouffetard, la création d’étages nouveaux doit se faire avec la plus grande prudence.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

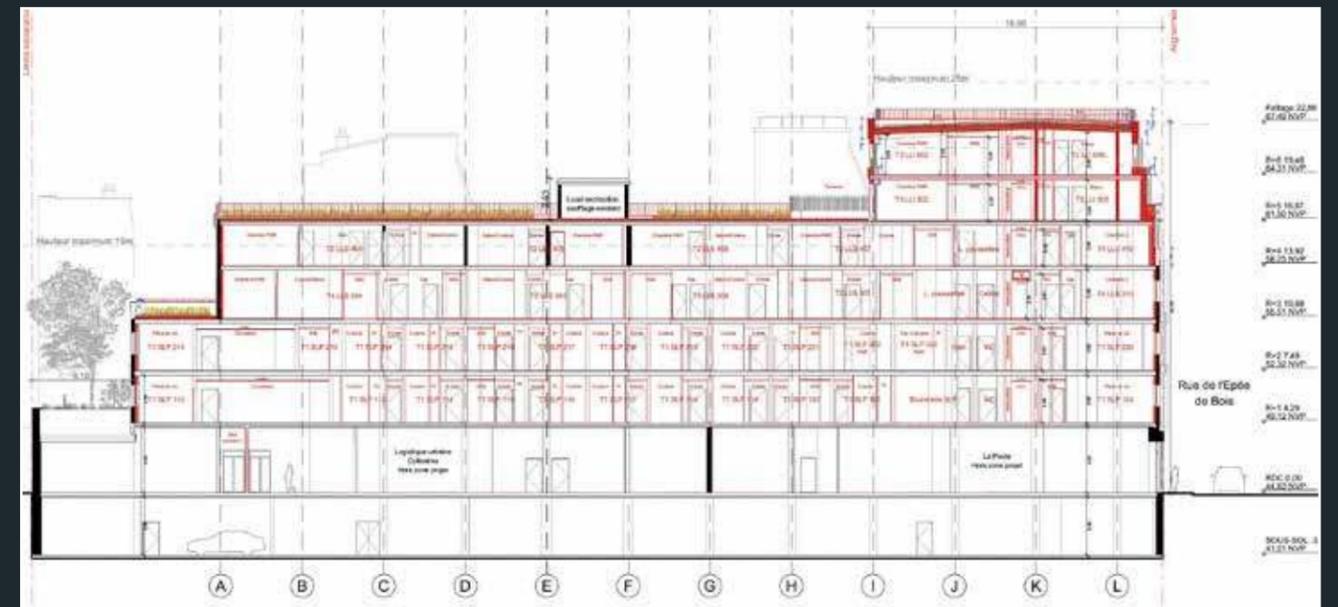
- Archives de Paris : 3589W 883 ; DQ18 283 et 1278 (non



Vue aérienne, état existant et projet, 2025 (© JBMN architectes).



Élévation sur rue montrant la dissimulation du pignon de l’immeuble de Chemetov, 2025 (© JBMN architectes).



Coupe montrant la surélévation de deux niveaux en retrait, 2025 (© JBMN architectes).

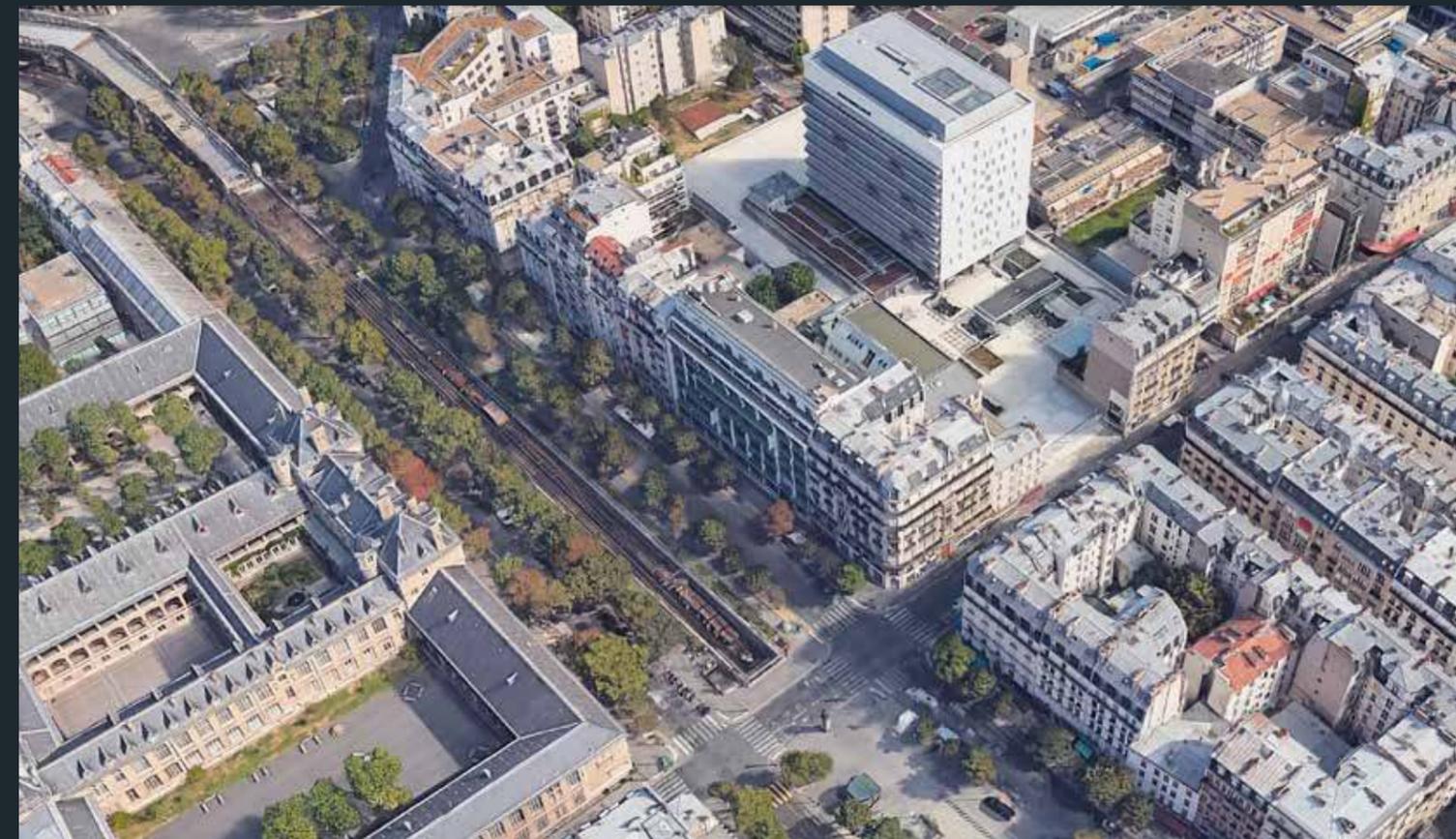


Détail du traitement des façades, 2025 (© JBMN architectes).

*Ci-contre* : perspective depuis la rue de L'Épée-de-Bois, montrant l'impact sur le pignon voisin, 2025 (© JBMN architectes).



Perspective d'insertion depuis la rue des Patriarches, 2025 (© JBMN architectes).



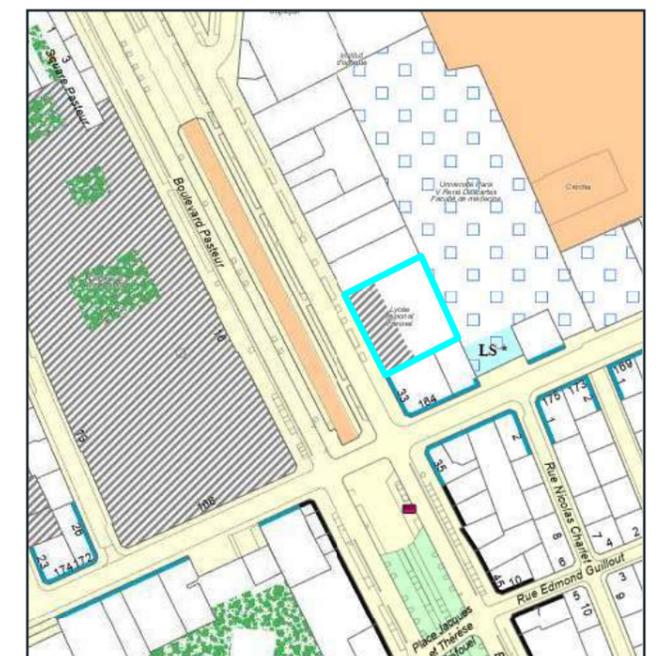
- consultées car inaccessibles pour cause de travaux) ; VO12 215 ; 1178W 4617 ; 1178W 4618.
- « Bureau de poste, rue de l'Épée de bois, à Paris (1933) », *L'Architecte*, n° 11, 1933, p. 138-140.
- Charles IMBERT, « Le bureau central des P.T.T du 5ème arrondissement, à Paris », *La Technique des travaux*, 9, n° 11, novembre 1933, p. 648.
- Charles IMBERT, « Bureaux de poste, par Léon Azéma, architecte », *L'Architecture*, 50, n° 2, 15 février 1935, p. 59-68.
- André GIRARD, « Bureau Central des P.T.T du Ve arrondissement », *Le Bâtiment illustré*, n° 2, 1934, p. 33-35.
- *Architecture postale, 1887-1987*, cat. exp., Paris, La Poste, 1987.
- Catherine BRUANT, Alexis MARKOVICS, Nathalie SIMONNOT, *Hôtels des postes patrimoniaux de la métropole parisienne*, Poste Immo / École nationale supérieure d'architecture de Versailles, 2012, p. 20-21.
- Paul CHEMETOV, *Chacun sa maison*, cat. exp., Paris, Cité de l'architecture et du patrimoine/Skira, 2012, p. 55-56.
- Bertrand LEMOINE et Philippe RIVOIRARD, *Paris, l'architecture des années trente*, Paris, Délégation à l'action artistique de la ville de Paris, 1987, p. 55.

## 31 boulevard Pasteur (15<sup>e</sup> arr.)

### FAISABILITÉ Reconversion partielle du Lycée Fresnel

#### PROTECTION

- Bâtiment protégé au titre du PLU : « « Lycée. Le bâtiment est réalisé en 1953 par Roger Richez (1914-1990) et Michel Raclot (1918-1982) pour accueillir un centre d'apprentissage de l'optique. En 1959, il est transformé en collège d'enseignement technique, puis agrandi, entre 1965 et 1967, d'un bâtiment réalisé par André Wogensky (1916-2004), accueillant des salles de cours, un gymnase, des laboratoires et des ateliers. En 1972, le collège devient le lycée d'enseignement technologique et professionnel et conserve sa spécialité d'optique. Le lycée comprend deux corps de bâtiments principaux. Le premier, le « bâtiment Pasteur », de 1953, donne sur la rue. Il est haut de sept étages et se caractérise par sa façade composée d'une trame en béton armé, où le remplissage est réalisé en verre : des baies vitrées reposant sur des allèges translucides en pavés de verre. L'usage du verre fait écho à la destination du bâtiment et permet d'éclairer



Extrait du PLU.



Vue de l'école d'optique appliquée à sa livraison, publiée dans *Glaces et verres*, 1957.



Vue actuelle de l'école et sa façade depuis le boulevard Pasteur, 2025 (© DHAAP / ML).



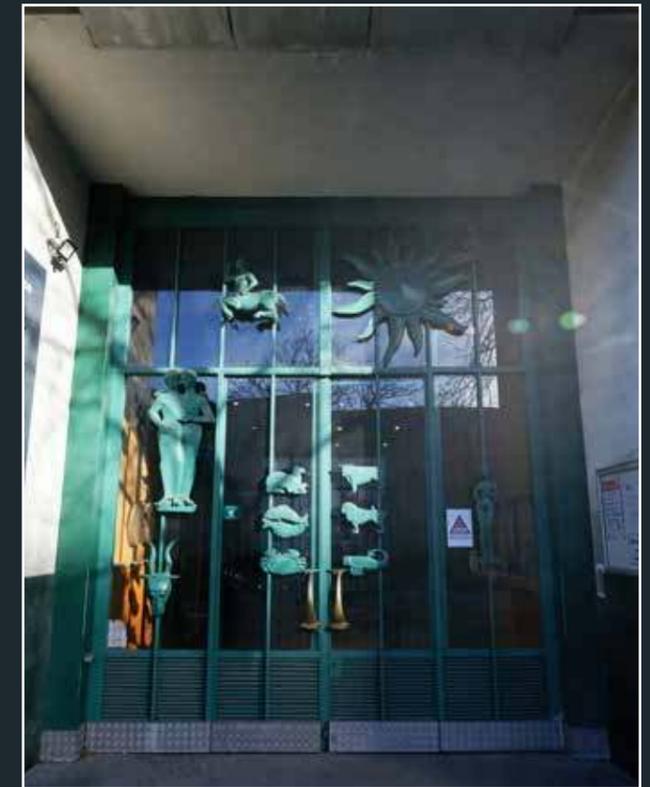
Détail de la façade sur une des orielles, 2025 (© DHAAP / ML).



Détail des baies et des allèges en briques de verre, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de la cage d'escalier principale et de sa façade en pavés de verre, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue du portail d'entrée et des décors de Vito, 2025 (© DHAAP / ML).

de grands plateaux intérieurs. Deux orielles se détachent de la façade et lui donnent du volume. Les deux derniers niveaux sont disposés en gradins, disposition caractéristique du règlement urbain provisoire en vigueur de 1950 à 1956. Le portail d'entrée est particulièrement travaillé, avec des motifs en fonte, réalisés par Antoniucci Volti (1915-1989) qui s'inspire des signes du zodiaque.

Le bâtiment de Wogensky, ou « bâtiment Necker » se situe en fond de parcelle. Il est réalisé en forme de L avec un corps principal de quatre niveaux, dont les deux premiers sont enterrés, et une aile en retour accueillant le gymnase. Ce bâtiment conçu pour créer une continuité avec l'hôpital Necker est surélevé de trois niveaux en 1995 par l'architecte Pierre de Blauwe (1932 - 2019). Pour son caractère exceptionnel, et sa façade atypique dans le paysage parisien où sont mises en œuvre différentes textures de verre, le lycée Fresnel est labellisé « Architecture contemporaine remarquable » en 2020. »

#### PRÉSENTATION

Le DHAAP a été contacté par la région Île-de-France qui étudie le regroupement, pour la rentrée 2027, du lycée d'optique Fresnel et des classes restauration et hôtellerie du lycée Jean Drouant, situé rue Médéric, dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. L'opération de rénovation

et d'extension de l'établissement du boulevard Pasteur a fait l'objet d'un concours dont les résultats seront rendus publics le 6 juin, justifiant le maintien de l'anonymat des candidats jusqu'à cette date dans le cadre des échanges préalables avec l'administration. Le DHAAP a été sollicité en même temps que l'architecte des Bâtiments de France et la direction de l'Urbanisme, car le lycée, déjà labellisé Architecture contemporaine remarquable en 2020, est désormais protégé au titre du PLUv. Outre le fait que le programme nécessite une nouvelle extension pour accueillir deux instances d'enseignement très spécifiques (optique et restauration / hôtellerie), il est envisagé de procéder dans le même temps à une opération de rénovation thermique ; deux aspects du projet qui ont justifié — étant donné les qualités architecturales reconnues du bâtiment —, le choix d'une présentation en séance de la Commission du Vieux Paris en amont des demandes d'urbanisme.

Le bâtiment sur le boulevard Pasteur a été conçu en 1953 par Roger Richez (1914-1990) et Michel Raclot (1918-1982). Le premier était élève de Jean-Baptiste Mathon à l'école des Beaux-Arts dont il sortit diplômé en 1942 ; le second l'élève de Jean Démaret à l'école des Arts décoratifs. Au-delà d'un profil caractéristique des années 1950 — les deux derniers étages sont traités en gradins

pour permettre plus de hauteur, conformément au règlement d'urbanisme de transition appliqué entre 1950 et 1956 —, l'établissement possède en effet des qualités plastiques, parmi lesquelles quelques détails d'ornement de ferronnerie mis en œuvre sur la porte d'entrée, dus au sculpteur Antoniucci Volti (1915-1989), qui s'inspire des signes du zodiaque.

Mais son élégance est surtout liée à son élévation : la trame en béton armé est généreusement ajourée de grandes baies reposant sur de hautes allèges traitées en pavés de verre. Ces dernières permettent l'ensoleillement des plateaux tout en conférant une grande légèreté à l'ensemble. Les architectes ont en effet mis à profit la destination du bâtiment : refusée à Henri Sauvage pour son immeuble de la rue de Tréaigne en 1903, la façade en pavés de verre est encore reléguée à l'arrière, pour les cages d'escaliers — Hector Guimard puis les frères Perret utilisent ainsi les briques de verre Falconnier. La maison du docteur Dalsace rue Saint-Guillaume, signée Pierre Chareau et Bernard Bijvoet (1928-1931), est une première dans l'architecture domestique, le plus gros contingent de dalles et voûtes en pavés de verre (ou « béton translucide ») étant mis en œuvre pour éclairer des espaces de travail ou de bureaux. C'est toujours le cas après 1945, où les pavés de verre sont parfois aussi

utilisés en allèges, dans les immeubles de logements comme de bureaux.

Au lycée Fresnel, les allèges ont cependant été doublées par un isolant dans les années 1990, qui rend la façade aujourd'hui moins transparente. Deux orielles se détachent de la façade aux deuxième et quatrième étages. Le premier, de petite taille, n'est pas centré contrairement au second, plus long, qui évoque les balcons filants des niveaux hauts des immeubles de rapport. Le tout repose sur un socle haut, constitué par un fin bandeau éclairant un étage semi-enterré et les baies d'un rez-de-chaussée en double hauteur, occultées par des grilles. Le traditionnel socle maçonné des établissements d'enseignement est ainsi réinterprété dans une version plus légère, plus transparente, animée par les grilles dont le vert d'eau répond aux huisseries des niveaux supérieurs. De la même façon, le traditionnel étage d'attique, en retrait, rendu très perceptible du fait de la largeur du boulevard et de la présence du métropolitain, est traité en béton peint, se détachant du reste de l'élévation.

À l'arrière, le dessin est plus simple. La façade est en béton peint comme la trame sur rue, mais la façade est moins transparente. Le soubassement présente un léger débord. Les allèges sont maçonnées et continues ; les horizontales dominant, phénomène accentué par



Vue de la cour du lycée avec, à gauche, l'extension édifiée en deux temps par Wogenscky et de Blauwe, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue du bâtiment sur cour comprenant le socle de Wogenscky et la surélévation de de Blauwe. Vue prise depuis la rue de Vaugirard, à l'entrée du CHU Necker, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de la travée en briques de verre de la cage d'escalier, 2025 (© DHAAP / ML).



Photographie d'époque de la cage d'escalier prise depuis la cour, publiée dans *Glaces et verres*, 1957.



Une salle de cours avec les allèges en briques de verre avant la pose d'un isolant, publiée dans *Glaces et verres*, 1957.



Vue d'une salle de cours aujourd'hui, avec les allèges dissimulées, 2025 (© DHAAP / ML).

la présence de trumeaux vert d'eau, qui donnent à l'ensemble un effet cinétique, qui n'est pas sans rappeler les recherches, plus tardives et plus abouties, de Iannis Xenakis et de Roland Schweitzer, par exemple au collège Sainte-Clotilde (12<sup>e</sup> arrondissement). Cette horizontalité est brisée par l'imposante cage d'escalier dont la verticalité est accentuée par son traitement en pavés de verre, séparés par de fins nez de dalles en béton brut.

En 1959, le centre d'apprentissage de l'optique est transformé en collège d'enseignement technique. Dès sa livraison, le bâtiment est jugé exigü par le corps enseignant et les élèves. Il lui est surtout reproché de ne pas être pourvu d'espaces communs pour les étudiants, ou d'une salle de sport. C'est peut-être là une des conséquences du rattachement tardif de l'établissement au système de l'enseignement supérieur. Le bâtiment est donc agrandi entre 1965 et 1967, dans des circonstances restées assez obscures, aucune demande d'urbanisme n'ayant pu être exhumée. Ce qui est certain, c'est que cette première extension a eu lieu dans le cadre de la construction, sur la parcelle située en limite arrière et ouverte rue de Vaugirard, du Centre hospitalier et universitaire Necker, opération dirigée par l'architecte André Wogenscky (1916-2004). C'est lui qui réalise les deux niveaux enterrés et les deux étages carrés du

bâtiment situé au fond de la parcelle, parallèlement au corps primitif élevé sur le boulevard. Se trouvent ici des salles d'enseignement, mais également des salles communes et la salle de sport souhaitées de longue date. En 1972, le collège devient le lycée d'enseignement technologique et professionnel et conserve sa spécialité d'optique. Après un peu plus de vingt ans, en 1995, ce corps arrière est surélevé de trois niveaux par l'architecte Pierre de Blauwe (1932-2019). L'élévation et le volume atypiques de cette extension s'expliquent par le milieu contraint du cœur d'îlot. Des recours ont conduit à la création d'une oblique en couronnement des logements créés du côté de la copropriété voisine. Le comble en berceau qui règne sur le reste du bâtiment répond également aux règles de constructibilité de l'époque. Posé sur le socle brutaliste de Wogenscky, l'ensemble est également très minéral sur cour, rehaussé par le berceau en zinc et une cage d'escalier métallique qui fait directement face à celle des années 1950. Côté Necker, l'élévation dialogue avec la trame métallique et la transparence du dessin qu'a déployé Wogenscky pour l'hôpital Necker. Élevé en 1965, celui-ci présente de nombreux points communs avec l'Hôpital Saint-Antoine (12<sup>e</sup> arrondissement) que l'architecte livre deux ans plus tôt ; rue de Vaugirard, cependant, le pignon monumental,

véritable signature de Wogenscky, a été percé de baies, malgré les fortes protestations soulevées par la Commission du Vieux Paris en 2012. De Blauwe ajoute sur cette trame une interprétation des orielles horizontales du boulevard Pasteur : au centre de l'élévation, une boîte métallique opaque brise la trame écossaise du mur-rideau. À droite, la travée des logements, quasiment aveugle et pyramidale, prolonge le socle bétonné de Wogenscky.

Le DHAAP a été amené à dialoguer avec la maîtrise d'ouvrage alors que les modalités de désignation de la maîtrise d'œuvre ne permettaient pas de saisir la CVP. Le service a donc rédigé des recommandations à transmettre aux équipes candidates. Ces conseils étaient de plusieurs ordres :

1) L'ampleur de la protection PVP : au PLU, seul le bâtiment du boulevard Pasteur est hachuré, alors que l'ensemble des constructions est représenté dans la motivation. Malgré la renommée de Wogenscky et l'intelligente intervention de de Blauwe, la protection semble devoir concerner principalement le bâtiment des années 1950.

2) À ce titre, le traitement en gradins des derniers niveaux du boulevard Pasteur semblait devoir être maintenu comme élément caractéristique ayant justifié

la protection.

3) Les problématiques énergétiques que peuvent suggérer les pavés de verre de l'élévation principale et de la cage d'escalier ne devraient pas remettre en cause leur préservation : ce sont des éléments constitutifs des façades protégées. Les baies ayant été remplacées dans les dernières décennies, elles ne constituent pas des éléments patrimoniaux à préserver. Le dessin des nouvelles huisseries devrait cependant être choisi avec soin pour ne pas briser l'élévation.

4) Le socle de Wogenscky, humble construction lourdement impactée par l'extension des années 1990, pourrait présenter un intérêt patrimonial moindre. Il pourrait être préféré de faire porter la nouvelle extension rendue nécessaire par le nouveau programme sur ce bâtiment.

5) Les améliorations thermiques pourraient être recherchées sur la façade arrière du bâtiment Pasteur. Sa simplicité pourrait favoriser la recherche d'un dispositif d'isolation à la fois respectueux et performant.

6) La mise en relation du bâtiment Pasteur et du bâtiment arrière pourrait être recherchée sur la première travée de l'élévation sur cour afin de ne pas impacter la tourelle de la cage d'escalier en pavés de verre.

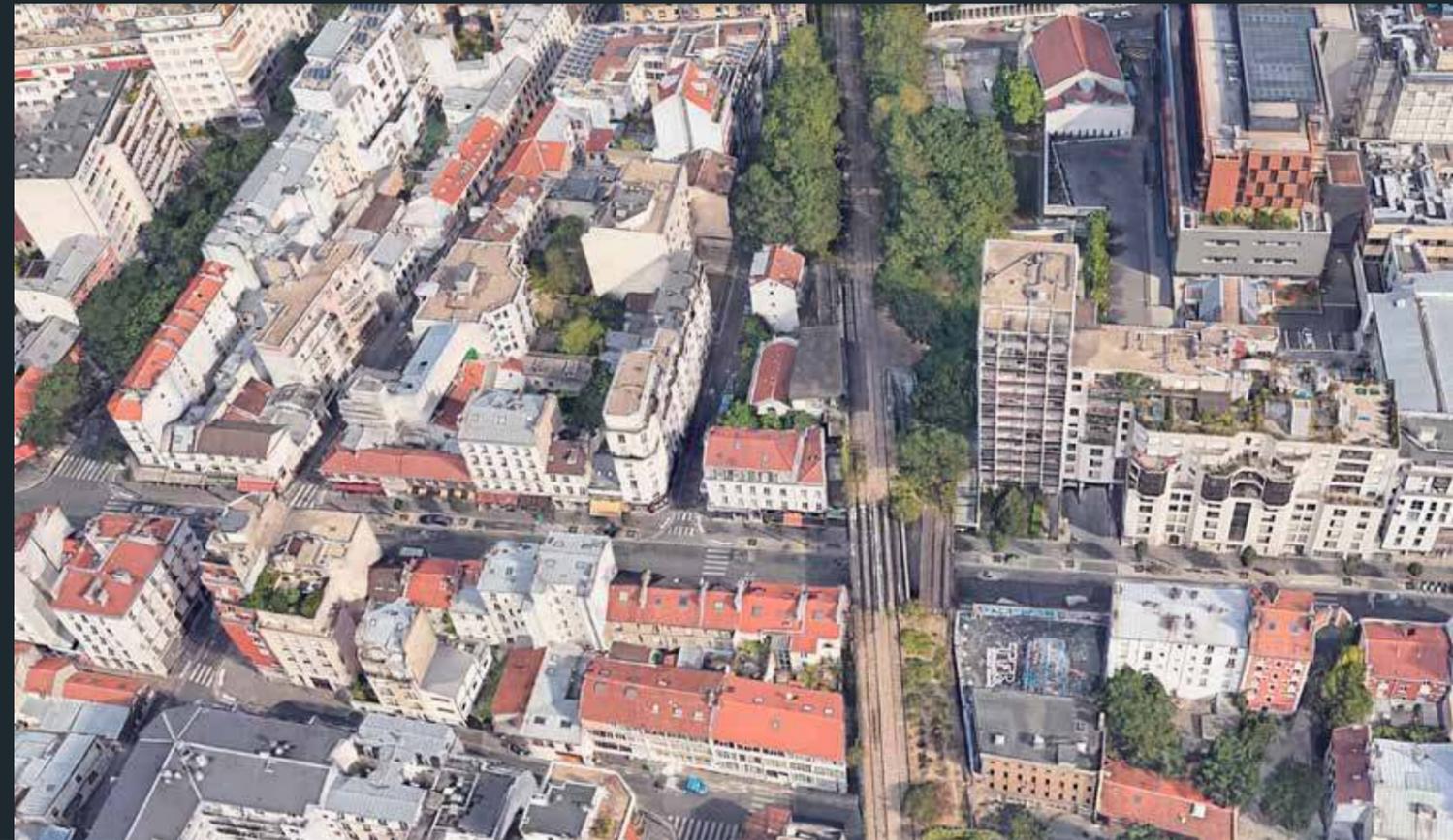
Si les éléments graphiques de l'équipe pressentie ne



Vue de la cage d'escalier élevée par de Blauwe, 2025 (© DHAAP / ML).



Vue de la façade du bâtiment sur cour, 2025 (© DHAAP / ML).



peuvent être joints au présent document, le DHAAP pourra les présenter en projection lors de la séance plénière et les joindre au compte rendu qui sera rédigé et rendu public dans un second temps, après la clôture de la consultation. Il est pour autant possible d'indiquer que la plupart des recommandations ont été suivies : les pavés de verre d'origine ne seraient pas déposés, le traitement en gradins serait préservé, les passerelles de liaison entre les deux bâtiments seraient créées au droit de la travée modifiée sur la façade arrière du bâtiment Pasteur. Cette façade serait isolée par l'extérieur quand, sur rue, le confort thermique serait recherché par la création d'occultations extérieures qui justifient la découpe des baies en deux et non en trois. Autre intervention notable, la modification des oriels, dont les façades seraient reculées au nu du reste de l'élévation. L'étage d'attique, en béton enduit, serait isolé par l'extérieur et couvert de plaques de pâte de verre inspirées d'un matériau largement déployé dans les années 1950-1970. À l'arrière, la cour serait en partie décaissée pour apporter plus de lumière aux bas du bâtiment Pasteur et du bâtiment arrière. Ici, la façade de Richez et Raclot devrait être prolongée sur deux niveaux. L'intervention se distinguerait du bâtiment originel par le recours à un bardage en terre cuite appliqué sur l'isolant, dans un

matériau là aussi choisi pour son utilisation régulière dans l'architecture des Trente Glorieuses. Enfin, d'après les éléments transmis, la surélévation et la rénovation énergétique du bâtiment hybride, fruit des interventions de Wogensky et de Blauwe, sont également pensées avec le souci de ne pas gommer complètement les architectures existantes.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juin 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de rénovation du Lycée Fresnel, 31 boulevard Pasteur. Elle note avec satisfaction le respect des préconisations transmises à la maîtrise d'ouvrage par le DHAAP. En revanche, elle s'oppose à la dépose totale du vitrage des oriels prolongeant la façade sur le boulevard Pasteur, qu'elle considère comme des éléments structurants du bâtiment.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : 1069W 863 ; 1178W 384 ; 2474W 27.
- « Le clair et plaisant immeuble de l'école d'Optique Appliquée », *Glaces et verres*, 31<sup>e</sup> année, n° 153, décembre 1957, p. 2-9.

## 4 rue Ferdinand Gambon (20<sup>e</sup> arr.)

### Reconversion de l'ancienne station d'Avron de la Petite Ceinture

Pétitionnaire : M. Aurélien DUBOIS

SAS PASSERELLE A

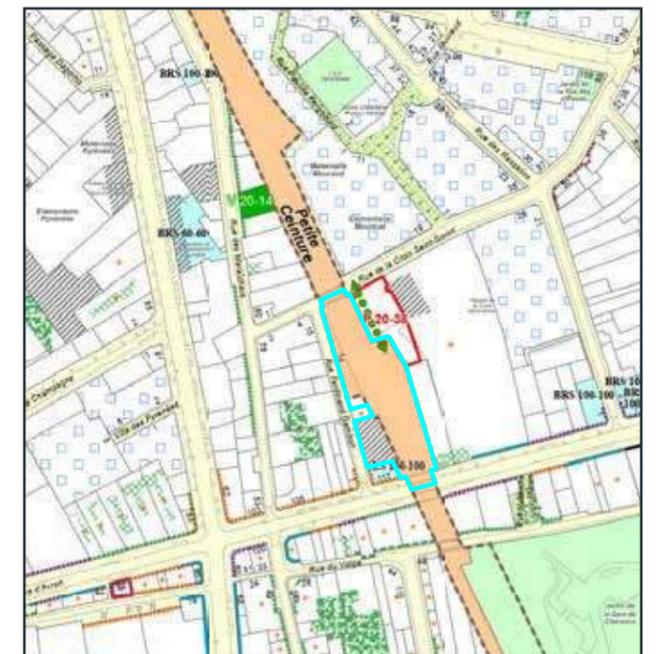
PC 075 120 25 V0001

Dossier déposé le 20/01/2025

Fin du délai d'instruction le 11/09/2025

« Construction de surface de plancher à destination de commerce. Extension, création de niveaux supplémentaires, modification d'aspect extérieur d'une construction à R+2 sur 1 niveau de sous-sol.

Surface créée : 418 m<sup>2</sup> ; nombre de niveaux supplémentaires : 1. »



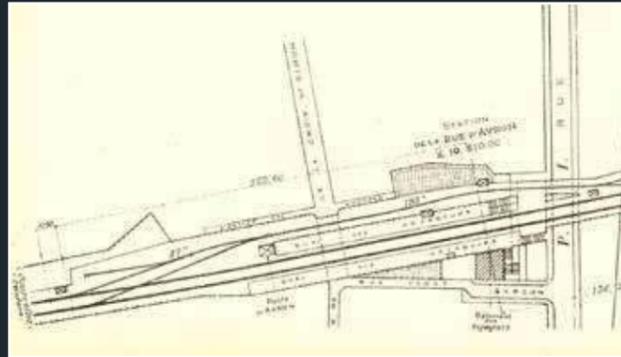
Extrait du P.L.U.



Reconstruction de la station d'Avron en 1889 au moment de la suppression des passages à niveau, publiée dans Albert Broise, *Chemin de fer de ceinture de Paris : suppression des passages à niveau entre le tunnel de Charonne et la rue de Charenton*, Album, BHVP, 1888-1889, 2-ALB-0035.



Plan d'expropriations pour l'élargissement et le prolongement de la rue de la Croix Saint-Simon, 1899 (DU / D'TDF).



Plan de la station d'Avron, DR, 1914 (Collection Pierre Tullin).

#### RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 4431 m<sup>2</sup>
- Surface existante : 427 m<sup>2</sup>
- Surface créée : 418 m<sup>2</sup>
- Surface totale : 845 m<sup>2</sup>

#### PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU : « Gare du réseau ferroviaire de la petite ceinture actuellement désaffectée. »

#### PRÉSENTATION

La station d'Avron est l'une des plus récentes gares de la Petite Ceinture. Elle a été reconstruite à partir de 1889, à l'occasion de la suppression des passages à niveau du tracé de la rive droite et du rehaussement des voies. Elle n'a cependant été inaugurée qu'en 1895. Le bâtiment des voyageurs se situe au niveau bas, le long de l'actuelle rue Ferdinand Gambon, anciennement rue de la Croix Saint-Simon. S'agissant d'une petite gare secondaire, située entre les gares plus fréquentées du Cours de Vincennes et de Charonne, son architecture est simple. Le moellon n'est utilisé que pour le socle et les angles. Aucun plan n'existe, mais les associations de défense du patrimoine de la Petite Ceinture ont reconstitué son organisation,

malgré l'état de délabrement dans lequel sont la gare, ses abris, ses accès et ses abords.

Le bâtiment de la rue Ferdinand Gambon correspond à la gare des voyageurs. Au rez-de-chaussée se trouvait le guichet de vente des billets, une bagagerie, une lampisterie et la salle d'attente. À l'étage, au niveau des quais et des voies, étaient le bureau du chef de gare, celui du télégraphe, le téléphone public et les cabinets. La gare possède également un sous-sol, composé de piles massives et couvert de voûtains de briques. Les cours des départs et des arrivées sont situées le long de la rue Ferdinand Gambon, derrière la grille et de l'autre côté des voies, côté de l'Hôpital de la Croix Saint-Simon. Elles sont reliées par un passage sous les voies, qui conduit à un escalier permettant de rejoindre le quai compris entre deux voies ferrées ; une troisième voie était réservée à la liaison avec la gare aux marchandises de Charonne.

L'ensemble est très dégradé. Le bâtiment des voyageurs à rez-de-chaussée est occupé par un artiste. Les baies en plein-cintre ont été partiellement obstruées, quand la grande salle a été découpée en volumes par des cloisons en parpaings. La charpente et la couverture sont quant à elles en très bon état. L'escalier extérieur qui permettait de rejoindre le quai et la rue Ferdinand Gambon est en partie détruit : il ne subsiste qu'un



Vue de la gare des voyageurs depuis la rue Ferdinand Gambon, 1934, DR (Coll. Bruno Bretelle).



Station d'Avron et quais en haut du talus, vers 1934, DR (Coll. Bruno Bretelle).



Vue de la station et des voies en 2022 (© DHAAP / ML).



Contre-champ sur la gare et les voies, 2022 (© DHAAP / ML).



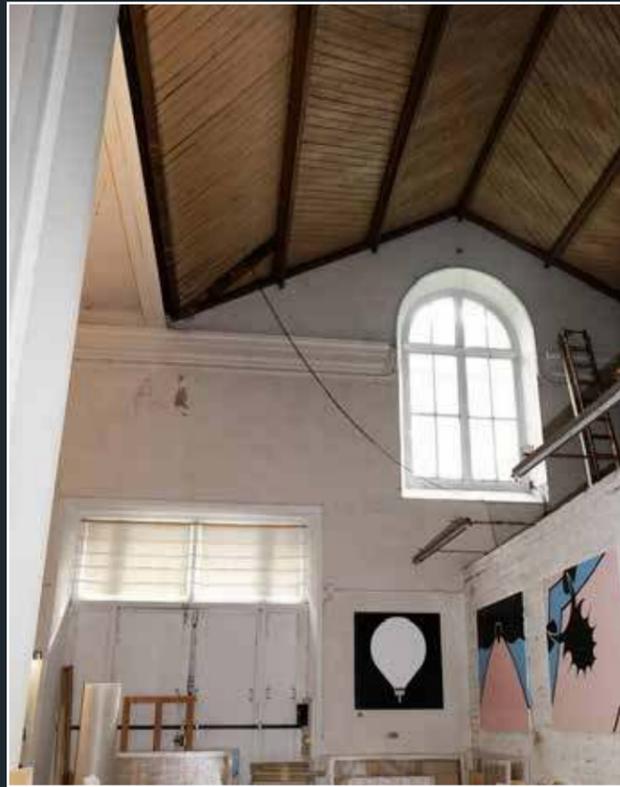
Vue de la gare et de la grille de clôture photographiée en 2008 (© DHAAP).



Vue de la gare au bout de la rue Ferdinand Gambon, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue de la cour des départs, de l'escalier partiellement démoli et du tunnel conduisant aux autres voies, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue de la nef, de sa charpente, de sa couverture et des cloisons en parpaings, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue du sous-sol, de ses murs en moellière et de ses voutains, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue du viaduc passant au-dessus de la rue d'Avron, 2024 (© DHAAP / ML).

morceau au-dessus de la cour. Le premier étage n'a pu être visité : il est condamné depuis plusieurs années pour éviter les occupations illégales, qui se sont multipliées ces dernières années. En outre, les graffitis et l'art urbain rendent aujourd'hui ce volume illisible. L'abri extérieur le long des voies a été victime d'un incendie et sa marquise en bois ne subsiste qu'à l'état de ruine. Pour autant, le mur du fond en briques et métal, visible depuis la rue Ferdinand Gambon, ne semble pas poser de question de stabilité.

Un appel à projet a été ouvert en 2022 par la Ville de Paris et la SNCF, qui a concédé pour vingt ans le bâtiment aux sociétés d'art urbain et d'événements « Quai 36 » et « Constellation ». Ces dernières vont créer un lieu culturel pour des expositions, des concerts et abritera une résidence d'artistes. Les bâtiments sur le quai haut sera aménagé en restaurant, épicerie et bar. Le projet développé doit être lu en tenant compte de la protection patrimoniale dont bénéficie la gare au titre du PLU depuis 2006.

Le long de la rue Ferdinand Gambon, le mur de clôture et sa grille en fer forgé seraient démolis et déposés, puis remplacés par une nouvelle grille. Dans le jardin, la petite construction située après la gare, au fond de la parcelle, et qui servait de remise, serait démolie et remplacée par

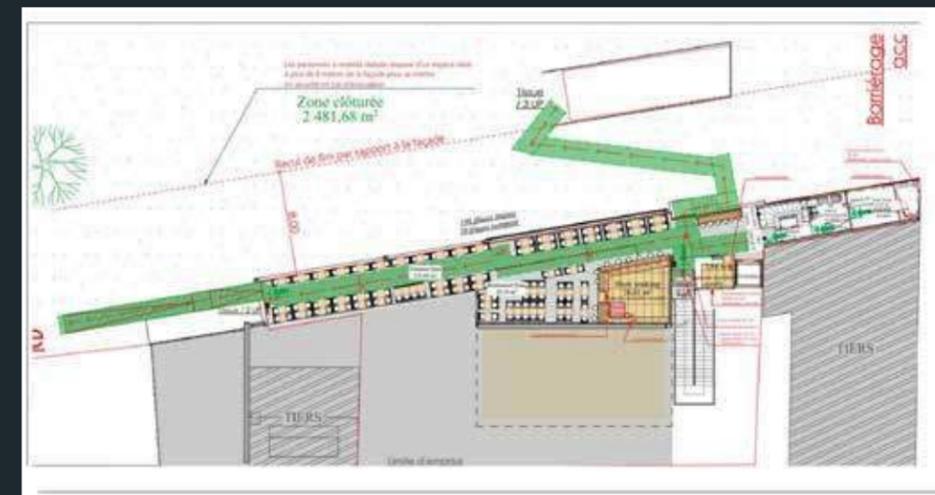
un conteneur bardé de bois abritant un salon de thé, dont la terrasse serait rendue accessible grâce à un escalier métallique. Le jardin serait globalement réaménagé, avec la reprise des pavés qui seraient retaillés et remis en place avec joints enherbés. Les végétaux sauvages seraient pour certains supprimés et remplacés. Dans la cour toujours, une cage d'ascenseur est prévue pour permettre l'accessibilité au niveau des quais. Un escalier métallique serait également reconstruit, à l'emplacement de celui qui a disparu à une date inconnue. Pour le bâtiment des voyageurs en rez-de-chaussée, un sas acoustique en aluminium serait créé en façade au droit de la porte existante. Les baies seraient restituées dans leur hauteur et les cloisonnements contemporains démolis. Le sous-sol serait rendu accessible par un décaissement ; il abriterait les sanitaires publics et différents locaux de stockage. En coupe, sur le projet, les voûtains n'apparaissent plus ; il semblerait que les planchers soient reconstruits. Au rez-de-chaussée seraient aménagés le bar et la zone des cuisines. Une mezzanine serait créée dans la nef, créant un lieu privatisable. Au R+2, l'ancienne gare serait amplement modifiée, car englobée dans de nouvelles constructions : d'une part les anciens abris seraient reconstruits dans leur emprise, mais partiellement clos, d'autre part une construction neuve viendrait



Plan de masse, état existant (© 2LE ARCHITECTURE).



Plan de masse, état projeté (© 2LE ARCHITECTURE).



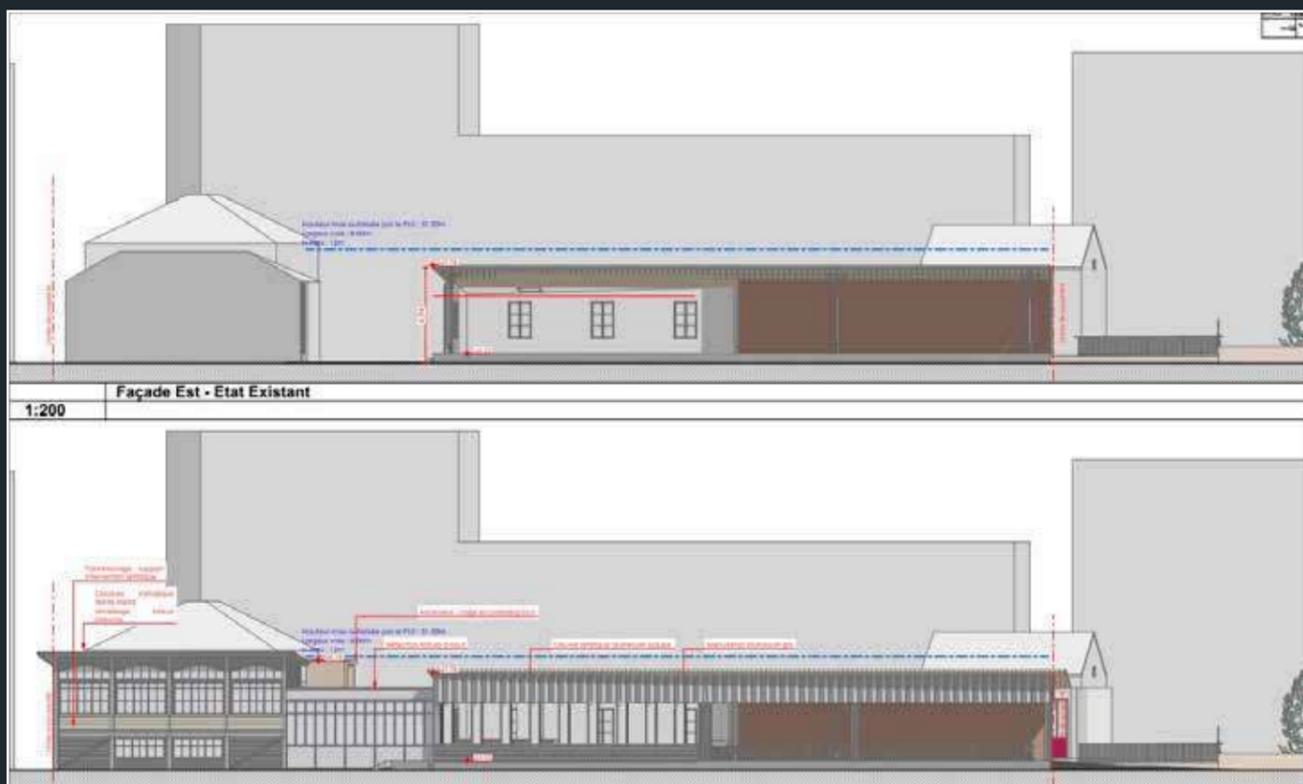
Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© 2LE ARCHITECTURE).



Plan du R+1 (mezzanine), état projeté (© 2LE ARCHITECTURE).



Plan du R+2, état projeté (© 2LE ARCHITECTURE).



Elévation de la façade est, le long des quais hauts, état existant et projet (© 2LE ARCHITECTURE).



Vue d'insertion depuis la rue Ferdinand Gambon. Au premier plan, la grille qui devrait remplacer celle d'origine (© 2LE ARCHITECTURE).



Vue d'insertion depuis les quais haut. Au premier plan, la construction neuve qui s'aligne sur la rue d'Avron (© 2LE ARCHITECTURE).



Vue d'insertion depuis la rue d'Avron avec la construction neuve (© 2LE ARCHITECTURE).



Vue d'insertion en contre-champ sur les quais hauts (© 2LE ARCHITECTURE).

s'établir après la gare historique, jusqu'à la rue d'Avron, où sera remplacé le petit commerce à rez-de-chaussée par une élévation à trois niveaux dépassant le mitoyen de gauche, ancien hôtel de la gare. Les colonnettes en fonte et leurs tirants si caractéristiques semblent devoir être conservés. L'architecture choisie est métallique avec de grandes baies, évoquant une architecture ferroviaire. Laisse à l'état quasiment de ruine mais encore reconnaissable, l'ancienne gare de Petite Ceinture semble matériellement disparaître, malgré sa protection.

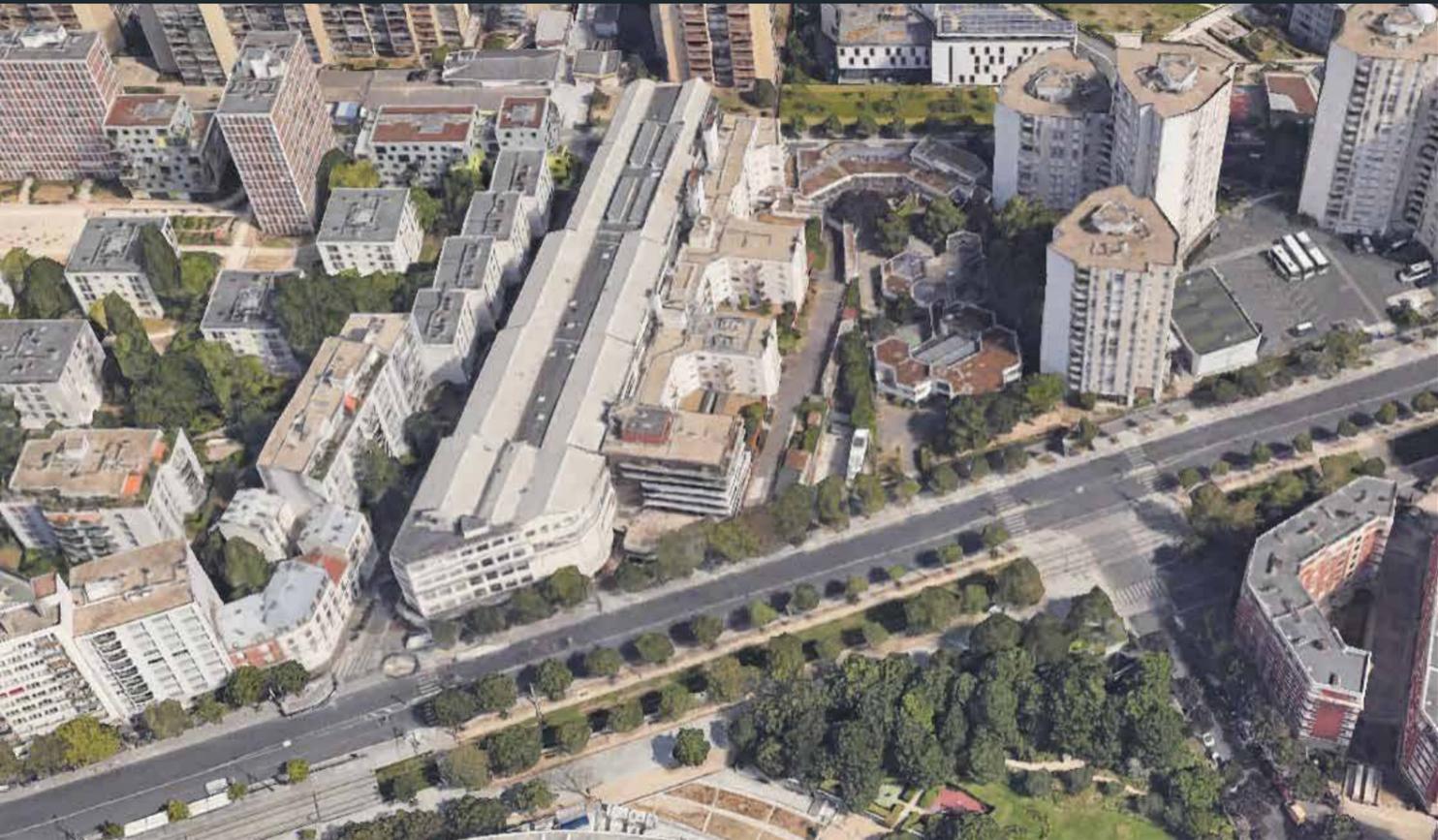
#### DISCUSSION

Corine Faugeron constate une « disneylandisation » continue de Paris ; c'est un décor éphémère qui est proposé.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juin 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de reconversion de l'ancienne station de la Petite Ceinture, 4 rue Ferdinand Gambon. Elle s'oppose au traitement proposé pour cette construction modeste mais emblématique du paysage de la Petite Ceinture. La disparition annoncée des voûtains de la cave et des festons de la toiture, tout comme l'insertion du bâtiment dans une nouvelle enve-

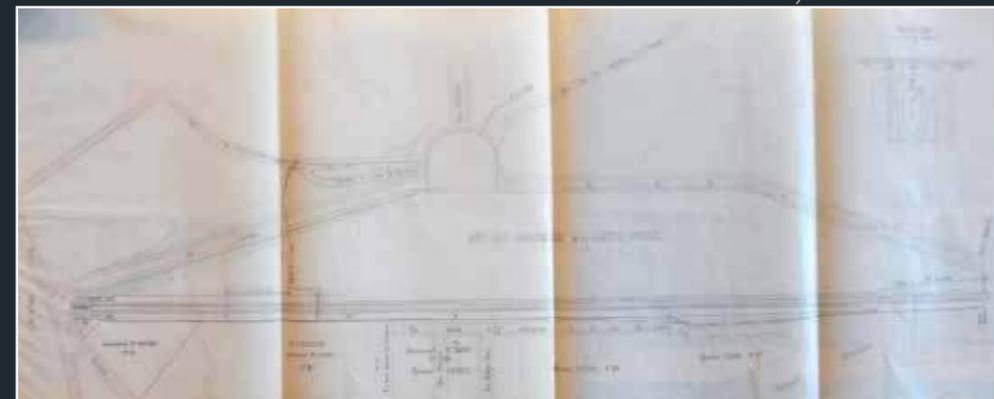
loppe, ne participent en aucune façon du respect ni de la mise en valeur de ce patrimoine protégé au titre du PLU bioclimatique.



Axonométrie pour repérage des bâtiments existants (© Atelier Phileas).



Usine Gnôme et Rhône : vue perspective de l'usine du boulevard Kellerman, s.-d. [entre 1938 et 1942] (Documentation SAFRAN).



Plan sur la gare de marchandise de la Glacière-Gentilly et sur les rues Cacheux et Mathias Duval. 1896 (AD75).

## 90 boulevard Kellerman (13<sup>e</sup> arr.)

### SUIVI DE RÉOLUTION

Réhabilitation, surélévation et extension de bâtiments issus d'une ancienne usine aéronautique devenue central téléphonique

#### PROTECTION

Aucune protection.

#### ANTÉRIORITÉ

- Séance du 19 septembre 2024 : « La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 septembre 2024 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné le projet de restructuration lourde du 90 boulevard Kellerman. Elle exprime des réserves devant un projet qui, à ses yeux, vise à dissimuler les traces d'une histoire industrielle et architecturale particulièrement riche. Elle souhaite engager une discussion avec les porteurs du projet, afin d'envisager une approche plus respectueuse des différentes strates dont ce site est le témoin. »

#### PRÉSENTATION

Le monumental ensemble situé le long de la rue Cacheux



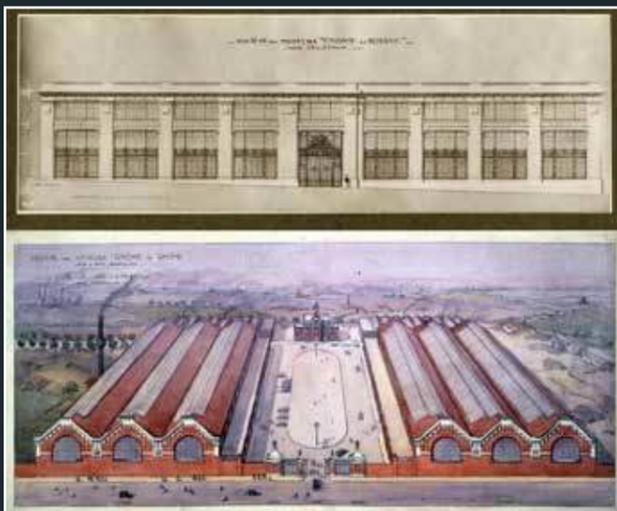
Extrait du P.L.U.

témoigne de l'étendue de l'ancienne usine d'aéronautique Gnome et Rhône, devenue central téléphonique, dont les différents bâtiments occupaient, jusqu'à son déménagement dans les années 1970, un très grand îlot triangulaire s'étendant le long du boulevard Kellerman. L'implantation initiale fait suite, en 1915, à la fusion des sociétés de moteurs Gnome et Rhône, qui doivent augmenter leur production en plein conflit mondial, notamment de moteurs aéronautiques. L'usine commune est bâtie dès l'année suivante dans le quartier de la Maison-Blanche qui accueillait alors, à proximité de l'enceinte de Thiers, de petites industries. Le terrain d'origine, jouxtant la gare de marchandises de Glacière-Gentilly, était occupé par une fabrique de cartes à jouer désaffectée. La construction est confiée à l'architecte André Granet (1881-1974), élève de son père Louis Granet (1883-1919), par ailleurs toute sa vie architecte des salons aéronautiques et de l'automobile. L'ensemble est achevé en 1920 et comporte des bureaux et ateliers sur le boulevard et des sheds en cœur d'îlot.

L'industrie aéronautique prospère dans l'Entre-deux-guerres et, dès 1937, la société Gnome et Rhône commence à acheter les terrains à l'ouest, entre le chemin de fer et le bastion, encore occupés par un habitat ouvrier.

Entièrement détruits, les pavillons laissent place à deux bâtiments, le « Blockhaus » situé entre les rues Cacheux, des Longues Raies et Mathias Duval, et la « Pointe » occupant l'angle du boulevard Kellerman au sud. Ils sont réalisés par la société Dumez, spécialisée dans la construction industrielle en béton et structure métallique. Achevé en 1940, le Blockhaus est un bâtiment massif et blindé, pouvant résister aux bombardements. Dédié aux ateliers, il comporte initialement deux niveaux de sous-sol, un rez-de-chaussée et deux étages carrés entièrement aveugles et séparés par des bandeaux. Contre le pignon sud, à l'angle du boulevard, le bâtiment Pointe est plus largement percé, devant accueillir des services administratifs. Cet ensemble, achevé en 1940, est surélevé dès 1942 par l'occupant allemand qui a réquisitionné l'usine. Les niveaux supplémentaires surplombant une nef sont reliés d'une aile à l'autre par des passerelles. Les circulations verticales sont assurées par la prolongation de l'escalier existant dans la Pointe et un escalier hors œuvre est ajouté en façade est du Blockhaus.

Après la Seconde Guerre mondiale, la société Gnome et Rhône est nationalisée et rebaptisée Société nationale d'étude et de construction aéronautique de moteurs d'aviation (SNECMA). L'usine ne reste active que



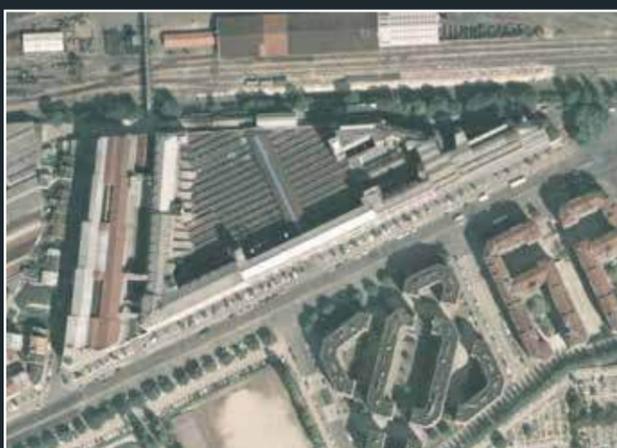
André Granet, architecte, « Société des moteurs Gnôme et Rhône. : usine Kellermann », élévation et vue à vol d'oiseau, 1916-1920 (Cité de l'architecture et du patrimoine / Centre d'archives d'architecture contemporaine).



Usine Gnôme et Rhône : photographie du bâtiment dit « blockhaus » à l'angle du boulevard Kellermann et de la rue Cacheux, s. d. [années 1940] (Documentation SAFRAN).



« S.N.E.C.M.A. installations nouvelles : blockhaus sis 92 boulevard Kellermann, état des lieux du dernier niveau de la surélévation », 1969 (AD75).



Vue aérienne du site, 1961 (© IGN).



ACRA, central téléphonique Montsouris, perspective de l'extension 2, 1977 (Documentation Orange).



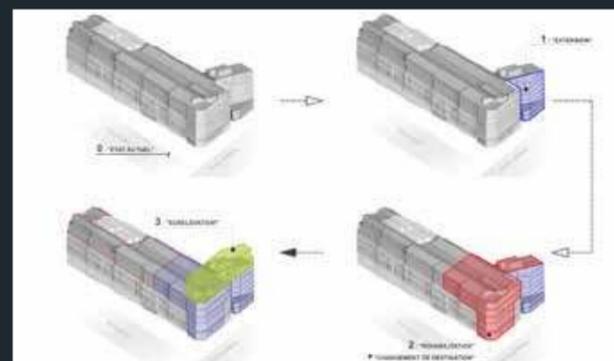
Vue aérienne du site, 1970 (© IGN).



Vue aérienne du site, 1978 (© IGN).



Vue aérienne du site, 1987 (© IGN).



Axonométries présentant les étapes de la transformation projetée, septembre 2024 (© Atelier Phileas).



Central téléphonique Montsouris : vue sur la façade Est du blockhaus, photographie, vers 1976 (Documentation Orange).



Vue depuis le boulevard Kellermann, 2024 (© DHAAP / ML).

quelques années, la fabrication étant transférée dans de nouveaux ateliers à Corbeil dans les années 1960. Les locaux sont alors réaffectés : la partie orientale de l'ensemble, correspondant à la première implantation entre le boulevard et la rue des Longues Raies et s'achevant en pointe, est vendue à la Ville de Paris. Les équipements industriels sont détruits et remplacés par une école maternelle et une crèche ainsi qu'une caserne de la garde républicaine et de la gendarmerie nationale. Le projet qui s'achève en 1975 est confié aux architectes Albert Grégoire (1916-1992), grand Prix de Rome, et Jacques Choquart (1927-2011). Cette même équipe est ensuite chargée de la réhabilitation des bâtiments Blockhaus et Pointe. L'ensemble n'avait pas subi de modification d'envergure depuis la surélévation de 1942, excepté la création de toitures à deux pentes entre les deux ailes afin d'augmenter la surface disponible dans les parties hautes, une opération à dater entre 1961 et 1968, alors que les ateliers étaient désaffectés.

Après la formulation de plusieurs projets à la fin des années 1960, la SNECMA décide finalement de se séparer de cet encombrant site, racheté par l'État pour le ministère des Postes et Télécommunications – son siège, édifié par Pierre Dufau à proximité du pont du Garigliano,

a été présenté aux membres de la Commission du Vieux Paris en mars 2025.

Les travaux sont engagés dès 1974 pour transformer l'ancienne usine en central téléphonique, ce nouvel usage permettant une adaptation de l'existant sans engager trop de démolitions. L'ensemble de la structure jusqu'aux escaliers est ainsi conservé et les travaux concernent surtout un réaménagement de l'ensemble, malgré des interventions plus importantes dans les surélévations. L'opération est menée par l'Atelier de conception et de réalisations architecturales (ACRA) fondé par les architectes Bernard Fredouille et Émile Lagasse, qui sont également chargés de réaliser une extension pour installer des locaux techniques à l'est du Blockhaus, déployés sur deux niveaux de sous-sol. Dès 1976, une deuxième extension est projetée pour de nouveaux bureaux, appartements de fonction, un restaurant administratif et une cafétéria. Elle prend place également à l'est du Blockhaus. Il s'agit cette fois d'un immeuble en élévation, reposant sur un socle constitué par un rez-de-chaussée et un entresol, alignés sur le boulevard. Les façades, en retrait, sont réalisées en murs rideaux de panneaux en tôle d'aluminium anodisé pour les parties fixes.

Afin d'atténuer la massivité du Blockhaus dans un pay-



Vue des façades du blockhaus sur la rue Cacheux, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue de l'escalier situé dans le bâtiment Extension, 2024 (© DHAAP / ML).



Vue du quatrième étage en surélévation, 2024 (© DHAAP / ML).



Détail du revêtement en mosaïque de carreaux de grès, 2024 (© DHAAP / ML).



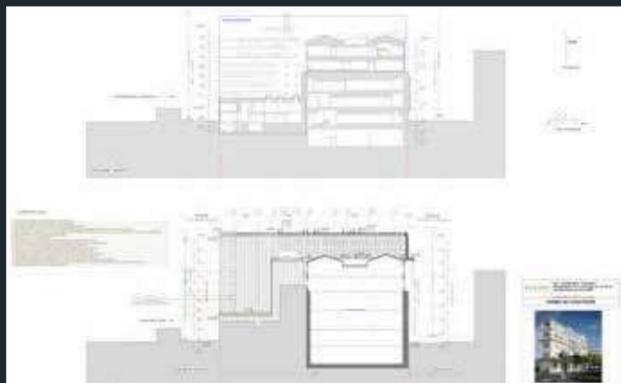
Élévation de la façade ouest, depuis la rue Cacheux, état existant et projet (© Philéas Architecture).



Vue d'un niveau de la Pointe, 2024 (© DHAAP / ML).



Élévation de la façade sud, depuis le boulevard Kellermann, état existant et projet, septembre 2024 (© Philéas Architecture).



Élévation de la façade nord, depuis la rue des Longues Raies, état existant et projet, septembre 2024 (© Philéas Architecture).



Coupes, état existant et projet, septembre 2024 (© Philéas Architecture).



Vue d'insertion depuis le parvis du Stade Charléty, septembre 2024 (© Philéas Architecture).



Vue d'insertion vers le croisement entre la rue Cacheux et le boulevard Kellermann, septembre 2024 (© Philéas Architecture).



Nouveau principe de surélévation avec végétalisation des terrasses, nouveau projet, juin 2025 (© Philéas Architecture).

sage urbain en pleine transformation, une importante décoration picturale sur le thème des oiseaux est réalisée par l'artiste Yehiel Rabinowitz en 1976. Photographiée par Robert Doisneau en 1984, cette œuvre est effacée par la mise en place d'un bardage isolant en 1995, dans la continuité d'une première opération d'isolation des parties hautes accueillant des logements en 1992. Les châssis anciens encore en place sont alors remplacés par des menuiseries PVC équipées de stores.

Si l'ancien site de l'usine aéronautique a été profondément bouleversé depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, les bâtiments subsistant à l'ouest n'ont connu que peu de modifications depuis leur surélévation en 1942. Les constructions plus récentes ont certes occulté en partie les façades, modifiées par le changement des menuiseries et la mise en place d'une isolation extérieure, mais les aménagements du central téléphonique ont préservé la structure et les circulations du Blockhaus et de la Pointe, qui font l'objet d'un programme de réhabilitation suite au départ d'Orange en 2022.

#### Premier projet

Un premier permis de construire a été présenté à la Commission du Vieux Paris en septembre 2024. Le projet vise à transformer cet ensemble en une école suscep-

tible d'accueillir 1 500 personnes, livrée en coque vide. Le changement d'usage concerne le bâtiment Pointe, le bâtiment Extension d'ACRA et un tiers de la surface du bâtiment Blockhaus en R+3 et R+4, le surplus restant en attente d'une affectation. Une amélioration de la performance énergétique est toutefois prévue pour l'ensemble du site. Des travaux de curage et de construction de murs en béton avaient déjà été réalisés au moment de la visite du DHAAP.

Le Blockhaus est prévu en réhabilitation, mais le projet prévoyait la modification de toutes les trémies pour la mise aux normes des circulations ainsi qu'une isolation thermique. La surélévation partielle devait s'accompagner de l'aménagement de terrasses accessibles et végétalisées (excepté la terrasse technique).

De plus importantes modifications étaient prévues concernant la Pointe et l'immeuble d'ACRA par le biais d'une surélévation et d'une extension. Cette dernière s'alignerait sur le boulevard et sur le socle, englobant ainsi l'immeuble existant, prolongé sur l'emprise du rez-de-chaussée et de l'entresol et surélevé pour atteindre la hauteur de l'autre surélévation, de deux niveaux, prévue sur le bâtiment Pointe et une partie du Blockhaus. Une partie de la toiture, ainsi que le pignon triangulaire en résultant en façade sur le boulevard, devaient ainsi

130 rue Castagnary (15<sup>e</sup> arr.)

Perspective à l'angle du boulevard Kellermann et de la rue Cacheux, nouveau projet, juin 2025 (© Philéas architecture).



Perspective depuis boulevard Kellermann montrant les bâtiments « Extension », avec revêtement sombre, et Pointe », nouveau projet, juin 2025 (© Philéas architecture).



Perspective depuis la rue Cacheux, nouvelle version, nouveau projet, juin 2025 (© Philéas architecture).



Perspective depuis boulevard Kellermann montrant les bâtiments « Extension », avec revêtement clair, et Pointe », nouveau projet, juin 2025 (© Philéas architecture).

disparaître. L'extension comme la surélévation devaient être réalisées en structure mixte, avec une enveloppe composée d'une isolation extérieure et un revêtement de façade en bardage zinc avec joint debout. L'ancien bardage de la partie prévue en réhabilitation devait quant à lui être déposé pour homogénéiser l'ensemble avec un nouveau ravalement.

Après examen, les membres de la Commission du Vieux Paris ont émis des réserves sur la démarche de ce projet de restructuration, qui vise à dissimuler les traces d'une histoire industrielle et architecturale particulièrement riche.

#### Nouvelle version en cours d'élaboration

Suite à plusieurs échanges avec les pétitionnaires, un nouveau permis est en cours de formalisation. Cette version se révèle davantage respectueuse des particularités de chacun des bâtiments et propose une surélévation plus restreinte et discrète, bouleversant dans une moindre mesure la volumétrie de l'ensemble.

La surélévation de deux niveaux du bâtiment « Pointe » reprend désormais la trame des ouvertures des niveaux inférieurs et adopte un revêtement enduit, délaissant le bardage métallique initialement prévu, s'insérant ainsi plus discrètement dans l'ensemble. À l'arrière du bâti-

ment, sur le boulevard Kellermann, elle suit le pan coupé et les volumes de l'édifice. Cette surélévation s'étend sur une petite partie du « Blockhaus » et offre un large toit-terrasse végétalisé, qui reste inaccessible.

Concernant le bâtiment « Extension », sa jonction avec l'ensemble est retravaillée avec une surélévation désormais très limitée ; sa volumétrie se retrouve ainsi globalement respectée, selon les préconisations de la Commission. Ses terrasses sont végétalisées et rendues accessibles ; en façade, un nouveau revêtement devrait adopter un bardage métallique aux teintes claires ou foncées.

#### RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 11 juin 2025 à l'Hôtel de Ville et en visioconférence sous la présidence de Jean-François Legaret, a examiné en suivi le projet de réhabilitation du 90 boulevard Kellermann. Elle note avec satisfaction l'évolution du projet, qui respecte désormais l'irrégularité du bâti. Elle souhaite examiner le projet dans sa forme définitive.

#### SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- GRAHAL, *Central téléphonique Montsouris (Paris 13<sup>e</sup>)*.  
*Audit patrimonial*, avril 2019.



Extrait du PLU.



Vue du pan coupé à l'angle des deux rues, 2022 (© DHAAP / ML).



Vue d'insertion du projet depuis l'angle des deux rues (© Pluriel(les) architectes).

PC 075 115 25 V0011

Dossier déposé le 13/03/2025

Fin du délai d'instruction le 01/09/2025

« Changement de destination, surélévation d'une construction à R+1 sur 1 niveau de sous-sol. Changement de destination des locaux existant à usage de bureau en locaux à usage d'habitation et commerce.

Surface changeant de destination : 158 m<sup>2</sup> ; surface créée : 45 m<sup>2</sup> ; nombre de niveaux supplémentaires : 1. »

**Observation du DHAAP :** « Rapport sans avis ».

La Commission du Vieux Paris a été saisie au stade de la faisabilité du devenir de cette petite maison d'angle. Elle s'est opposée en 2022 à sa démolition et a étudié en juillet 2024 une demande de réhabilitation, qui correspond au permis aujourd'hui en instruction. Ce dernier projet ayant été examiné favorablement, le DHAAP transmet à la direction de l'Urbanisme le présent rapport sans avis, qui sera communiqué pour information à la CVP.

## **MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS**

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Ann-José Arlot, M<sup>me</sup> Laurence Bassières, M. Sabri Bendimerad, M<sup>me</sup> Bernadette Blanchon, M<sup>me</sup> Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cercllet, M. Grégory Chaumet, M. Bernard Desmoulin, M<sup>me</sup> Léonore Dubois-Losserand, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M<sup>me</sup> Bérénice Gaussein, M<sup>me</sup> Mireille Grubert, M<sup>me</sup> Moïra Guilmar, M<sup>me</sup> Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M<sup>me</sup> Soline Nivet, M<sup>me</sup> Jacqueline Osty, M. Dominique Perrault, M<sup>me</sup> Caroline Poulin, M. Philippe Prost, M. Patrick Rubin, M. Philippe Simon, M<sup>me</sup> Géraldine Texier-Rideau, M<sup>me</sup> Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. René-François Bernard, M<sup>me</sup> Anne Biraben, M. Thomas Chevandier, M<sup>me</sup> Claire de Clermont-Tonnerre, M<sup>me</sup> Lamia El Aaraje, M<sup>me</sup> Corine Faugeron, M<sup>me</sup> Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M<sup>me</sup> Laurence Patrice, M<sup>me</sup> Hanna Sebbah, M<sup>me</sup> Karen Taïeb, M<sup>me</sup> Léa Vasa, M. Aurélien Véron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M<sup>me</sup> Ariane Bouleau, M<sup>me</sup> Aurélie Filippetti, M. Alexandre Labasse, M<sup>me</sup> Marion Waller.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

## **FICHES DE PRÉSENTATION**

Betsabea Bussi  
Pierre Coffy  
Emeline Houssard  
Laurent Favrole  
Sébastien Lailler  
Pauline Rossi  
Simon Texier

## **CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)**

Marc Lelièvre  
Pascal Sausseureau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris  
Direction des Affaires culturelles  
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »